BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

71 | 06

JUIN 2016

JOURNÉES NUMISMATIQUES

59

COLMAR

10-12 JUIN 2016

Couverture

Thaler de la ville de Colmar, au type à l'aigle impériale au droit et à la vue de la ville au revers

Frappé à Colmar en 1666, sous le règne de Léopold Ier (1658-1705), Empereur du Saint Empire romain germanique.

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
(http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10233204q)

Diamètre : 45 mm ; Poids : 26,52 g

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
71 | 06
JUIN 2016

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

181 **Patrick VILLEMUR, Maryse BLET- LEMARQUAND, avec la coll. de Florian DUVAL**
Un *dupondius* de Nîmes « à la patte de sanglier » conservé à la Bibliothèque municipale de Colmar - Premières réflexions d'ensemble à propos d'objets singuliers

191 **Michel AMANDRY**
Un *aureus* de Néron du médaillier de la Bibliothèque des Dominicains de Colmar

192 **Georges GAUTIER**
Les premières frappes en argent de la réforme de Dioclétien à Siscia : un classement réexaminé

198 **Pierre CRINON**
Proposition d'attribution de francs à pied à l'atelier de Troyes

205 **Serge HAMM**
La numismatique de Thann

216 **Alain POINSIGNON, Marie-Dominique WATON**
La trouvaille monétaire de Soultz-les-Bains (Bas-Rhin)

231 **René WACK**
Une marque de maître retrouvée pour Troyes sous Louis XIII

233 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Un thaler de l'abbaye de Gorze conservé dans la collection de la Bibliothèque nationale de France

237 **Michel DHÉNIN, Alain POINSIGNON**
Le trésor de Colmar 1863

238 **Sylvie de TURCKHEIM-PEY**
Libertas in nummis. Frédéric-Auguste Bartholdi (1834-1904)

CORRESPONDANCES

243 **Roberto REYNAUDO**
Drachmes inédites de la ligue lycienne

250 **Christophe ADAM**
Le monnayage de Raoul (923-936) et Séulf (922-925) à Reims

251 **Christophe ADAM**
Réattribution d'un denier de Laon à Louis IV d'Outremer (936-954)

SOCIÉTÉ

253 Compte rendu - 59es Journées numismatiques - Colmar (10-12 juin 2016)

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2016 - 14h - INHA, Salle Fabri, 2 rue Vivienne, 75002 Paris
SAMEDI 01 OCTOBRE 2016 - 14h - INHA, Salle Benjamin, 2 rue Vivienne, 75002 Paris
SAMEDI 05 NOVEMBRE 2016 - 14h - INHA, Salle Fabri, 2 rue Vivienne, 75002 Paris

ÉTUDES ET TRAVAUX

Patrick VILLEMUR*, Maryse BLET-LEMARQUAND**, avec la coll. de Florian DUVAL***

Un *dupondius* de Nîmes « à la patte de sanglier » conservé à la Bibliothèque municipale de Colmar - Premières réflexions d'ensemble à propos d'objets singuliers

Colmar possède depuis quelque 140 ans un exemplaire de monnayage de la *Colonia Augusta Nemausus* doté d'une extension en forme de patte animale. Sa provenance est connue avec précision puisqu'il a été trouvé en 1875 sur une propriété agricole à Logelheim, à 7 km au sud-est de Colmar, en bordure de l'Ill, et donné par son inventeur, M. Reymann, à la ville de Colmar. Ce lieu de découverte, qui a livré entre 1852 et 1903 plusieurs vestiges romains, dont un *dupondius* de Nîmes[1], n'est qu'à environ 12 km d'un camp militaire romain doublé d'une agglomération, établi à Oedenburg, au nord de Biesheim, sur le Rhin[2].

De tels objets monétiformes sont très rares : une douzaine environ au total a été recensée à ce jour. Ils n'ont pas d'équivalent dans le monnayage grec ou romain, au point que des doutes ont pu se faire jour quant à leur authenticité. Ils sont en effet étroitement liés à un monnayage lui-même aussi complexe qu'abondant. Pendant une quarantaine d'années, les émissions monétaires de Nîmes en bronze, qui portent très normalement l'ethnique de la colonie latine, ont eu un volume et une aire de circulation qui les apparentent aux émissions impériales. Leur poids varie, y compris au sein des mêmes groupes, au point qu'elles sont qualifiées tantôt d'as tantôt de *dupondii*. Leur iconographie, qu'il s'agisse du double portrait adossé des corégents à l'avers ou de la représentation « héraldique » du crocodile au revers, est étrangère à la Narbonnaise comme à la tradition iconographique des autres colonies de la Province[3].

De ce monnayage abondamment étudié, nous ne rappellerons que les caractéristiques pertinentes pour notre sujet. On le classe en trois types ou groupes principaux :

- *Nîmes I* : Agrippa est ceint de la couronne rostrale, Auguste est tête nue. On s'accorde à distinguer deux sous-groupes : *Ia*, daté sans doute de 28/27 av. J.-C. (année du consulat conjoint des deux amis), est fait de monnaies plus larges et lourdes que celles du sous-groupe suivant, et généralement considéré comme « colonial ». Le sous-groupe *Ib*, généralement daté de 16/15-9 av. J.-C., soit après la réforme monétaire augustéenne[4], est composé de monnaies plus petites et plus légères, mais surtout produites en masse et diffusées largement en Gaule jusque sur le *limes* de Germanie ; il est en bronze au plomb, avec des teneurs élevées au départ (plus de 10 %, voir figure 2), qui diminuent par la suite ; il s'assimile

* Membre titulaire de la SFN.
** IRAMAT-CEB, CNRS/université d'Orléans.
*** CEMHTI, CNRS (Orléans)

1. Précisions données par F. Gueth, ancien Conservateur de la Bibliothèque municipale de Colmar.
2. Voir Reddé 2005, p. 60-71 ; Zehner 1998, p. 110-115.
3. À l'exception, pour l'avers, de l'émission « à la tête de bélier » attribuée à *Arausio* puis à *Tolosa,* qui, légèrement antérieure (voir *RPC* I, p. 155 et nº 533) a visiblement servi de prototype pour Nîmes. Sur les émissions de *Copia* et de Vienne, le portrait du Divin César n'est là que pour souligner la filiation et donc la légitimité d'Octave.
4. Pour Besombes 2008, p. 237, il y a « un véritable hiatus » entre les deux sous-groupes, le second marquant la vraie série inaugurale du monnayage nîmois officiel.

à un monnayage officiel[5]. C'est à ce groupe qu'appartient l'exemplaire de Colmar, qui présente au revers la légende singulière COL-NM (avec un E lié au N) et une double couronne ;

- *Nîmes II* : Auguste porte désormais une couronne de chêne. Ce groupe est généralement daté de 9/8-3 av. J.-C. Les monnaies ont la taille de celles du sous-groupe précédent mais ont un poids supérieur, qui correspond à celui du *dupondius* de la réforme ; l'alliage associe toujours le cuivre à l'étain et au plomb, mais avec des teneurs en plomb très faibles (1,5 % à 2 %, voir figure 2) ; ce monnayage est également considéré comme officiel et circule largement ;
- *Nîmes III* : à l'avers s'ajoutent désormais les lettres P(*ater*) P(*atriae*) en référence au titre octroyé à Auguste en 2 av. J.-C. Ce groupe est daté de 10 à 14 (au moins) apr. J.-C., certains des portraits de l'Empereur évoquant les traits de Tibère. Les monnaies sont légèrement plus grandes mais aussi plus légères ; leur teneur en plomb est aussi faible que dans le groupe précédent ; elles ne se rencontrent pratiquement plus que dans la Province (où les deux premiers groupes sont faiblement représentés), l'atelier de Nîmes retrouvant alors une vocation essentiellement régionale mais avec une production qui excède en toute hypothèse les besoins de la cité[6].

Comment nos objets dits « à la patte de sanglier » viennent-ils s'articuler avec ce monnayage et quelle est leur fonction ? Ces questions ont déjà été abordées de façon très méthodique dans les années 1880 par un collectionneur érudit nîmois, Antoine-Casimir Goudard[7]. Nous avons néanmoins entrepris, dans le but d'actualiser son étude, d'ajouter quelques pierres à l'édifice sur le plan strictement numismatique, de trois façons : en revisitant le catalogue de ces objets ; en recherchant des liaisons de coins entre ces objets et entre eux et les monnaies de l'atelier de Nîmes ; enfin et surtout en entamant une analyse de la composition métallique de ces objets et en la comparant à celle des monnaies de cet atelier. Nous présentons ici les premiers résultats de nos recherches.

Le catalogue

Au terme d'une enquête méticuleuse auprès des collections publiques et de collectionneurs privés en Europe, Goudard avait rassemblé les empreintes de 15 exemplaires au total, dont 3 faux coulés[8]. Les résultats de notre propre recherche donnent, à ce stade, 18 exemplaires : 11 sont à la fois attestés et présents dans les collections concernées ; 2 sont attestés et documentés mais leur localisation présente est inconnue ; 4 sont attestés et présents dans les collections, mais sont des faux coulés ; un enfin, attesté, n'a pas été retrouvé et n'est illustré que par un fac-simile coulé. Tous les exemplaires disponibles ont été examinés directement par nous ou bien, à notre demande, par un conservateur ou un expert[9].

5. Kraay 1955, p. 75-86, y voit le premier *aes* impérial à circuler en Gaule.
6. Suspène 2012, p. 31. Le dépôt du Gué Saint Léonard (Mayenne) constitue de ce point de vue une exception remarquable, voir Besombes 2003-2004.
7. Goudard 1880 ; 1882 ; 1884.
8. Goudard 1882, p. 47-48.
9. Nos remerciements vont en particulier à Joël Françoise, de l'ARC-Numismatique de Marseille, pour l'étude des exemplaires du Musée de Nîmes et à Mme D. Darde, directrice de ce Musée, pour l'avoir autorisé à nous communiquer moulages et informations.

Sont attestés et présents dans les collections[10] :

Pour le groupe *Nîmes I b*					
1	Colmar	50/25	15,94 g	3 h	Figure 3
2	Nîmes 321	44/27	16,28 g	10 h	GOUDARD 1880, pl. II-5
3	Grenoble 238	51,4/26,5	20,38 g	12 h	Cat. BMEI Grenoble, t. II, nº 238
4	Nîmes 322	40/26	15,67 g	11 h	GOUDARD 1880, pl. II-5
Pour le groupe *Nîmes II*					
5	Nîmes 320	45/26	15,25 g	5 h	GOUDARD 1880, pl. II-7
6	Londres 1867-1-1-2246	43/27	21,84 g	12 h	*NZ* 1902, pl. VII-12
7	Montpellier (M. Lang.)	45/26	14,53 g	6 h	GOUDARD 1882, pl. IV-15
Pour le groupe *Nîmes III*					
8	Paris 2818	48/27	14,60 g	12h	*RPC* I, 526
9	Paris 2839	49/26	20,22 g	12 h	*NZ* 1902, pl. VII-13 : CAPDEVILLE 1971, p. 296
10	Berlin 18215540	49/27	19,39 g	12 h	GOUDARD 1880, pl. III-12
11	Nîmes (s.n.)	46/26	15,37 g	11 h	Voir l'exemplaire 17

Sont attestés et documentés mais leur localisation présente n'est pas connue :

Pour le groupe *Nîmes II*					
12	Saint-Florian / A. Zeno	43/25,5	?	11 h	Dorotheum, Vienne, 22 mars 1957, A. Zeno III, lot 3348
Pour le groupe *Nîmes III*					
13	coll. de Valfons	45/27	?	12 h	GOUDARD 1882, pl. V-17

Sont attestés et présents dans les collections, mais sont des imitations coulées :

14	Nîmes 324	coulé de l'exemplaire 5			
15	Nîmes 323	*idem*			
16	Nîmes (s.n.)	coulé de l'exemplaire 11			
17	Copenhague 702	*idem*			
		46/26	15,87 g	11 h	*SNG* Cop., Gaul nº 702 ; GOUDARD 1882, pl. V-18

Est attesté mais n'a pas été retrouvé :

18	Avignon (M. Calvet)	47/28	?	11 h	GOUDARD 1882, pl. V-16[11]

10. Les données indiquent la taille de l'objet, le diamètre de la zone monétaire en mm, le poids et l'axe des coins.
11. Après examen attentif, Goudard considérait cet exemplaire comme authentique ; Vian l'avait médiocrement photographié en 1970 (VIAN 1970, p. 77), il n'a pas été retrouvé par la suite ; une reproduction coulée, en tous points identique semble-t-il, est passée en vente en 2004 (vente Auch-en-Gascogne, 27 mars 2004, lot 676).

Lieux de découverte et parcours historique

Ces données présentent un intérêt certain pour cerner la ou les fonctions de ces objets monétiformes.

1/ Trois exemplaires proviennent *des fouilles de la Fontaine de Nîmes* entamées en 1739 et des travaux ultérieurs sur le site du sanctuaire :
- Grenoble : acquis par la ville en 1843 avec la collection du marquis de Pina, il était documenté dès 1758 par L. Ménard dans son *Histoire (...) de la ville de Nîmes* ;
- Paris 2818 : c'était l'exemplaire du Président Bon, trouvé en 1751 dans les fouilles autour du « temple de Diane », également illustré par L. Ménard, passé par les collections Gréau et de Saulcy et acquis avec celle-ci par l'État en 1872 ;
- de Valfons : censé provenir de Beyrouth selon de Saulcy, c'est en fait l'exemplaire donné au comte de Caylus en 1739 ; entré au Cabinet royal à une date indéterminée, il a été moulé en soufre par Mionnet avant 1806[12] et illustré dans la *RN* 1840 (pl. XV-6), puis échangé avec le marquis de Valfons en 1873 ; il est aisément reconnaissable à la ligature entre les lettres N et E de la légende du revers.

2/ Un exemplaire (Nîmes 320) est issu de la collection Goudard, qui l'avait acheté à son « inventeur » après sa découverte en 1844 dans l'important *dépôt de monnaies trouvé à Nîmes* lors du déblaiement du *Castellum acquae* (bassin répartiteur des eaux de l'aqueduc).

3/ Trois proviennent de la *région* (rayon de 80 km) :
- Montpellier : trouvé en 1864 à Saint-Christol-les-Alès (Gard), il est entré dans le médaillier du Musée Languedocien grâce au Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, A. Ricard, qui l'avait acheté ;
- Nîmes 321 vient de la collection de Goudard qui l'avait acheté après sa découverte à Vaison la Romaine en 1876 ;
- Nîmes 322 a été trouvé en 1900 au « Camp de César », *oppidum* sis près de Laudun (Gard) et acheté par le Musée de la Maison Carrée en 1906 ;

4/ L'exemplaire de Colmar provient, on l'a vu, de la *région rhénane*, où il a été trouvé en 1875 par un cultivateur de Blieschwihr (Logelheim) qui l'offrira à la ville.

5/ N'ont pas, en revanche, de provenance connue :
- l'exemplaire du couvent de St-Florian en Autriche : acquis en 1747 avec la collection d'Apostolo Zeno (1668-1750), il a été vendu avec celle-ci par la maison Dorotheum en 1957, sans que l'on connaisse son acquéreur ni sa localisation présente ;
- Paris 2839 provient des cabinets du marquis de Lagoy puis du duc de Luynes, qui le donnera avec l'ensemble de ses collections à l'État en 1862 ;
- Londres : acquis en 1867 avec la collection du duc de Blacas, après avoir appartenu à Tôchon d'Annecy et Grivaud de la Vincelle qui en publie une illustration en 1817 ;
- l'exemplaire de Nîmes n° 11, qui n'est pas documenté, pose un problème : c'est sur lui, et non sur celui de Caylus comme le pensait Goudard[13], qu'ont été moulés trois fac-similés, dont un à Nîmes (notre n° 16) et surtout celui de Copenhague ;

12. Soufre n° 3753 : la monnaie est mentionnée par Mionnet 1806, p. 77 n° 193 ; nous remercions J. Olivier, responsable des monnaies grecques et M. Joyet, du Cabinet des Médailles, pour cette découverte, de même qu'A. Burnett, Président de la *RNS*, qui a retrouvé le soufre acquis par le *British Museum*.
13. Goudard 1884, p. 9-10.

or ce dernier figurait dans la collection royale danoise avant le milieu des années 1820[14] ; en revanche, il apparaît que Goudard ne connaissait pas son existence quand il a procédé à l'installation de sa propre collection au Musée de la Maison Carrée en 1896 ;
- Avignon : cet exemplaire faisait partie de la collection d'Esprit Calvet qui l'avait peut-être acquis auprès du chanoine Pichony, grand collectionneur nîmois, en 1778[15] ;
- Berlin enfin : il a été acquis par la ville « vers 1700 »[16] avec la collection de Giovanni Pietro Bellori, archéologue et conservateur des Antiquités de Rome (mort en 1696).

On en retiendra : que ces objets étaient connus avant les travaux de la Fontaine de Nîmes, bien que non publiés ; - qu'ils sont rencontrés à Nîmes ailleurs que dans l'enceinte de la Fontaine, ainsi que dans la région ; - que ces exemplaires, frappés, ont donné lieu dès le début du XIXe siècle au moins à des reproductions coulées.

Technique de fabrication

Ces objets de bronze sont d'un seul tenant : il n'y a ni soudure ni rivetage entre la zone monétaire et l'extension. Comment ce résultat a-t-il été obtenu ? L'hypothèse qui vient immédiatement à l'esprit est qu'ils ont été coulés comme les flans des monnaies eux-mêmes, dans le même moule de pierre en chapelet bivalve[17] ; la patte résulterait du métal en excès resté dans le canal de coulée ou dans l'alvéole voisine et façonné par la suite. L'idée en est peut-être venue au départ de cette façon fortuite à un *scalptor* (voir le flan monétaire vierge trouvé à Nîmes), mais il paraît très difficile d'obtenir ainsi une extension dépourvue d'impuretés, de bulles de gaz ou de fissures potentielles et encore plus de répéter l'opération. D'autres hypothèses sont donc plus plausibles, et notamment celle de l'emploi d'un moule bivalve en pierre dédié à ces objets. Dans tous les cas, la tranche du flan moulé, dont le profil en biseau est souvent apparent (arête commune à la monnaie et à la patte, comme sur l'exemplaire de Colmar : figure 3), est retouchée à la lime ou à la meule. La zone monétaire est ensuite frappée avec des coins, en général ajustés selon un axe à 12 h ou à 6 h (sauf Colmar, dont l'axe est à 3 h) ; la patte est façonnée, avant ou après la frappe de la partie monétaire.

Les coins sont très probablement les mêmes que ceux avec lesquels les *dupondii* du même groupe ont été frappés : une recherche approfondie devrait révéler des liaisons mais, à ce stade, nous n'avons identifié que des coins très proches, dus visiblement à la main du même graveur. La même remarque s'applique aux coins des objets d'un même groupe.

Les pattes sont différentes les unes des autres, dans leur position par rapport à la « monnaie » et dans leur orientation, ainsi que par leur style, certaines étant par ailleurs cassées ou inachevées. Des moules différents ont donc été utilisés. Il n'est pas exclu cependant que les exemplaires de Valfons et de Nîmes (notre n° 11) aient été frappés sur des flans issus du même moule : la confusion de Goudard ne serait alors pas totalement infondée.

14. Nous remercions Helle Horsnaes, chercheur au Musée National, pour ces précisions.
15. Cavalier 2013, p. 200.
16. Lettre de J. Friedlander, Directeur du cabinet royal de numismatique de Berlin, à Goudard (Goudard 1880, p. 67-68).
17. Pilon 2003, p. 37-60 ; également Pellé, Blet-Lemarquand 2014, p. 343 (fig. 2).

Trois exemplaires, appartenant aux deux premiers groupes, ont été perforés.

Tout laisse donc penser que ces objets émanent bien de l'atelier officiel de Nîmes, en parallèle avec le monnayage correspondant.

Composition métallique

Si cette hypothèse est la bonne, la comparaison de la composition métallique respective de ces objets avec les monnaies du même groupe devrait faire apparaître une étroite parenté.

Les deux exemplaires du Cabinet des Médailles, dont le type monétaire relève du groupe *Nîmes III*, ont pu faire l'objet d'une analyse élémentaire par activation aux neutrons rapides de cyclotron au laboratoire IRAMAT – Centre Ernest-Babelon à Orléans[18]. Les résultats (figure 1) ont donc pu être comparés à ceux de l'analyse du monnayage de Nîmes réalisée et publiée par P.-A. Besombes et J.-N. Barrandon[19] (figure 2).

Ces deux objets présentent la même composition, qui s'inscrit généralement dans la variabilité de teneurs de ce groupe. Ce constat confirme notre hypothèse selon laquelle ces objets monétiformes ont été fabriqués au sein de l'atelier officiel de la colonie.

	Cu	Sn	Pb	Sb	Ag	As	Fe	Ni	Au
Paris 2818	84,8	10,5	2,9	1,0	0,18	0,20	0,4	0,08	0,0001
Paris 2839	85,7	10,3	2,1	1,0	0,27	0,10	0,5	0,11	0,0003

Figure 1 - Compositions obtenues par ANRC (teneurs en %) pour deux *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier ».

Série	Nb	Stat.	Cu	Sn	Pb	Sb	Ag	As	Fe	Ni	Au
Ia-1	10	Moy.	91,0	8,0	0,3	0,33	0,14	0,015	0,07	0,08	0,0002
		ET	1,3	1,4	0,1	0,11	0,05	0,013	0,03	0,06	0,0001
Ia-2	8	Moy.	87,5	7,1	3,9	0,81	0,16	0,16	0,10	0,13	0,0002
		ET	0,7	0,8	0,8	0,22	0,02	0,19	0,05	0,04	0,0001
Ib	12	Moy.	83,0	5,0	10,2	1,10	0,21	0,22	0,07	0,17	0,0003
		ET	3,8	1,4	3,4	0,40	0,04	0,27	0,06	0,11	0,0003
II	5	Moy.	88,9	8,0	1,6	0,89	0,16	0,11	0,13	0,07	0,0001
		ET	0,6	0,6	0,4	0,37	0,02	0,10	0,07	0,01	0,0001
III	10	Moy.	89,2	7,0	2,0	0,92	0,15	0,32	0,23	0,10	0,0002
		ET	2,7	1,3	2,0	0,36	0,04	0,25	0,21	0,10	0,0003
IIIb coulés	3	Moy.	84,7	4,8	10,5	0,069	0,046	0,022	0,03	0,02	0,0004
		ET	6,5	1,2	6,5	0,029	0,006	0,010	0,02	0,01	0,0004

Figure 2 - Teneurs moyennes (Moy.) et écart types associés (ET), en %, des séries nîmoises (calculés à partir des données de Besombes, Barrandon 2001) ; « Nb » est le nombre de monnaies considérées par série pour ces calculs.

18. Nos remerciements vont à Mme Fr. Duyrat, Directeur du Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la BnF et D. Hollard, responsable des monnaies gauloises et romaines, qui ont autorisé et permis la mise à disposition de ces objets, ainsi qu'au personnel du CEMHTI du CNRS d'Orléans pour les facilités d'irradiation.
19. Besombes, Barrandon 2001, p. 314 et 327 (tableau 4).

Il serait bien sûr du plus grand intérêt de poursuivre cette comparaison pour des exemplaires des différents groupes, et d'abord celui conservé à Colmar, comme pour les faux coulés modernes à notre disposition.

Fonctions

Pourquoi l'atelier de Nîmes, qu'il fût provincial ou impérial, a-t-il produit ces objets en marge du monnayage ordinaire et quelle(s) étai(en)t leur(s) fonction(s) ? Cette fonction n'était pas monétaire : la zone monétaire de ces objets est en tout point semblable aux monnaies nîmoises du même type, mais ils n'ont pas circulé comme espèces (donc pas de contremarques, pas de bipartition, pas d'imitation contemporaine, etc.). Ils rentrent dans la famille des objets monétiformes, qui ont « l'apparence ou la forme d'une monnaie » sans être monétaires ni être porteurs de valeur faciale, mais qui « peu(ven)t avoir une mission documentaire, politique, religieuse, artistique et utilitaire »[20].

Les éléments de réponse à ces questions sont le fait des archéologues et des historiens beaucoup plus que des numismates. Nous tenterons de les résumer sommairement ici.

1/ Le monnayage nîmois possède une symbolique complexe[21], mais intelligible pour un gallo-romain, qui résulte tant de son avers (les portraits jumeaux des co-régents) que de son revers (l'amphibien égyptien monstrueux enchaîné à la palme de la victoire ornée d'une couronne) ; le message sous-jacent[22] est politique : la victoire du bien sur le mal et le rétablissement durable de la paix sur terre et sur mer par le *Princeps,* Auguste, protégé d'Apollon et son général, ami et gendre Agrippa. Ce message de propagande est important, véhiculé par les monnaies comme par les inscriptions[23], dans une période de construction progressive et délicate du principat augustéen et de ses ambitions dynastiques.

Pourquoi le choix de Nîmes pour diffuser ce message ? Sans doute parce que cette cité, qui n'avait pas accueilli de vétérans démobilisés des guerres civiles, était restée acquise à l'héritier de César et qu'elle était en outre bien située géographiquement, sur la *via Domitia*, avec une relative facilité d'accès aux camps rhénans qu'il fallait approvisionner massivement en numéraire dans la perspective des campagnes de Germanie entamées en 15 av. J.-C. Ensuite parce que tant Auguste qu'Agrippa entretenaient avec elle une relation directe et privilégiée, sans que les raisons en apparaissent clairement, ce dont témoignent éloquemment tant les monuments (ceux octroyés par Auguste en 25 av. J.-C. et ceux construits par la cité comme le temple dédié à Caïus et Lucius Césars) que le statut juridique de la cité (rehaussé vers 16-13)[24].

20. De Turkheim-Pey 2001, p. 153-154.
21. Voir Veyrac 1998 ; 2006.
22. Suspène 2012, p. 26-27, évoque « un jeu enchevêtré de références multiples ».
23. Christol 2009, p. 178.
24. Nîmes échappait au demeurant à l'autorité du gouverneur et donc au contrôle du Sénat : Christol, Goudineau 1987, p. 102.

2/ Nos objets, délibérément et régulièrement produits sur une trentaine d'années, sont venus doubler ce message en y ajoutant une valeur qui ne peut être que religieuse ou cultuelle : la forme de l'extension renvoie en effet au rituel du sacrifice offert aux divinités en des sanctuaires ou des sites considérés comme sacrés, l'objet se substituant à la victime animale[25]. Quel animal ? Biche, faon, taureau, sanglier ? À l'observation, il semble bien que les graveurs aient réalisé un amalgame entre le taureau et le sanglier[26], au point que l'auteur qui a étudié de la façon la plus approfondie la symbolique de ces objets, A. Veyrac, a forgé le néologisme de patte « suitaurienne »[27] : sanglier certainement pour l'exemplaire de Colmar, taureau sans doute pour notre exemplaire n° 11 de Nîmes.

3/ Ayant d'abord une fonction cultuelle, ces objets ont été très naturellement associés à des lieux de dévotion : d'abord l'*Augusteum* de Nîmes, complexe monumental autour de la source antérieurement consacrée à *Nemausus*, divinité tutélaire de la capitale des Volques Arécomiques, qui s'est trouvé désormais associé, ainsi que d'autres divinités ou entités gauloises annexées à la religion impériale, au culte de Jupiter et du *Princeps* lui-même[28] : trois de nos exemplaires en proviennent, aux côtés de nombreuses monnaies[29], d'objets et, plus remarquable encore, de deux coins monétaires officiels au portrait d'Auguste, délibérément déposés dans le bassin vers 15 av. J.-C.[30]. De même, un autre provient du *Castellum acquae*, bassin de distribution des eaux de l'aqueduc, qui revêtait également un caractère cultuel[31]. Nos objets, qui offraient tous les symboles et le message du monnayage « au crocodile » mais étaient par conception « démonétisés », ont donc, à l'instar d'autres artéfacts votifs, servi d'offrandes de substitution, afin de s'attirer les bonnes grâces de la divinité ou de la remercier et de manifester sa dévotion à l'Empereur, mais aussi utilisés comme amulettes apotropaïques, c'est à dire talismans prophylactiques, afin de conjurer la maladie ou le mauvais sort, et éventuellement perforés pour être suspendus ou portés[32].

Quant à l'exemplaire de Colmar, il a sans doute servi d'amulette personnelle, conservée par son possesseur sans être transformée en pendentif : il est remarquable qu'il s'agisse d'un exemplaire au type monétaire du groupe *I b*[33], celui précisément qui était destiné à approvisionner les camps rhénans. Selon toute vraisemblance, le porteur aura peut-être été un militaire engagé dans les campagnes germaniques de 15-10 av. J.-C. Le lieu de découverte étant proche d'une des voies d'accès (celle de l'Ill) à Oedenburg, peut-être y a-t-il été stationné, encore que le camp militaire qui s'y trouvait, outre une agglomération civile (*Argentovaria* ?), soit plutôt daté du début du règne de Tibère.

25. Cette proposition est due à G. Capdeville (Capdeville 1971) suivi par J.-B. Giard (Giard 1971-1972, p. 54).
26. Animal figurant déjà sur le monnayage pré-colonial de Nîmes.
27. Veyrac 1998, p. 35-43.
28. Gros 1984, p. 125-129.
29. Sauer 2005, p. 104-108, note que cette pratique ne débute qu'avec l'occupation romaine, dans le contexte d'une approche plus « matérialiste » de la religion.
30. Suspène *et alii* 2011, p. 1074-1079.
31. Veyrac 1998, p. 46, n. 191 ; 2006, p. 141-151 ; voir aussi Fiches, Veyrac 1996, p. 213-215.
32. Voir sur ce point Doyen 2013, p. XIII-XIV.
33. Tout comme le *dupondius* trouvé avec lui (25 mm, 12,97 g, axe 6 h) et un autre découvert localement (24 mm, 9,23 g, axe 3 h).

Au terme de cette première étape de nos travaux, nous sommes donc en mesure de lever les doutes qui pesaient sur l'authenticité de ces objets : les exemplaires frappés connus de nous peuvent être présumés authentiques, seule la poursuite des analyses métalliques et, à titre complémentaire, la découverte de liaisons de coins avec des monnaies, pouvant l'établir de façon irréfutable. Monnaies et objets rituels monétiformes participaient du même plan de promotion et de sacralisation de l'image du *Princeps*, ceux-ci de façon marginale certes, compte tenu de leur petit nombre, mais unique.

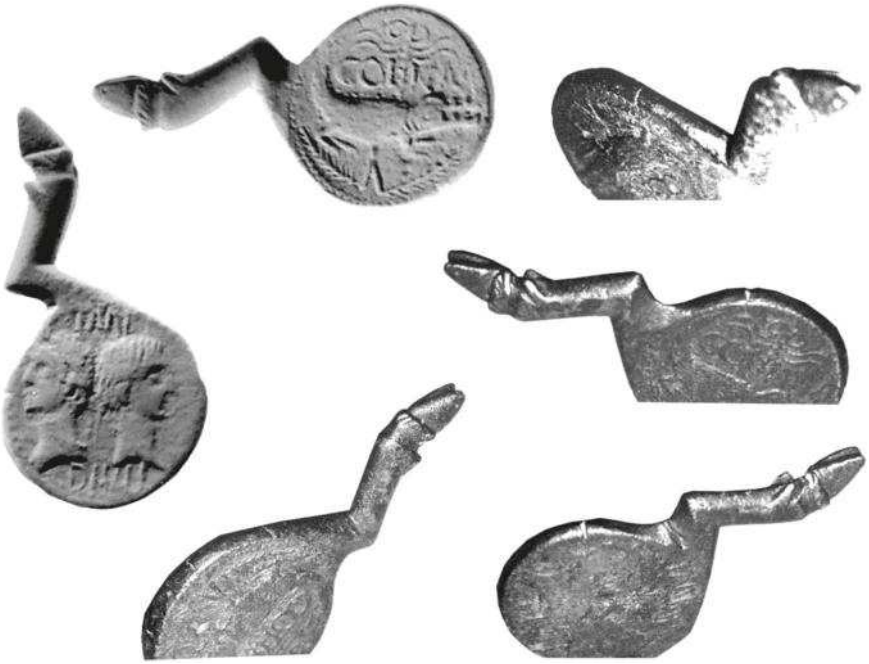

Figure 3

Bibliographie

BESOMBES 2003-2004 : P.-A. BESOMBES, *Le dépôt du gué Saint Léonard* (Trésors Monétaires XXI), 2003-2004.

BESOMBES 2008 : P.-A. BESOMBES, L'ouverture de l'atelier « impérial » de Nîmes et la première émission d'as au crocodile, dans *Del* Imperivm *de Pompeyo a la* Avctoritas *de Augusto. Homenaje a Michael Grant*, M. P. GARCÍA-BELLIDO *et alii* (ed.), Madrid, 2008, p. 235-241.

BESOMBES, BARRANDON 2001 : P.-A. BESOMBES, J.-N. BARRANDON, Les *dupondii* de Nîmes : datation, diffusion et nature du métal utilisé, *RN*, 2001, p. 305-328.

CAPDEVILLE 1971 : G. CAPDEVILLE, Substitution de victimes dans les sacrifices d'animaux à Rome, *MEFRA*, 83, 1971, p. 283-323.

CAVALIER 2013 : O. CAVALIER, « Né pour former un cabinet comme La Fontaine pour écrire des fables ». Les pagodes et marmousets du chanoine Pichony (1711-1785), dans *Nîmes et ses Antiquités, Un passé présent XVIe-XIXe siècle*, V. Krings, Fr. Pugnière (éd.), ScriptAntica, 53, 2013, Ausonius, p. 169-208.

CHRISTOL 2009 : M. CHRISTOL, La présence du Prince dans les cités : le cas de Nîmes et d'Auguste, dans *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes. Actes du Colloque organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée Archéologique, 20-22 octobre 2005*, M. CHRISTOL, D. DARDE (dir.), Paris, 2009, p. 177-185.

CHRISTOL, GOUDINEAU 1987 : M. CHRISTOL, Chr. GOUDINEAU, Nîmes et les Volques Arécomiques au Ier siècle avant J.-C., *Gallia*, 45, 1987, p. 87-103.

DOYEN 2013 : J.-M. DOYEN, Entre amulettes et talismans, les monnaies trouées : ce qui se cache sous les apparences, *The Journal of Archeological Numismatics*, 3, 2013, p. I-XXXIX.

FICHES, VEYRAC 1996 : J.-L. FICHES, A. VEYRAC (dir.), *Carte Archéologique de la Gaule, Nîmes*, 30 (1), Paris, 1996.

GIARD 1971-1972 : J.-B. GIARD, Le Monnayage antique de Nîmes, *Bulletin de l'École antique de Nîmes*, 6-7, 1971-1972, p. 47-60.

GOUDARD 1880 : A.-C. GOUDARD, *Notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, Toulouse, 1880.

GOUDARD 1882 : A.-C. GOUDARD, *Supplément à la Notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, Toulouse, 1882.

GOUDARD 1884 : A.-C. GOUDARD, *Appendice au Supplément à la notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, Toulouse, 1884.

GROS 1984 : P. GROS, L'Augusteum de Nîmes, *RAN*, 17, 1984, p. 123-135.

KRAAY 1955 : C. KRAAY, The Chronology of the Coinage of Colonia Nemausus, *NC*, 1955, p. 75-87.

MIONNET 1806 : Th.-E. MIONNET, *Description des Médailles Antiques, Grecques et Romaines*, t. 1, Paris, 1806.

PILON 2003 : F. PILON, Un fait unique en Gaule romaine : la découverte de moules à flans monétaires en pierre calcaire, *RSN*, 82, 2003, p. 37-60.

PELLÉ, BLET-LEMARQUAND 2014 : R. PELLÉ, M. BLET-LEMARQUAND, Flans monétaires d'as de Nîmes, *RN*, 2014, p. 341-352.

REDDÉ 2005 : M. REDDÉ (coord.), Oedenburg, une agglomération d'époque romaine sur le Rhin supérieur, *Gallia*, 62 (1), p. 215-277.

SAUER 2005 : E. SAUER, *Coins, Cult and Cultural Identity: Augustan Coins, Hot Springs and the early Roman Bath at Bourbonne-les-Bains*, Leicester, 2005.

SUSPÈNE *et alii* 2011 : A. SUSPÈNE, M. BLET-LEMARQUAND, M. AMANDRY, Les monnaies d'or d'Auguste : l'apport des analyses élémentaires et le problème de l'atelier de Nîmes, dans *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress Glasgow 2009*, N. HOLMES (ed.), London, 2011, p. 1071-1081.

SUSPÈNE 2012 : A. SUSPÈNE, Monnaies locales et identités : Le cas du monnayage colonial de la Nîmes augustéenne, *RN*, 2012, p. 23-34.

De TURKHEIM-PEY 2001 : S. de TURKHEIM-PEY, Les objets monétiformes, *RN*, 2001, p. 153-162.

VEYRAC 1998 : A. VEYRAC, *Le symbolisme de l'as de Nîmes au crocodile*, Montagnac, 1998.

VEYRAC 2006 : A. VEYRAC, *Nîmes Romaine et l'Eau*, 57e supplément à *Gallia*, CNRS édition, Paris, 2006.

VIAN 1970 : P.-C. VIAN, Les As de Nîmes, *Cahiers Numismatiques*, 25, 1970, p. 76-77.

ZEHNER 1998 : M. ZEHNER, *Carte Archéologique de la Gaule, Haut-Rhin*, 68, Paris, 1998.

Michel AMANDRY*

Un *aureus* de Néron du médaillier de la Bibliothèque des Dominicains de Colmar

Parmi les trouvailles d'*aurei* isolés dans le Haut-Rhin, l'une retiendra ici notre attention, celle d'un *aureus* de Néron trouvé à Zellenberg (arr. Ribeauvillé, c. Kaysersberg) en 1883. La notice que l'on trouve dans l'ouvrage de J.-P. Callu et X. Loriot indique que cet *aureus* n'est pas décrit[1], mais il est cité par J.-J. Becker[2] et L.-G. Werner[3]. Et la notice se termine par cette mention « Musée de Colmar (?) ».

Qu'il soit entré dans les collections de Colmar semble clair puisque Becker indique : « Diese Münze, habe ich s. Zt. dem Museum in Colmar käuflich abgetreten » : « j'ai vendu cette pièce à l'époque (s. Zt. = seinerzeit) au musée de Colmar ». Elle ne s'y trouve malheureusement plus, mais j'ai retrouvé sa cuvette : la découverte est du 21 septembre 1883 et elle a été acquise en octobre de la même année.

Figure 1

Par chance, cette cuvette porte un numéro Cohen, Cohen 5, qui renvoie non à la deuxième édition, mais à la première[4] : il s'agissait donc d'un *aureus* aux types NERO CAESAR, tête laurée à dr./AVGVSTVS GERMANICVS, Néron radié, debout de face, tenant une branche de laurier et un globe nicéphore[5]. Cet *aureus* a été frappé à Rome, après la réforme, entre 64 et 66 apr. J.-C.

Cinq autres *aurei* de Néron découverts dans le Haut-Rhin figurent dans le répertoire de J.-P. Callu et X. Loriot[6], eux aussi non décrits, à l'exception de la découverte faite à Kembs : il s'agit là d'un aureus post réforme également, au type de revers IVPPITER CVSTOS[7].

Le département du Haut-Rhin a donc livré 15 *aurei* ou *solidi*[8] : Tibère (2) ; Claude (1) ; Néron (6) ; Hadrien (3) ; Antonin (1) ; Tétricus Ier (1) ; Valens (1).

* Président de la SFN, michel.amandry@noos.fr

1. Callu, Loriot 1990, no 957.
2. Becker 1910-1912, p. 18-19.
3. Werner 1927, p. 347.
4. Cohen 1859.
5. Giard 1988, p. 141, no 202-5 et pl. XLI.
6. Callu, Loriot 1990, nos 953, 954, 954 bis, 955 et 956.
7. Callu, Loriot 1990, no 953.
8. Callu, Loriot 1990, nos 951-961 ; Loriot 2013, p. 291, nos 159-161.

Bibliographie

BECKER 1910-1912 : J.-J. BECKER, *Verein zur Erhaltung von Reichenweierer Altertümern. Mitteilungen*, 1910-1912.

CALLU, LORIOT 1990 : J.-P. CALLU, X. LORIOT, *L'or monnayé* II, *Cahiers Ernest-Babelon* 3, Juan-les-Pins, 1990.

COHEN 1859 : H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, I, Paris / Londres, 1859.

GIARD 1988 : J.-B. GIARD, *Catalogue des monnaies de l'empire romain* II. *De Tibère à Néron*, Paris, 1988.

LORIOT 2013 : X. LORIOT, Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av.-491 apr. J.-C.), *TM* XXV, 2011 / 2012, Paris, 2013.

MATTINGLY *et alii* 1962 : H. MATTINGLY, E.A. SYDENHAM, C.H.V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage* IV, III. *Gordian III – Uranius Antoninus*, London, 1962 (cité ici *RIC* IV, III).

WERNER 1927 : L.-G. WERNER, Les monnaies romaines en or trouvées dans le Haut-Rhin, *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1927.

Georges GAUTIER*

Les premières frappes en argent de la réforme de Dioclétien à Siscia : un classement réexaminé

La trouvaille de Sisak en Croatie – l'ancienne Siscia – découverte le 6 mai 1953 et qui fut malheureusement en partie aussitôt dispersée, contenait un nombre conséquent d'*argentei* non signés aux noms de Dioclétien et de Maximien provenant de deux coins de droit et d'un seul et même coin de revers (figures 1-2). Attribuables à Siscia de par leur style, ces monnaies sont, sur le plan esthétique, de grande qualité et ne portent aucune trace de frai. Les portraits des deux souverains sont, à l'évidence, les œuvres de graveurs expérimentés qui s'inspirent sans aucun doute de modèles officiels. Les mêmes artistes contribuent simultanément, comme on peut aisément le constater, à la réalisation de coins destinés à l'or comme au bronze argenté émis par l'atelier. Le coin de revers commun, très soigné et équilibré, atteste qu'une attention particulière a été apportée à sa fabrication. A. Jeločnik qui, en 1961, avait assuré la reconstitution partielle et la publication de la trouvaille[1] estimait alors que ces monnaies étaient des prototypes dont il faisait une « première sous-émission » réservée aux seuls Augustes et distincte de l'importante émission non signée qui inaugure le monnayage d'argent réformé à Siscia. Les 239 exemplaires recensés à l'époque par le même auteur (139 pour Dioclétien et 100 pour Maximien) représentaient environ 45 % du total des 533 *argentei* émis à Siscia et contenus dans la partie étudiée du trésor. L'argumentaire exposé par A. Jeločnik pour justifier le traitement qu'il réservait à ce groupe significatif de monnaies s'articulait comme suit :

1. Le coin de revers commun utilisé ne figure pas dans l'émission non signée qui suivrait donc ce monnayage particulier et précoce.

* 41 rue Saint-Placide, 75006 Paris

1. JELOČNIK 1961, p. 42-43.

2. Les deux coins de droit gravés pour les seuls Augustes sont à considérer comme des prototypes réalisés avant même que la fabrication de coins d'avers pour les Césars ait été entreprise.
3. Pour conforter l'hypothèse d'une telle production initiale, A. Jeločnik s'appuyait également, par comparaison, sur l'exemple de l'atelier d'Héraclée dans lequel la première émission de *nummi* aurait été uniquement consacrée à Dioclétien et à Maximien. Il ignorait alors l'existence à Héraclée d'une émission inaugurale d'*argentei* non signés qui comporte déjà, à ce stade (figures 3-5) des exemplaires pour Dioclétien, Maximien et Constance[2]. La révélation de ce monnayage exceptionnel affaiblit considérablement la thèse selon laquelle la production de *nummi* fut réservée dans un premier temps, à Héraclée, aux Augustes.
4. Le fait qu'en 1961, seule la présence du coin de droit au nom de Maximien utilisé pour la « première sous-émission » était attestée de nouveau dans le cadre de l'émission signée -/- // SIS qui suit l'importante production non signée de l'atelier, pouvait enfin constituer, selon le même auteur, un indice supplémentaire pour justifier son classement. Comme nous le verrons ci-après, des découvertes ultérieures sont venues pour le moins nuancer cet argument. Ayant enfin noté dans son examen des autres *argentei* non signés de Siscia présents dans le trésor, que les liaisons de coins de revers constatées concernaient sans exception des exemplaires de Dioclétien et Constance ou de Maximien et Galère, le numismate slovène concluait à l'existence de deux officines spécialisées dans les frappes unissant ainsi un tétrarque jovien à un herculien et un herculien à un jovien. Il en déduisait, en conséquence, que la « première sous-émission » comportant un seul coin de revers commun aux Augustes était à considérer séparément et antérieurement au reste de la première émission non signée.

Depuis la publication d'A. Jeločnik, les auteurs qui ont évoqué la séquence des séries d'*argentei* émises à Siscia se sont contentés de reprendre le même classement. Ceci a été tout d'abord le cas pour C.H.V. Sutherland dans le *RIC* VI[3]. J.-P. Callu a fait de même en estimant que le début du monnayage d'argent de Siscia doit s'entendre en deux émissions successives produites en 294 apr. J.-C.[4]. Pour P. Bruun[5] enfin, les exemplaires de la « première sous-émission » ont non seulement été émis pour les seuls Dioclétien et Maximien, mais furent produits, dans le temps, antérieurement à la nomination des Césars, ce qui constitue une extrapolation pour le moins surprenante. P. Bruun tentait d'expliquer le fait, sans pour autant convaincre, en évoquant une possible préfiguration tétrarchique alors en gestation. Pour accepter une telle hypothèse, il conviendrait en effet de situer le démarrage de la production des premiers *argentei* à Siscia avant le mois de mars 293 apr. J.-C. ce qui est difficilement acceptable. Ainsi que nous l'avons déjà précédemment indiqué dans le cadre d'autres études, nous sommes conscient que l'introduction de la réforme monétaire n'a pas eu lieu de manière parfaitement simultanée dans tous les ateliers en exercice. Il nous paraît toutefois difficile d'admettre que le début de la production des espèces réformées (*argentei*, *nummi* et fractions pour l'essentiel) ait pour autant pu avoir lieu pour ainsi

2. Gautier 2010 ; 2014.
3. Sutherland 1967, p. 441 et 459.
4. Callu 1969, p. 381.
5. Bruun 1979, p. 135-136.

dire, « à la carte ». Nous estimons en effet que les opérations de soutien à la propagande impériale qui visait à justifier le bien fondé de la mutation considérable que représentait la mise en œuvre de la réforme, ont été conçues comme l'exercice d'une fonction normative à l'appui d'un effort évident de simplification. Sur un plan purement iconographique, il semble donc pour le moins difficile de concevoir une représentation des quatre corégents au revers de monnaies censées avoir été émises avant même que les deux Césars aient rejoint l'ensemble tétrarchique.

Nous n'avions pas, à l'époque de la publication d'A. Jeločnik, été convaincu par sa démonstration fondée sur le seul examen des exemplaires contenus dans la trouvaille et nous souhaitions donc, de longue date, reprendre l'étude de la ladite « première sous-émission » sur la base du matériel de Sisak, complété par l'examen d'un important apport supplémentaire. Nos recherches nous ont tout d'abord conduit, dans ce cadre, à recenser 248 *argentei* (160 pour Dioclétien et 88 pour Maximien) que nous avons pu examiner personnellement, en particulier au musée de Sisak où sont conservées 57 monnaies de ce type (35 pour Dioclétien et 22 pour Maximien) comme dans d'autres collections publiques et privées au sein desquelles des *argentei* similaires provenant exclusivement de la trouvaille de Sisak sont entrés postérieurement à la découverte de cette dernière. La consultation de très nombreux catalogues de vente nous a, par ailleurs, permis de compléter cette recherche documentaire. Ceci nous a amené à vérifier – ce qu'A. Jeločnik n'avait pu faire en 1961 – que tous les exemplaires recensés de la « première sous-émission » proviennent sans exception du même dépôt.

Une seconde investigation, de caractère métrologique[6], a abouti à établir, à partir de 202 *argentei* sur les 248 en cause, dont nous disposons des données pondérales, un poids moyen général de 3,00 g (2,99 g pour les 132 exemplaires au nom de Dioclétien et 3,01 g pour les 70 exemplaires à celui de Maximien). Ce faible poids moyen qui accuse, par rapport au poids théorique de 3,40 g environ de l'*argenteus* taillé au 1/96e de livre, un déficit significatif de près de 12 %, ne saurait s'expliquer par la seule tolérance pondérale en usage. Or nous avons pu établir lors d'études précédentes que le pourcentage de tolérance à Alexandrie, Serdica et Cyzique avoisinait seulement, pour les monnaies comparables, environ 7 % du poids théorique. A. Jeločnik avait pour sa part obtenu pour les 429 *argentei* de Siscia contenus dans la trouvaille et dont il disposait des données, toutes émissions confondues, le poids moyen de 3,08 g, ce qui représente une tolérance de 9 à 10 %. Il n'avait malheureusement pas, à l'époque, établi séparément le poids moyen des exemplaires de la « première sous-émission » figurant dans l'échantillon pesé. En tout état de cause, le poids moyen qu'il obtenait était inférieur à celui des *argentei* de la trouvaille émis à Ticinum (3,19 g pour 420 monnaies) et à Rome (3,14 g pour 259 monnaies). Il ne fait donc guère de doute que les exemplaires de la « première sous-émission » indistinctement pesés avec les autres *argentei* de Siscia n'ont pu alors que tirer vers le bas la moyenne constatée de la sorte pour cet atelier. Pour notre part, s'agissant de Siscia, nous avons pu parvenir à un poids moyen général de 3,12 g pour un total de 705 *argentei* des trois émissions successives au revers du sacrifice des tétrarques, en excluant de nos calculs les 202 exemplaires de la « première sous-émission » dont nous disposons des poids.

6. Afin de ne pas alourdir le texte, c'est volontairement que nous indiquons les poids moyens obtenus, arrondis au 1/100e de gramme.

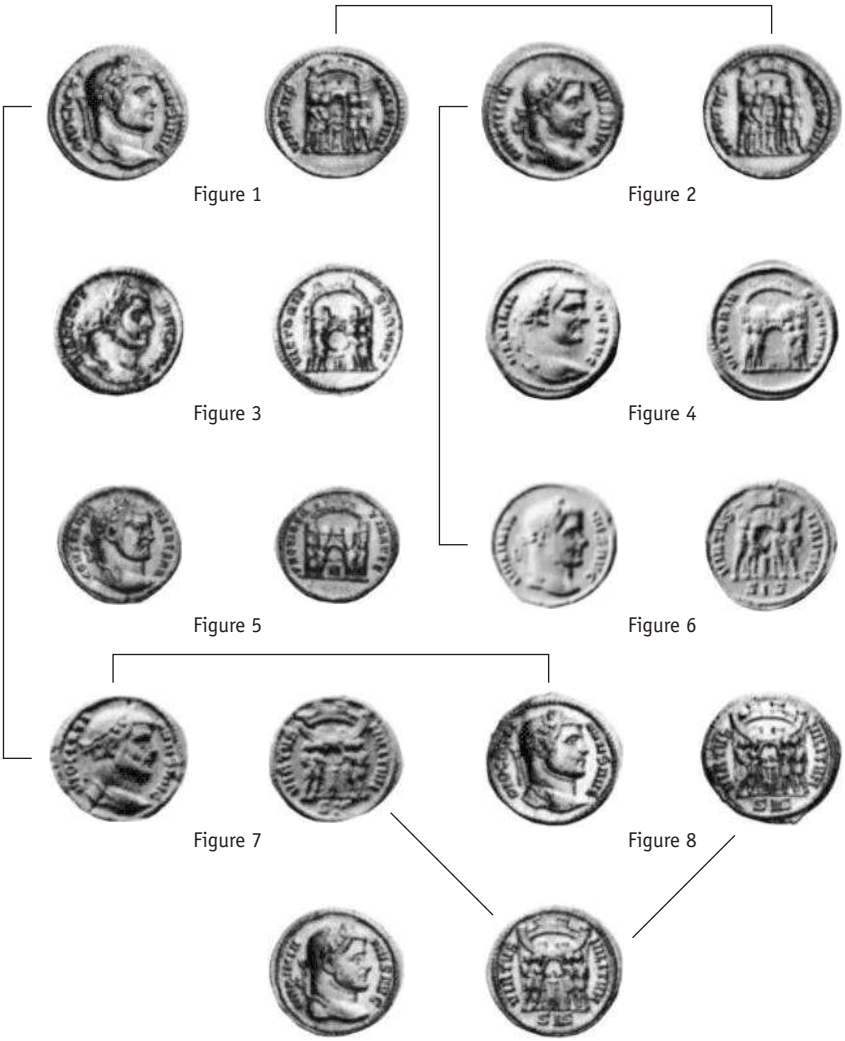

Une autre constatation a trait à la qualité de la frappe des exemplaires de la « première sous-émission » que nous avons étudiés directement ou à partir de clichés. Nous avons pu ainsi noter que 104 *argentei* sur 160 pour Dioclétien et 59 sur 88 pour Maximien comportaient des fêlures de flan souvent très importantes. Ces défauts de frappe affectent donc près de 70 % du matériel d'étude, ce qui est considérable et n'a pas d'équivalent dans les autres ateliers contemporains produisant des *argentei*.

Ainsi, à Ticinum, nous avons pu relever sur un total de 874 monnaies étudiées appartenant aux deux séries de la première émission, 84 exemplaires fêlés seulement, soit moins de 10 % du total. En outre, et dans la plupart des cas, les fêlures relevées sont très peu importantes et ne nuisent généralement pas à l'aspect extérieur des monnaies. À Rome, par ailleurs, les *argentei* fêlés sont pratiquement inexistants dès le début du monnayage réformé. Pour ce qui est de Siscia et particulièrement des pièces fêlées de la « première sous-émission » régulièrement offertes dans de nombreux catalogues de vente, nous avons observé que les rédacteurs anglophones des notices correspondantes n'hésitaient pas, avec un réalisme découlant de la pratique, à évoquer la présence d'un « *usual flancrack* » pour signaler le défaut constaté. L'explication du nombre très important de fêlures de flan sur les monnaies de Siscia est vraisemblablement à rechercher dans l'impréparation des personnels chargés dans cet atelier de la confection des flans puis de la frappe, à travailler avec maîtrise un alliage au sein duquel le taux d'argent fin pouvait s'élever jusqu'à 98 %, ce qui n'était plus le cas depuis presque deux siècles, lors de l'introduction de la Réforme.

Pour ce qui est, dans un tout autre domaine, de la réutilisation, déjà signalée, du coin de droit au nom de Maximien lors de la seconde émission de Siscia signée -/-// SIS, A. Jeločnik notait que tel n'était pas le cas pour le coin correspondant au nom de Dioclétien. Or nous avions pu établir, voici de nombreuses années puis une seconde fois assez récemment, que ce coin a bien été réutilisé à l'identique[7], au cours de la même seconde émission (figures 7-8). Il est couplé dans ce cadre à un coin de revers d'exemplaires au nom de Maximien (figure 9). Cette identité rappelle tout d'abord celle déjà établie pour ce qui est de la « première sous-émission » entre les deux Augustes. Elle s'inscrit en second lieu à la traverse de la constatation déjà mentionnée par A. Jeločnik, de liaisons de coins concernant exclusivement, au cours de la première émission non signée, Dioclétien et Constance ainsi que Maximien et Galère, ce dont il tirait argument pour isoler encore davantage les *argentei* appartenant, selon lui, à la « première sous-émission ». Nous nous étions déjà ouvert en 1988 de notre première découverte en ce qui concerne la réutilisation du coin de droit au nom de Dioclétien, auprès d'A. Jeločnik qui avait alors convenu que ce matériel nouveau pouvait permettre de nuancer son classement de 1961 pour ce qui avait trait à la « première sous-émission » identifiée par ses soins. Nous n'avons malheureusement pas pu lui faire part depuis lors et avant sa disparition, des conclusions auxquelles nous sommes désormais parvenu et que nous exposons ci-après :

1. Que l'on considère séparément les exemplaires de Dioclétien et de Maximien censés appartenir à la « première sous-émission » ou qu'ils constituent, comme nous le pensons, une partie intégrante de la première émission non signée dont ils représentent sans doute certaines des frappes initiales, le déficit pondéral particulièrement important accusé par ces monnaies n'a pu qu'être noté à l'époque, sans doute lors d'une vérification de la production opérée par les soins de l'autorité compétente.
2. La proportion particulièrement élevée, au sein de la frappe en cours, d'*argentei* défectueux du fait de fêlures de flan souvent importantes n'aura pas manqué, en second lieu, d'être également relevée.

7. Les deux exemplaires cités et reproduits proviennent respectivement de la collection Gnecchi conservée à Rome (figure 7) et de la vente Hess-Divo 314, 4 mai 2009, nº 1611 (figure 8).

3. Ces deux constatations négatives cumulées ont alors dû conduire à une décision de retrait rapide des exemplaires déjà frappés et, très certainement, à leur refonte, pour éviter toute mise en circulation d'espèces nouvelles défectueuses et de surcroît, de poids faible, dont les fêlures de flan affectaient paradoxalement très souvent l'intégrité des effigies impériales qu'elles étaient chargées de mettre en valeur.
   Si tel fut bien le cas, comme nous le suggérons, seule la portion de ce monnayage contenue dans la trouvaille de Sisak aura pu survivre à la mesure décidée. Les *argentei* épargnés ont dû, plus que vraisemblablement, être ponctionnés à la source même, unité de lieu aidant, par le propriétaire du dépôt, dès la mise en service des coins et immédiatement thésaurisés. Cette hypothèse s'appuie en particulier sur le fait qu'aucun exemplaire de la « première sous-émission » distinguée par A. Jeločnik, et ayant une provenance extérieure à celle de la trouvaille de Sisak, n'a été signalé avant comme depuis 1953.
4. La mesure de retrait suivie de la refonte des autres *argentei* déjà frappés mais non encore introduits dans la circulation a dû être accompagnée, en outre, de la réformation, sinon de la destruction, du coin de revers commun qui devait déjà, du fait de son utilisation deux fois supérieure à celle des deux coins de droit, être assez usé. En revanche, les matrices portant les effigies des souverains furent alors simplement écartées de la frappe, puis réutilisées ultérieurement dans le cours de la seconde émission de l'atelier, un an plus tard, en 295 apr. J.-C.
5. Parallèlement à ce que nous qualifions « d'accident de fabrication », la production de l'émission non signée se poursuivit à Siscia. Son ampleur fut de loin plus importante (608 exemplaires recensés) que celle de l'émission signée -/-// SIS qui lui succède (48 exemplaires recensés) ainsi que de l'émission signée -/-// *SIS (164 exemplaires étudiés) qui clôture, dans l'atelier, les frappes au type de revers montrant le sacrifice des tétrarques, avant le début des séries au type de la porte de camp.

Vu sous l'angle de ce qui précède l'avatar constaté à Siscia n'aura donc représenté qu'un épiphénomène auquel le correctif approprié a dû être apporté sans tarder. L'épisode en question peut dans ce cas nous renseigner, même ponctuellement en l'espèce, sur le fonctionnement, voire sur les dysfonctionnements, d'un atelier monétaire majeur dont la connaissance nous fait encore très largement défaut.

Bibliographie

BRUUN 1979 : P. BRUUN, The successive monetary reforms of Diocletian, *MN*, 1979, p. 129-148.

CALLU 1969 : J.-P. CALLU, *La politique monétaire des empereurs romains de 235 à 311*, Paris, 1969.

GAUTIER 2010 : G. GAUTIER, La première émission d'*argentei* non signée de l'atelier d'Héraclée, *BSFN*, 5, 2010, p. 106-108.

GAUTIER 2014 : G. GAUTIER, Deux *argentei* exceptionnels frappés à Lyon et à Héraclée, *BSFN*, 8, 2014, p. 240-243.

JELOČNIK 1961 : A. JELOČNIK, *The Sisak hoard of argentei of the early tetrarchy*, Ljubljana, 1961.

SUTHERLAND 1967 : C. H. V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage*, VI, London, 1967.

Pierre CRINON*

Proposition d'attribution de francs à pied à l'atelier de Troyes

Les textes nous apprennent que des Francs à pied ont été frappés à partir du 20 avril 1365 (titre 1 000 ; poids 3,824 g et cours de 20 s. t.) par le Roi Charles V, mais leur frappe continua après sa mort le 16 septembre 1380, sous son fils et successeur Charles VI. Nous reviendrons plus loin sur les textes.

Le nom officiel de cette monnaie est « denier d'or aux fleurs de lis », et le terme de « Franc à pied » apparaît seulement en janvier 1377 dans un texte officiel. Les tentatives de classement à l'un ou à l'autre des rois Charles V (8 avril 1364-16 septembre 1380) ou Charles VI (16 septembre 1380-21 octobre 1422) n'ont jamais été probantes. La première monnaie d'or ordonnée par Charles VI est l'Écu d'or à la couronne dont la 1re émission date du 11 mars 1385 ; on peut déterminer quelques ateliers par le style ou des différents particuliers ; à partir du 11 septembre 1389 les points d'atelier permettent de reconnaître les productions. Avant 1385, sous Charles V, les seuls Francs à pied attribuables sont ceux de Poitiers après le 7 août 1372 (lettre P), de Limoges à partir de 1373 (lettre L), de La Rochelle après le 18 septembre 1372 (lettre R). La dernière variété, publiée par M. Dhénin, est celle d'un atelier du Dauphiné qui a pour différent initial un dauphin[1].

Deux trésors ont apporté la majorité des exemplaires connus à ce type. Le trésor parisien des nos 26 et 28 de la Rue Vieille-du-Temple découvert le 6 juin 1882, enfoui avant 1385, contenait 7 822 pièces dont plus de 6 000 francs à pied d'une quinzaine de variété de légendes et de ponctuation. Lors de la dispersion en vente aux enchères, ces francs « de Charles V » furent vendus du no 14 au no 36. Les ponctuations sont décrites très sommairement ; il faut remarquer que le seul no 14 de la vente comprenait 5 611 pièces[2]. Après la trouvaille de Blangy-lès-Arras (aujourd'hui Blangy-sur-Ternoise, Pas-de-Calais), le 2 février 1922, Vivier, l'un des acquéreurs avait proposé de classer les francs à pieds entre Charles V et Charles VI, dans une lettre au Cabinet des Médailles, en fonction du nombre de fleurs de lis sur la poitrine du Roi, cinq ou six. Ceci amena une étude précise de Dieudonné dans la *Revue numismatique* de 1926 qui mit en ordre les variétés de légendes et de ponctuation. Il rappela l'importance des textes de changeurs du XVe siècle qui classaient les variétés par degré de carence dans le titre, distinguant le signe situé au centre du revers (et donc au pommeau de l'épée, puisque c'est souvent le même). L'année suivante, le Colonel Allotte de La Fuÿe démontra que la théorie érigée par Vivier ne résistait pas et que ces études ne permettaient nullement de distinguer le monnayage de Charles V de celui de Charles VI. Le trésor de Blangy contenait 613 francs à pied royaux sur 1 343 monnaies décrites. Il a été dispersé le 15 novembre 1923 en vente publique à Sèvres (catalogue absent du Cabinet des Médailles)[3].

Devant les multiples variétés de Francs à pieds, un type de classement a été proposé par Ciani, celui des ponctuations. Les ponctuations semblent différer à l'infini.

* Numismate professionnel ; pierre.crinon@wanadoo.fr

1. DHÉNIN 1994, p. 784-786.
2. DUPLESSY 1995, no 259 (Rue Vieille-du-Temple) enfoui avant 1385 et catalogue de vente du 15 février 1883, (Rollin et Feuardent, Paris), 74 nos, 22 p., 1 pl. (description de Stédransky).
3. DUPLESSY, no 54 (Blangy-sur-Ternoise) enfoui avant 1385. DIEUDONNÉ 1926, p. 152-161 et pl. V. ALLOTTE DE LA FUŸE, 1927, p. 220-227.

Reprenant les textes de changeurs, J. Duplessy a proposé des classements par les signes situés au pommeau de l'épée, par le nombre de fleurs de lis sur la tunique ou dans le champ permettent des variétés de style. Pour Lafaurie : « La tête jeune même n'est pas nécessairement celle du jeune roi (Charles VI) ; au contraire, émanant d'une facture plus soignée, elle convient mieux au créateur du type, à Charles V »[4].

Nous mentionnons ces études pour mémoire, mais nous reprenons ici l'observation d'une seule variété dont La BnF possède deux exemplaires qui proviennent des collections Rousseau et Côte. Cette variété comprend un trèfle ou trilobe dans le champ, à gauche du roi. Cette variété a été mentionnée comme telle, mais nous nous proposons de la mettre en relation avec un atelier. Le trèfle à la foliole supérieure pointue est la particularité qui nous intéresse ; elle se rencontre sur le monnayage de Charles VI dans un atelier très précis, celui de Troyes. Il est dorénavant possible de rechercher des attributions de francs à pieds par le style.

Description des exemplaires

Nous avons relevé plusieurs exemplaires avec un trilobe dans le champ à gauche du roi et les reprenons dans l'ordre d'apparition (figure 1). Une seule liaison de coin de droit est à relever. Tous ont une seconde particularité : une asymétrie importante entre le dais et le sol par rapport aux colonnes. Les formes des lettres ne sont pas étudiées et varient légèrement (A barrée et plus ou moins ouverte, en particulier sur l'ex. n° 1), les M parfois en H ou N (ex. nos 1 et 5). Les lettres E et les N sont onciales ; le pommeau de l'épée est vide ou centré. Dans le champ de part et d'autre du dais, sept fleurs de lis. À l'avers on retrouve la même ponctuation par un groupe de cinq points. Cependant le poinçon placé en biais pour les francs nos 3 à 5 ne laisse paraître qu'une partie du poinçon, parfois avec seulement trois ou quatre points visibles sur les cinq. Une étude des poinçons serait utile. Le premier exemplaire publié est conservé au Cabinet des Médailles de la BnF. Deux types se distinguent, avec les pieds du roi posés au-dessus de la marche supérieure et rosette au centre du revers (type A) et avec les pieds sous la marche supérieure et globule sous la main de justice et au centre du revers (type B).

Type avec les pieds posés au-dessus de la marche supérieure – rosette au centre du revers

1. A/ KAROLVS (∗) DI (∗) GR / FRANCORV (∗) REX. Le visage du roi est barbu et âgé. Sur la cotte de maille on voit sept fleurs de lis, la tunique est bouffante. Un trilobe ou trèfle à la foliole légèrement allongée vers la droite sur le haut. Le pommeau est centré. Ponctuation par cinq points en forme de carré pointé.
   R/ XPC ∗ VINCIT (∗) XPC (∗) REGNAT (∗) XPC (∗) IMPE ∗ RAT. Ponctuation par étoile à cinq rais. Au centre de la croix, rosette à cinq pétales, pointée au centre.
   - 3,79 g. Provient de la collection J. Rousseau (cote, MMA C3721), acquis en 1849.

4. Ciani 1926, nos 457-468 distingue des variétés de ponctuation. J. Duplessy reprend les variantes indiquées par les livres de changeurs. Duplessy, 1999, p. 182 et nos 360C, D, E et 361. Dans la collection Bordeaux, un exemplaire à la croisette au pommeau est classé à Charles VI. Vente Bordeaux I, (Feuardent), 26/29 avril 1926, no 658 de 3,82 g. Lafaurie retient surtout l'aspect de la tête royale. Lafaurie 1951, p. 67 no 371.

1 2 3 5

Figure 1 - Exemplaires 1, 2, 3, 5.

Cette variété a été signalée dans l'étude de Dieudonné parue dans la *Revue numismatique* 1926 : « trilobe dans le champ au bas de la tunique à gauche » ; l'avers seul est illustré sous le n° F15 pl. V. Dieudonné ajoute : « ... je ne sais pourquoi, il y a un trilobe dans le champ au bas de la tunique à gauche ». Dans son article paru l'année suivante, le Colonel Allotte de la Fuÿe signale un autre exemplaire de la collection Vivier provenant du trésor de Blangy-sur-Ternoise avec « un trèfle évidé... placé en bas et à gauche du vêtement du roi » ; il classe d'après Vivier, ces exemplaires dans un troisième type, avec un nombre de fleur de lis souvent indistinct[5].

Ce second exemplaire, mentionné par Dieudonné et Allotte de la Fuÿe, provient du trésor de Blangy-sur-Ternoise et n'a pas été illustré. Nous relevons quelques détails donnés par les descriptions : trilobe dans le champ au bas de la tunique à gauche. Au pommeau de l'épée, un annelet centré. Légende du revers : XPC IMPERAT comme au n° F15 (BnF = n° 1 ci-dessus). Au centre du revers une étoile. Cet exemplaire peut très bien correspondre à l'un des suivants[6].

5. Dieudonné 1932, n° 783 et avers illustré pl. XIV ; voir ensuite Dieudonné 1926, p. 155 ; puis Allotte de la Fuÿe 1927, p. 221-222.
6. Dieudonné 1926, le signale dans son article sous le n° T33 collection Vivier. Allotte de la Fuÿe 1927, p. 221-222.

Type avec les pieds posés sous la marche supérieure - globule sous la main de justice et au centre du revers

2. A/ KAROLVS ∗ DI ∗ GR / FRANCORV (∗) REX. Même disposition de légende et ponctuation par plusieurs points ressemblant à la précédente : quatre ou cinq. Le visage du roi est similaire au précédent de même que la cotte de maille sur laquelle on voit sept fleurs de lis, la tunique est bouffante. Même trilobe ou trèfle dont on ne voit pas la partie droite collée à la tunique ni l'allongement possible vers la droite. Le pommeau n'est pas centré.
   R/ XPC (∗) VINCIT (∗) XPC (∗) REGNAT (∗) XPC (∗) IMPERAT. Ponctuation par étoile à cinq rais. Au centre de la croix, un point.
   - 3,80 g. Provient du legs de la collection C. Côte en 1962 (cote, Côte 773). Origine antérieure non connue.

Les exemplaires suivants n°s 3-5 proviennent de collections privées, deux d'entre eux (n°s 3-4) sont issus d'un même coin de droit. Les monnaies 3 et 4 ont été frappées avec des coins usés, certaines lettres de la légende et les signes de ponctuation sont quasi invisibles par endroit. Par le style ces Francs sont proches de l'exemplaire précédent n° 1, mais différent pour le trèfle dans le champ qui possède maintenant une foliole supérieure pointue, bien plus longue et même tout à fait verticale sur le n° 5.

3. A/ KAROLVS (∗) DI (∗) GR / FRANCORV (∗) REX. Sur la cotte de maille on voit quatre fleurs de lis de même dimension, mais elles sont de nombre indéfini. Le trèfle à la foliole légèrement allongée à droite est presque collé à la tunique du roi et la partie supérieure est légèrement en biais. Le pommeau n'est pas visible. Ponctuation, proche de celle de l'exemplaire n° 1, mais incomplète avec trois ou quatre points disposés différemment.
   R/ + XPC (∗) VINCIT (∗) XPC (∗) REGNAT (∗) XPC (∗) IMPERAT. La croisette initiale est très petite. La ponctuation par étoile à cinq branches est identique aux précédentes (semblant avoir un point central en relief plusieurs fois et en creux (avant *Imperat*). Au centre de la croix, un point.
   - 3,81 g (7 h). Collection privée. Provient de la vente de la collection Léon François, (S. Bourgey), 1/2 mars 2006, n° 46.

4. Même coin d'avers que le précédent.
   R/ Légende, ponctuation et point central identiques aux n°s 3 et 5. Le coin de revers est différent, difficile à lire, reconnaissable à la fleur de lis située au revers, sous le P du premier XPC, divisée en deux dans sa partie supérieure.
   - 3,82 g. Provient de la vente à Genève (Palombo 14), 21 novembre 2015, n° 250 (pièce sous coque)

5. A/ KAROLVS (∗) DIG / FRANCORV (∗) REX. Sur la cotte maille, une grande fleur de lis superposée à une plus petite, au milieu de la poitrine et les autres partielles. Trilobe ou trèfle évidé surmonté d'une pointe tout à fait verticale (contrairement aux numéros précédents) dans le champ à gauche du roi. Ce différent est placé au milieu d'un losange tracé par le graveur sur le coin. On ne peut savoir si ce différent a été ajouté sur un coin déjà gravé. Un annelet centré au pommeau de l'épée dont le centre est caché par le bras droit qui semble se prolonger jusqu'au-delà

du buste, près de l'autre bras. Les deux pieds sont posés entre les marches sur l'ornement de sautoirs. Dans le champ, la forme des fleurs de lis de part et d'autre du dais est différente de celle des lis du revers, arrondies et sans trait vertical. Double ponctuation, (proche de celle de l'exemplaire n° 1) : quatre points visibles sur les cinq, disposés différemment.
R/ + XPC (*) VINCIT (*) XPC (*) REGNAT (*) XPC (*) INPERAT. Entre chaque mot, ponctuation par étoile à cinq branches (pour la première, trèfle à cinq feuilles, ou plutôt quatre dont une divisée en deux). Au centre de la croix, un point. Le M de *Imperat* est un N, différent des exemplaires précédents.
- 3,79 g (7 h). Collection privée.

Ces francs à pied sont rares. Ils proviennent d'un même atelier car nous retrouvons des similitudes graphiques ou de style. Cet atelier semble avoir peu frappé à ce type de monnaie puisque le nombre d'exemplaires reste limité. Nous remarquons diverses variétés, mais la plus significative peut être la forme du trèfle à la foliole supérieure pointue : sur les quatre premiers exemplaires, l'allongement est en biais, vers la droite et sur l'exemplaire cinq l'allongement, plus prononcé, est vertical. Cette dernière variante est plus proche encore du trèfle pointu de la première émission de l'écu. Pouvons-nous avoir là l'ébauche d'une distinction entre deux séries et donc une différence d'émission ? Il n'est pas possible de répondre à cette question.

Une attribution à l'atelier de Troyes est maintenant évidente

La forme particulière du trèfle est un argument d'attribution, c'est le différent d'un atelier. Elle a été observée sur les trèfles de la couronne des écus à la couronne attribués à l'atelier de Troyes, de la 1re à la 5e émission. Observons la toute première émission de l'écu, qui suit celle du franc à pied. La première émission de l'écu à la couronne de Charles VI du 11 mars 1385 a d'ailleurs été identifiée en partie grâce à ce type de trèfle « pointu » et à la présence d'une molette au revers, après le premier XPC[7].

Le trèfle évidé, ou fleuron triangulaire ou trèfle surmonté d'une pointe est particulier, comme il a été décrit par nos devanciers, nous le retrouvons sur les productions de l'atelier de Troyes et c'est Godin qui illustre cette particularité avec un exemplaire de la collection Bourgeois et le nomme : « trèfle à la foliole supérieure de forme pointue » dont nous reproduisons le cliché en figure 2[8].

Figure 2 - Godin 2006, coll. Bourgeois

7. Garnier 1992, p. 367 a le premier signalé, lors des journées numismatiques de Reims, ces deux particularités pour la 1re émission du 11 mars 1385. Type de cette première émission de l'écu d'or à la couronne, Duplessy 1999, n° 369. On ne trouve aucune information dans l'article de Hennequin 1939, l'auteur pensait alors que le monnayage troyen identifiable comme tel débutait au règne de Charles VI.
8. Godin 2006, p. 9-13.

Cette forme de trèfle, que nous appelons dorénavant trèfle pointu, a été observée sur les trèfles de la couronne des écus à la couronne attribués à l'atelier de Troyes, de la 1re à la 5e émission. Cette particularité est une marque d'atelier puisqu'elle est placée à l'avers, dans le champ. Une marque de maître ou de directeur est plus discrète et elle est plutôt placée au revers (comme la molette). On retrouve cette particularité du trèfle pointu, pérennisée sur les écus d'or, bien après l'adoption du point d'atelier 14e, sur les produits du maître suivant Pierre de La Germoise (août 1395 - juillet 1406) jusqu'à la 4e émission (elle est même encore présente sur des coins de la 4e émission regravés pour la 5e émission, après la réouverture de l'atelier à la fin de 1411), associée à une molette entre les deux premiers mots du revers[9].

Francs à pied troyens, apport des textes

En consultant les textes publiés par de Saulcy, nous apprenons que sous Charles V, le maître à Troyes est Renaut Faitement. Sous sa maîtrise, sont frappés 20 500 francs d'or (francs à cheval) du 25 mai 1364 au 1er mai 1365 ; 18 000 deniers d'or aux fleurs de lis (francs à pied) du 1er mai au 7 août 1365 et 5 500 du 7 au 17 août 1365. La maîtrise est ensuite tenue par Jehan L'Esclat qui fait les délivrances de monnaies d'argent du 28 janvier 1366 (AS) au 18 juin 1369. Il est toujours maître du 8 juin 1369 au 10 novembre 1370 et du 12 avril 1372 au 20 octobre 1374 et c'est alors Pierre Plaisance qui tient les comptes pour lui[10].

Pierre Plaisance occupe ensuite la maîtrise ; on connaît ses délivrances à partir du 20 octobre 1374 et il sera en poste jusqu'en juillet 1395. C'est lui qui reçoit un exécutoire des Généraux Maîtres envoyé le 21 ou le 22 mai 1382 avec deux paires de fers à or et quatre paires de fers à argent, payés huit francs d'or au tailleur, et envoyés aux gardes de la Monnaie de Troyes par Jehan Gontier, clerc de Jean Le Flament. Cet envoi correspond au règne de Charles VI. À cette époque on ne frappe que des « deniers d'or aux fleurs de lis ». Le 15 mai 1382, Jean Le Flament, trésorier des Guerres avait livré 100 marcs d'or et 600 marcs d'argent de la vaisselle du roi « pour ouvrer des deniers d'or aux fleurs de lys » à Troyes. On sait seulement que 100 marcs d'or de la vaisselle du Roi ont été utilisés à partir du 15 mai 1382, soit environ 24,475 kg[11].

Après observation des monnaies décrites, nous sommes en présence de deux séries distinctes correspondants à notre classement en deux séries A et B (pieds sur la marche supérieure et pieds entre les deux marches et globules sous la main et au centre du revers) mais avec une certaine unité de style et de ponctuation. Ces séries pourraient-elles correspondre à deux émissions ? On observe également une différence

9. Voir l'article de Godin 2006, no 1 p. 9 - la 2e émission du 28 février 1388, no 2 p. 11 - la 3e émission du 11 septembre 1389, no 3 p. 11 - la 4e émission du 29 juillet 1394, nos 4, 5, 6, 7-8 p. 12 (nous connaissons un écu différent de la 4e émission) - la 5e émission du 2 novembre 1411, no 9 p. 14. Pour une nouvelle série de coins neufs de la 5e émission, les trèfles pointus sont remplacés par des trèfles aux folioles arrondies, nos 10-11 p. 15.
10. Saulcy 1879, p. 483 (francs à cheval), p. 491, 495 (francs à pied), d'après Arch. nat. Reg. Z 1375 ; carton Z1b 1005, p. 500, 503, 506, 520 (Jehan L'Esclat).
11. Saulcy 1879, p. 532. Saulcy 1888, p. 12-13, d'après Arch. nat., Reg. Z 1b 58, fol. 24 vo (on trouve les deux dates, 21 et 22 mai). Pierre de Mesnis est tailleur de la monnaie de Troyes, ordonné après le décès de Mahieu de Luchieu le 10 septembre 1376 ; il est encore mentionné sous la maîtrise de Pierre Plaisance du 31 octobre 1382 au 20 octobre 1384. Saulcy 1879, p. 540 et Saulcy 1888, p. 15.

dans le traitement du trèfle qui sur l'exemplaire nº 1 est très proche de la tunique et semble à peine détaché de cette dernière donnant une impression de retour de ce manteau ; le trèfle a pu être ajouté. Cela confirmerait la réception de deux paires de coins qui n'auraient pas été gravées à Troyes, sur lesquels le trèfle aurait été ajouté[12].

Si l'on se reporte aux textes, on apprend donc que l'atelier de Troyes a frappé des francs à pied à deux périodes : sous Charles V du 1er mai au 7 août et du 7 au 17 août 1365 à l'époque de Renaut Faitement et sous Charles VI à l'époque de Pierre Plaisance qui reçoit deux paires de fers à or après le 22 mai 1382. Les cinq francs connus, décrits plus haut, peuvent ils être de deux fabrications, sous les deux rois Charles ? En réalité on a déjà au minimum quatre paires de coins. Nous ne pouvons en l'état actuel répondre de façon certaine à cette question, mais on peut attribuer très vraisemblablement à la maîtrise de Pierre Plaisance les monnaies présentées, pour plusieurs raisons.

Malgré les deux séries, il est impossible de séparer les quatre paires de coins d'avers connues et de déterminer à quel roi Charles elles correspondent, ni même si elles correspondent à deux périodes de monnayage. Peut-être correspondent-elles toutes au règne de Charles VI, auquel cas le produit de l'atelier troyen sous Charles V serait encore à découvrir. Cela est possible puisque presque vingt années séparent les deux émissions, soit une génération et donc un personnel différent. L'unité de style des exemplaires illustrés peut convenir à cette simple supposition.

Conclusion

Le « trèfle à la foliole supérieure de forme pointue » que Godin avait remarqué est donc le différent de l'atelier de Troyes. Les francs à pied avec cette particularité sont à rapprocher des écus d'or de Charles VI, frappés dans le même atelier dès 1385, lors de la première émission de l'écu d'or, avant l'adoption des points secrets, sous la maîtrise de Pierre Plaisance. Cette particularité troyenne du trèfle à la foliole supérieure allongée sur les écus d'or, se pérennisera bien après l'adoption du point 14e en 1389 sur les produits du maître suivant Pierre de La Germoise (août 1395-juillet 1406). Probablement voyons-nous là les premiers francs à pieds attribuables au règne de Charles VI.

Ce trèfle à l'avers permet effectivement de proposer de « remonter » au type du franc à pied l'identification du monnayage troyen. Le fait de retrouver des particularités de gravure ou de style sur ces francs à pied et sur des écus d'or à la couronne laisse présumer une unité de style et donc de temps. Leur frappe devrait donc être contemporaine et dater du règne de Charles VI plutôt que de celui de Charles V.

Bibliographie

Allotte de la Fuÿe 1927 : Colonel Allote de la Fuÿe, Les francs à pied de la trouvaille de Blangy-Lès-Arras, *RN*, 1927, p. 220-227.

Ciani 1926 : L. Ciani, *Les monnaies royales françaises*, Paris, 1926.

12. Nous remercions M. Bompaire qui a répondu après cet exposé à notre questionnement sur les fers à or envoyés ; un envoi de fer à or comprenait en principe un coin d'avers et deux ou trois coins de revers. En l'occurrence, l'envoi mentionné était de deux paires de fers à or. Il pense que l'envoi de fers est donc « lié au caractère exceptionnel des émissions faites avec la vaisselle, pas à l'absence de tailleur particulier à Troyes ». Voir n. 11.

Dhénin 1994 : M. Dhénin, Le franc à pied du Dauphiné (Duplessy 361), *BSFN*, avril 1994, p. 784-786).
Dieudonné 1926 : A. Dieudonné, « Les francs à pied de Charles V et de Charles VI », *RN*, 1926, p. 152-161 et pl. V.
Dieudonné 1932 : A. Dieudonné, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2ème section*, Paris, 1932.
Duplessy 1995 : J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, II (1223-1385), Paris 1995.
Duplessy 1999 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI*, I, 2e édition, Paris / Maastricht, 1999.
Garnier 1992 : J.-P. Garnier, « Identification des écus d'or de Charles VI frappés à Troyes avant l'adoption du point secret », *BSFN*, 1992, p. 367-368.
Godin 2006 : J. Godin, « Monnaies d'or de Charles VI frappées à Troyes de 1385 à octobre 1417 », *BSFN*, janvier 2006, p. 7-17.
Hennequin 1939 : R. Hennequin, La fabrication monétaire troyenne du XIVe au XVIIIe siècle, Troyes, 1939, tirage-à-part des *Mémoires de la Société Académique*, Tome XCVIII, années 1937/1938.
Lafaurie 1951 : J. Lafaurie, *Les monnaies des Rois de France*, I, Paris / Bâle, 1951.
de Saulcy 1879, 1888 : de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, I, Paris, 1879 et II, Caen, 1888.

Serge HAMM*

La numismatique de Thann

Merci d'abord à la Société Française de Numismatique et en particulier à son Président, Monsieur Michel Amandry, de m'avoir invité à présenter une contribution lors de ces 59es Journées Numismatiques organisées à Colmar et de me donner ainsi l'occasion d'évoquer l'avancement des recherches sur la numismatique de Thann.

Il s'agit d'un travail entrepris suite au souhait qu'avait exprimé Jean-Paul Divo avant son décès que je termine le catalogue qu'il avait commencé sur ce thème, dans la suite des publications qu'il avait déjà effectuées sur le monnayage de Murbach & Lure et des Dombes. Le manuscrit est à présent prêt et l'édition de l'ouvrage devrait pouvoir se faire d'ici la fin de l'année, en collaboration avec Mme Françoise Page-Divo.

Je me limiterai à présenter ici un aperçu des principales étapes de ce monnayage, en ne développant que les contextes historiques permettant d'expliquer ses particularités ou d'éclairer certaines questions en suspens et en n'abordant que la période allant du Moyen Âge au XVIIe siècle. En effet, la numismatique thannoise ne s'arrête pas avec la fermeture de l'atelier monétaire vers 1625 car la ville a encore connu par la suite des émissions de médailles commémoratives et, contrainte par les vicissitudes de l'histoire, de jetons et billets de nécessité durant la Première Guerre Mondiale, par lesquels j'ai complété le catalogue.

* Président du Cercle Numismatique de Colmar.

La situation monétaire en Alsace au Moyen Âge

Après la disparition du royaume de Lotharingie, issu du partage de l'empire de Charlemagne entre ses trois petits fils, l'Alsace est englobée dans le Saint Empire Romain Germanique. La province est alors une mosaïque de seigneuries et de possessions ecclésiastiques fortement imbriquées et dominées par le système féodal, avec ses liens complexes de suzeraineté et de vassalité, en proie à d'incessantes luttes de pouvoir – et donc d'appropriation de revenus fonciers et fiscaux – entre le clergé et la noblesse et au sein de cette dernière.

Entre le XIe et le XIIIe siècle, la production de monnaies relevait principalement des évêchés de Strasbourg au Nord et de Bâle au Sud, la limite entre les deux diocèses se situant approximativement au niveau de celle des deux départements actuels mais leur aire d'influence s'étendait aussi sur la rive droite du Rhin où circulait un monnayage spécifique à la région de Fribourg, le « Breisgauer Pfennig », et celui de l'évêché de Constance.

Tout le Sud de l'Alsace, appelé le Sundgau, est alors en possession des comtes de Ferrette, une des familles les plus riches et les plus puissantes de la contrée, qui disposait également du droit de monnayer, ainsi qu'il ressort d'une convention conclue en 1225 entre l'abbé de Lucelle, Berthold d'Aurach, et son beau-frère le comte Frédéric de Ferrette (1187-1233).

L'émergence de la Ville de Thann sous les comtes de Ferrette

Vers 1224, l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen entreprit la construction d'un « nouveau » château sur un promontoire rocheux appelé plus tard « Engelburg » (château de l'Ange ou des Anges), pour protéger le péage établi au bas de celui-ci. Rapidement une petite communauté d'artisans et de commerçants se développe à proximité et le péage devient de plus en plus lucratif suite au renforcement des échanges entre le Nord et le Sud de l'Europe par le Col du St Gothard via le Col de Bussang et la Vallée de la Thur.

Le château est d'abord donné en alleu aux comtes de Ferrette, puis, suite à une affaire de parricide, il est confisqué par l'empereur au profit de l'évêque de Strasbourg en 1234, qui le rend en fief en 1251 à Ulrich II de Ferrette (comte de 1234 à 1275). Ce dernier le récupère en 1262, jusqu'à sa vente en 1271 à l'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, et sa reprise immédiate en fief. Après le décès d'Ulrich II en 1275, son fils Thibaut s'installe définitivement au château.

Ainsi que cela a été évoqué plus haut, les comtes de Ferrette avaient le droit de frapper monnaie. Or plusieurs émissions de bractéates (figure 1) sont attribuées à Berthold II de Ferrette, frère du comte Ulrich II et évêque de Bâle de 1249 à 1262. Outre le type purement bâlois représentant l'évêque sous un arc surmonté d'une croix entre deux clochers, un autre de ces deniers unifaces (Pfennig) représente un ange aux ailes éployées surmontant une tête mitrée de profil. Il existe aussi des variantes de cette pièce : la première avec une tête nue de face à la place de celle de l'évêque et la deuxième uniquement avec l'ange, en pied, le corps revêtu d'un fourreau hachuré pouvant représenter des plumes. Il existe enfin une variété de ce dernier type, d'un style différent, sans le quadrillage, faisant ressembler le corps de l'ange à un aigle, et avec un contour constitué d'un cercle plein au lieu des points qui caractérisent les trois autres pièces.

Une des difficultés que l'on rencontre dans l'étude du monnayage de cette seconde moitié du XIIIe siècle, période de vacance du pouvoir impérial (Interrègne) et donc d'absence de tout contrôle régalien est la propension qu'avaient les autorités monétaires à multiplier les ateliers secondaires (en allemand : *Beischläge*) de façon à couvrir le territoire pour éviter l'infiltration de monnaies voisines, d'imitations, ou la création de nouvelles officines concurrentes. Il s'en suit une multiplication de variétés issues du type principal. C'est le cas pour cette émission.

S'agit-il d'une émission thannoise ou du moins réalisée par ou pour le compte des seigneurs de Thann ? Le motif de l'ange pouvant être lié à l'Engelbourg[1] a conduit plusieurs auteurs à envisager cette hypothèse[2]. À côté du premier type à l'ange, sans aucun doute épiscopal, les deux autres pourraient alors correspondre pour le deuxième à une émission comtale et le troisième à un contingent destiné à la Ville. En tout cas le contexte historique, politique et économique dont quelques éléments ont été résumés précédemment, s'y prêtait et le nombre considérable de ces pièces trouvées notamment dans les ruines de l'abbaye de Marbach à proximité de Colmar confirme leur circulation importante en Haute-Alsace.

Figure 1 - Bractéates de la 2e moitié du XIIIe siècle – évêché de Bâle et comté de Ferrette (Collection privée).

Thann devient un atelier monétaire des ducs d'Autriche

Le successeur de Thibaut de Ferrette, Ulrich III, resté sans descendance mâle, obtint en 1318 de l'évêque de Bâle que sa fille aînée, Jeanne, puisse recueillir son héritage. Ulrich III mourut le 11 mars 1324 et le duc d'Autriche, Albert II, appelé plus tard « le Sage », arriva fort opportunément à ses obsèques le 15 mars et épousa immédiatement Jeanne de Ferrette, mettant en pratique la fameuse devise « *Bella gerant alii, tu felix Austria nube* » (Que d'autres fassent la guerre, toi heureuse Autriche marie toi).

Les Habsbourg renforcèrent les défenses de la ville et lui concédèrent chartes et privilèges : marchés, cour franche, blason et autorisation de battre monnaie, accordée par Albert III en 1387 en ces termes : « à partir de maintenant et pour toujours frapper notre monnaie (...) ». Il ne s'agit donc pas d'un privilège municipal mais d'une concession de la fabrication de la monnaie du souverain, en ses lieu et place.

1. Selon certains historiens, cette dénomination du château ne serait cependant apparue qu'au XIVe siècle.
2. Notamment Buchenau 1911, Cahn 1920 et Wielandt 1971 ; a contrario : attributions à Bâle, Engelberg en Suisse, et plus récemment Rouffach (A. Matzke, *Dirham und Rappenpfennig* 2, p. 94 , mais la symbolique strasbourgeoise de l'ange qui lui fait attribuer ces pièces à Rouffach peut aussi bien s'appliquer à Thann pour la période de la possession du château par l'évêque de Strasbourg, en particulier de 1251 à 1262, pendant laquelle précisément les deux frères étaient au pouvoir et la ville prospérait).

Afin de remédier aux désordres de la fin du XIVe siècle, les Habsbourg tentèrent de reprendre en main les affaires monétaires en encourageant l'élaboration de conventions fixant le poids, le titre et l'aspect des monnaies entre les différents émetteurs de la région du Rhin supérieur.

La première convention fut conclue en 1377, améliorée et renouvelée pour dix ans en 1387 lorsque les hostilités avec les confédérés suisses prirent fin. C'est Léopold IV lui-même qui signa avec la Ville de Bâle, engagiste de la monnaie épiscopale, une nouvelle convention en 1399 à laquelle les villes de Fribourg-en-Brisgau et Brisach adhérèrent bientôt. Il fut notamment décidé l'émission de « Zweiling » (figure 2) valant le double du denier ou « Stebler », qui était l'unité de compte de l'époque, et de donner aux nouvelles pièces une forme ronde, contrairement aux précédentes qui étaient frappées, selon l'habitude bâloise, sur flan carré. Le duc profita de cette convention pour y faire insérer le privilège qu'il se réservait d'émettre une pièce plus importante et biface : le « Plappert » ou « Schilling » (figure 3) valant six Stebler. Ces pièces portant l'écu à la bande autrichien, entouré des lettres T et A pour le Zweiling et représentant Saint Thiébaut sur l'autre face pour le Plappert, ne laissent aucun doute sur leur origine à la fois ducale et thannoise.

On en revint à la forme carrée des petites espèces dans une convention de 1403. Les pièces issues de l'atelier monétaire de Thann selon cette convention n'ont pas pu être retrouvées, vraisemblablement en raison de leur décri et de leur retrait suite à la découverte d'altérations frauduleuses commises par le monnayeur de Thann qui fut condamné pour faux-monnayage en 1406 et exécuté « par le chaudron ».

Enfin, c'est la duchesse Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold IV décédé en 1411, qui signa, en tant que Landgravin, la convention du 24 avril 1425 qui unifia,

Figure 2 - Zweiling frappé entre 1399 et 1403 (© BNU Strasbourg).

Figure 3 - Schilling de Léopold IV d'après la convention de 1399 (© HM Frankfurt).

Figure 4 - Stebler et Rappen de 1425 (collection privée).

Figure 5 - Différents types de Rappen, fin du XVe au XVIIe siècle (© HM Basel - HM Frankfurt).

sécurisa et perpétua la production monétaire de cette région du Rhin supérieur pour près de deux siècles avec la constitution d'une confédération monétaire, dénommée plus tard le « *Rappenmünzbund* ». La forme ronde des pièces fut définitivement adoptée, avec un contour de perles sur le bord pour éviter le rognage et avec comme motif dans un cercle plein les armes respectives des villes émettrices, sauf pour Thann dont les premiers Stebler et « *Rappen* » (Zweiling) de cette émission représentent les armes parties d'Autriche et de Bourgogne, réaffirmant ainsi le caractère ducal de ce monnayage (figure 4).

Le monnayage municipal dans le cadre du *Rappenmünzbund*

Après une période de pause dans la fabrication de monnaies, liée à la fois aux évènements (incursions des « Écorcheurs » et des « Armagnacs », Concile de Bâle, engagement des possessions alsaciennes des Habsbourg à Charles le Téméraire...) et aux fluctuations incessantes de la valeur du Florin d'or, rendant peu rémunératoire la fabrication d'espèces monétaires, une nouvelle convention de 1480 vint se substituer à celle de 1425. En 1498, deux autres conventions remplacèrent la précédente, la première réduisant le poids et le titre des petites espèces et la seconde prévoyant la fabrication d'espèces plus importantes : « Vierer » valant 4 deniers ou 2 Rappen (figure 6), « Doppelvierer », « Plappert » (figure 7), « Grossen » et « Dicken » (figure 8), faisant ainsi entrer le *Rappenmünzbund* dans un monnayage moins archaïque. À partir de ces émissions, les pièces thannoises ne portent plus les armes du seigneur mais celles de la Ville, qui lui ont été attribuées par le duc Sigismond en 1469 puis modifiées par Maximilien Ier en 1498 (figure 5).

Figure 6 - Vierer 1re moitié du XVIe siècle (collection privée).

Figure 7 - Plappert début du XVIe siècle (collection privée).

Figure 8 - Dicken de 1499 (© SM Berlin).

Figure 9 - Doppelvierer, évolution des légendes dans la 1re moitié du XVIe siècle (collection privée).

Figure 10 - Doppelvierer, variétés de croix (collection privée).

Les confédérés s'accordèrent pour unifier leurs fabrications, en recourant à un graveur commun, mais ils n'aboutirent pas dans leur projet de créer un atelier unique. Si pour ce qui concerne les *Dicken* et les *Grossen*, seule l'émission datée de 1499 est connue, les autres espèces ont été frappées durant de longues années et c'est ainsi que l'on peut suivre dans les légendes des pièces la transition des caractères gothiques aux caractères latins, avec toutes les étapes intermédiaires (figure 9). Il est à remarquer une particularité concernant les *Doppelvierer* de Thann, frappés systématiquement avec deux types de croix au revers, l'une, habituelle pour les *Doppelvierer*, évidée et s'élargissant progressivement vers les extrémités et l'autre, spécifique à cet atelier, avec une croix se terminant en forme de fourche (figure 10).

La ville de Thann se singularise aussi au sein du *Rappenmünzbund* par la fabrication précoce d'un Taler, qu'on appelait encore à l'époque « Guldiner » ou « Guldengroschen », c'est-à-dire une grande monnaie en argent de la valeur d'un florin d'or. Cette pièce (figure 11) est datée de 1511, année correspondant au 350e anniversaire de la fondation légendaire de la ville de Thann et à la translation des reliques de Saint Thiébaut, à l'origine d'un pèlerinage de renommée internationale où affluaient chaque année des milliers de pèlerins, permettant de financer la construction de la collégiale. Mais avec les débuts de la Réforme et la propagation de ses idées hostiles à la pratique des indulgences, on assiste à une désaffection des pèlerinages au début du XVe siècle.

Figure 11 - Pilgertaler 1511 (© SM Berlin).

La fabrication d'une pièce de prestige magnifiquement gravée, représentant sur une face Saint Thiébaut mitré, bénissant et tenant une crosse, entouré de deux pèlerins et surmonté de deux anges et sur l'autre les armoiries de la Ville soutenues par deux lions a donc pu être liée à une tentative de relance du pèlerinage thannois et malgré la dénomination « MONETA » dans la légende, il pourrait plutôt s'agir d'un « Schautaler », une médaille de présentation (commémorative ou de propagande) offerte à des personnalités bienfaitrices ou influentes, à l'image de celles que l'empereur Maximilien Ier avait fait frapper à la même époque dans son atelier de Hall au Tirol. Il est d'ailleurs fort possible que cette pièce n'ait pas été fabriquée à Thann car son atelier monétaire ne devait disposer ni du personnel qualifié, ni du matériel nécessaire. Par ailleurs, certains détails, comme les briquets de Bourgogne ponctuant les légendes, laissent à penser à une fabrication autrichienne. Il existe de cette monnaie plusieurs variétés de coins attestant d'une production relativement importante ainsi que des frappes en double épaisseur confirmant le caractère prestigieux qu'on a voulu donner à cette émission.

Pour faire face à la diffusion de plus en plus importante d'un nouveau type de monnaie frappé principalement en Suisse, le « Batz », de faible qualité mais très populaire, et après quelques années de vaine résistance à son incursion, la Confédération, par un règlement monétaire du 24 mars 1533, décida d'en frapper elle aussi (figure 12). Mais parallèlement le roi Ferdinand Ier, auquel son frère, l'empereur Charles Quint, avait confié l'administration de ses États allemands, demanda dès décembre 1533 la suspension de la fabrication de ces « mauvaises monnaies ». Un règlement monétaire allant dans ce sens fut publié le 1er février 1535 et, après de longs palabres et une menace de décri de leurs pièces, les confédérés durent se plier à cette exigence.

Figure 12 - Batz 1533-1534 (© SM Berlin).

Avec l'abandon de la fabrication des *Batzen*, le manque d'une « grosse » monnaie se fit à nouveau sentir au sein du *Rappenmünzbund*. Lors de la diète de Spire réunie par l'empereur Charles Quint pour demander aux États le versement d'un « subside » destiné à financer la guerre contre les Turcs, le délégué de la confédération saisit cette opportunité pour déclarer que bien qu'étant prêtes à apporter leur contribution, les villes qu'il représentait ne le pouvaient pas car elles ne disposaient pas d'une « bonne monnaie d'Empire » pour payer.

C'est ainsi que les cinq villes du *Rappenmünzbund* obtinrent le 23 mai 1542 du roi Ferdinand Ier l'autorisation de frapper des « Reichstaler » (figure 13) et ses divisions. La fabrication de ces Talers, très lucrative, et de quelques demi-Talers en 1542 et 1556, se déroula au rythme des possibilités d'achat de métal et les années qui suivirent furent ponctuées par des conflits avec les mines, malgré l'exclusivité d'approvisionnement dont bénéficiait la Confédération.

Figure 13 - Reichstaler 1542-1557 (© MH Belfort).

La question de l'émission impériale de 1563 -1564

Le 19 août 1559, Ferdinand devenu empereur publia sa grande ordonnance monétaire par laquelle il entendait unifier tous les systèmes en vigueur, y compris les émissions locales telles celles du Rappenmünzbund, avec comme base le Kreuzer autrichien. Devant la réticence des confédérés, il évoqua la possibilité d'installer à Thann, qui avait cessé de monnayer depuis 1557, un atelier monétaire impérial. Il prit effectivement des dispositions en ce sens début 1563 et les conditions pour la frappe furent remplies à la fin du mois de mars avec le recrutement du personnel nécessaire et la fourniture de coins gravés par Ulrich Ursentaler de Hall. Mais très rapidement surgirent des difficultés avec les mines à propos du prix à payer.

Parallèlement, Ferdinand entama le 12 avril 1563 des négociations avec Bâle qui aboutirent à un traité conclu le 3 mars 1564 entre lui, les mines de la vallée de la Lièpvrette et la confédération du *Rappenmünzbund* qui, en contrepartie de sa soumission aux nouveaux règlements, obtint, pour six ans, la disposition de l'ensemble du métal extrait ainsi qu'une part de la production des mines du versant occidental des Vosges et de la Forêt Noire ; de plus, un montant maximum de 1000 marcs par an pouvait être converti en monnaie locale. Compte tenu des conditions financières d'exploitation, la Ville de Thann fit savoir par lettre du 20 mars 1564 qu'elle renonçait à poursuivre la frappe de monnaies dans son atelier. La fermeture de l'atelier impérial de Thann fut entérinée par Ferdinand Ier le 18 juin 1564.

Compte tenu de ces éléments, nous sommes enclins à considérer que les Gulden (figure 14), demi-Gulden et Zehner à l'effigie et la titulature de l'empereur, émis au nom du Landgraviat, portant la valeur en Kreuzer et connus avec plusieurs variétés de coins, ne sont pas issus de l'atelier de Thann.

Après une production importante de Gulden par les autres villes de la confédération pendant une dizaine d'années, le *Rappenmünzbund* perdit sa raison d'être suite à l'installation d'un nouvel atelier impérial à Ensisheim en 1584 qui s'appropria toute la production des mines.

Figure 14 - Guldentaler s.d., 1563-1564 (Augustinermuseum Freiburg).

Les dernières émissions pendant la « Kipperzeit » (1622-1624)

Une soixantaine d'années après la cessation d'activité de son atelier monétaire, la Ville de Thann reprit l'émission de monnaies dans le contexte très perturbé du début de la Guerre de Trente Ans et d'une crise monétaire sans précédent appelée « Kipperzeit ». En effet, la rigidité des autorités impériales persévérant dans la stricte application du règlement de 1559 malgré les évolutions de la situation économique et monétaire a conduit à l'effondrement progressif et inéluctable du système mis en place. En raison des besoins croissants en numéraire et de la baisse de productivité des mines entraînant une augmentation constante du prix de l'argent-métal, le monnayage des petites espèces occasionnait des frais de fabrication beaucoup plus élevés que pour les Talers ; leur production par les ateliers devint moins importante, voire cessa, et il s'en suivit une pénurie de monnaies divisionnaires.

Pour y faire face, en l'absence d'une nouvelle règlementation augmentant le cours des petites espèces, les autorités monétaires eurent recours à l'abaissement du poids des monnaies ou à celui de leur titre, parfois les deux simultanément. Cette situation fut aussi mise à profit par des agioteurs peu scrupuleux qui s'adonnèrent au « billonnage », imités souvent par des autorités publiques qui avaient cessé les émissions depuis un certain temps, comme les villes de Thann, de Wissembourg ou l'abbaye de Murbach dans son atelier de Guebwiller et qui reprirent le monnayage. On assista même à la création de nouveaux ateliers, dans l'espoir d'en tirer des bénéfices, ce qui ne fut pas toujours le cas comme le montre l'expérience mulhousienne qui se termina par une faillite retentissante.

Il n'a pas été trouvé trace dans les archives ou les documents de cette époque du recrutement ou de la présence d'un maître-monnayeur à Thann ni mention d'une quelconque activité monétaire et pourtant plusieurs sortes de pièces au nom de la Ville sont conservées, certaines en quantités relativement importantes. Les recherches effectuées par Christine Heider pour son *Livre d'Or des Thannois* font toutefois apparaître que la fille d'un aubergiste de la ville a épousé en 1622 le maître-monnayeur de l'archiduc Léopold à Guebwiller. Cette constatation peut être mise en relation avec la grande ressemblance des monnaies thannoises avec celles de Murbach et Lure dans leur style et leur fabrication, notamment les 2 *Batzen* (figure 15), les Batz et dans une moindre mesure les ½ Batz. Par ailleurs, les espèces plus petites, Doppelvierer ou Kreuzer (figure 16) et *Vierer* (figure 17), montrent une similitude avec le monnayage de Mulhouse qui a pu servir de modèle. Si ce n'est pas la frappe de tout ou partie de ces monnaies, mais au moins la gravure des coins, pourrait donc être d'origine autre que thannoise.

Les autorités émettrices, villes et princes, se rendirent peu à peu compte que leurs agissements finissaient par se retourner contre elles, les impôts et taxes par lesquels elles se finançaient étant aussi payés en monnaie dépréciée et le renchérissement des produits achetés annulant le bénéfice réalisé. L'archiduc Léopold fixa, par édit du 29 août 1623, un nouveau cours de toutes les espèces avec un *Reichstaler* à 90 *Kreuzer* et la situation put être peu à peu rétablie après la décision prise le 9 septembre 1624 de retirer les deux tiers des petites pièces pour les convertir en grosses espèces. L'atelier de Thann qui tarda trop à appliquer ces mesures subit le décri de ses monnaies et fut fermé définitivement en 1625.

Figure 15 - Double Batz 1623-1624 (collection privée).

Figure 16 - Doppelvierer
(© HM Basel).

Figure 17 - Vierer ou Kreuze
(© MH Belfort).

Bibliographie

Collectif, *Dirham und Rappenpfennig 2*, Mittelalterlische Münzprägung in Südwestdeutschland Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn 2004, p. 94, illustr. pl. 8 nos 194-196.

BAUMANN 1981 : J. BAUMANN, *Thann des origines à nos jours*, SAEP, Ingersheim, 1981.

BREYVOGEL 2003 : B. BREYVOGEL, *Silberbergbau und Silbermünzprägung am südlichen Oberrhein im Mittelalter*, DRW-Verlag, Leinfelden / Echterdingen, 2003, p. 222-224

BUCHENAU 1911 : H. BUCHENAU, *Schwäbisch-Allemanische Pfennige*, Blätter für Münzfreunde, 46, 1911.

CAHN 1920 : A. E. CAHN, *Catalogue de sa vente N° 41 des 7-9 septembre 1920 n° 1200-1202*, Francfort-sur-Main, 1920.

CAHN 1971 : E. B. CAHN, *Sammlung G. Wüthrich*, vente 45 Münz&Med A.G. Bâle des 25-27 novembre 1971, commentaires p. 16 sous les nos 43-45.

CAHN 1901a : J. CAHN, *Der Rappenmünzbund, Eine Studie zur Münz- und Geld-geschichte des oberen Rheinthales*, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, Heidelberg, 1901.

CAHN 1901b : J. CAHN, *Die* ältesten *Münzen von Thann im Elsass*, Beiträge zur vorderösterreichischen Munzgeschichte, p. 226-232.

DIVO 1998 : J.-P. DIVO, *Numismatique de Murbach*, Hess-Divo SA, Zurich, 1998, p. 87-89.

ENGEL, LEHR 1887 : A. ENGEL, E. LEHR, *Numismatique de l'Alsace*, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1887, p. 16-17, 233-236, pl. IV.

HANAUER 1876 : Abbé A. HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne Tome 1er* : Les Monnaies, Librairie Simon, Strasbourg, 1876.

HEIDER 2006 : Chr. HEIDER, *Thann entre France et Allemagne. Une ville de Haute-Alsace sous la domination des Habsbourg (1324-1648)*, coll. Recherches et documents, 76, Publication de la Société Savante d'Alsace, 2006, p. 23-24.

HUEBER-FONNE 1987 : C. HUEBER-FONNE, *Essai sur l'histoire monétaire de la ville de Thann*, mémoire de maîtrise inédit, Université des Sciences humaines de Strasbourg, 1987.

LEHR 1896 : E. LEHR, Les monnaies des Landgraves autrichiens de la Haute-Alsace, *Supplément au Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, février 1896, p. 1-2, illustr. pl. I nos 1-2.

LOEHR 1935 : A. LOEHR, *Münzstätte Thann*, Numismatische Zeitschrift, 68, 1935, p. 89-94.

LONGUET 1924 : H. LONGUET, Note sur une monnaie inédite de Thann, *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, Tome XC, 1924, p. 487-489.

LUSCHIN VON EBENGREUTH 1872 : A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Halbe Turnose der Stadt Thann*, Numismatische Zeitschrift, 4, 1872, p. 254-264.

MOSER, TURSKY 1977 : H. MOSER, H. TURSKY, *Die Münzstätte Hall in Tirol*, Verlag Dr. Rudolf Erard, Innsbruck, 1977, p. 320-323.

ROHMER 2011 : A. ROHMER, *THANN, 850 ans d'histoire et de culture*, Société d'histoire les Amis de Thann, 2011.

WIELANDT 1971 : *Die Basler Münzprägung, Schweitzerische Münzkataloge Tome VI*, Société Suisse de Numismatique, Berne, 1971, p. 78-79 nos 88 et 91-91c, illustr. pl. 6.

WIELANDT 1975 : F. WIELANDT, *Der Breisgauer Pfennig und seine Münzstätten*, 2e éd. G. Braun Karlsruhe, 1975, p. 111 nos 23a-23b, illustr. pl. II.

WIELANDT 1975 : F. WIELANDT, *Fund Allemannischer Münzen aus Marbach im Elsass*, Berichte nos 73, 74 et 78, 1975.

WILSDORF 1991 : Chr. WILSDORF, *Histoire des comtes de Ferrette (1105-1324)*, Société d'Histoire Sundgauvienne, 1991.

ZÄCH 2010 : B. ZÄCH, Princes innovateurs ? Les débuts des monnaies de gros au Sud des pays germaniques et la Maison de Habsbourg, *BSFN*, janvier 2010.

Alain POINSIGNON, Marie-Dominique WATON

La trouvaille monétaire de Soultz-les-Bains (Bas-Rhin)

C'est en effectuant des travaux à Soultz-les-Bains dans leur maison, en octobre 2014, que les propriétaires ont trouvé, dans leur cave au sol en terre battue, un mortier en grès à deux anses (figure 1), et contenant un trésor monétaire renfermé dans un sac de jute. L'ensemble de cette découverte fortuite a été ensuite déposé au service régional de l'archéologie (DRAC Alsace). Soultz-les-Bains est situé à 4 km au nord de Molsheim et environ à une trentaine, à l'ouest de Strasbourg.

Figure 1

À la demande de la DRAC, la trouvaille monétaire a fait l'objet d'un premier rapport d'expertise de 59 pages, rendu le 4 septembre 2015, afin de déterminer l'intérêt scientifique de cet ensemble et d'en évaluer la valeur commerciale. Pour réaliser cette expertise, une partie des monnaies a été nettoyée pour permettre leurs identifications, mais aussi pour appréhender leurs états de conservation, au vue de chiffrer au mieux la valeur des monnaies. Le nettoyage complet de la trouvaille a ensuite été poursuivi, pour qu'une étude détaillée de ce trésor puisse être entreprise. Bien que celle-ci soit toujours en cours, elle est suffisamment avancée pour permettre d'avoir une idée précise du contenu de cet ensemble.

Dans la présentation qui va suivre, il ne sera pas question d'un travail descriptif complet de toutes les monnaies, mais plutôt de donner une vision globale du trésor et il conviendra de garder en permanence à l'esprit, que cette découverte a été effectuée dans un village situé sur le territoire du Saint-Empire romain germanique. La composition de cet ensemble est tout à fait exceptionnelle et intéressante à plus d'un titre, comme on le verra, tout au long de ce qui va suivre[1].

1. Nous voudrions remercier Éric Ollivier pour le classement de la monnaie ottomane, François Renard, pour nous avoir informé de l'existence d'autres demi-gros de Charles III de Lorraine avec le chiffre 8, Régis Poinsignon pour sa collaboration dans la rédaction des fiches descriptives des monnaies, Michel Amandry pour ses conseils et sa relecture, et tout particulièrement le Dr Ulrich Klein pour les échanges d'informations forts instructifs que nous avons eus.

La trouvaille en quelques chiffres

Nombre de monnaies : 3 141, dont 17 en or.
Période couverte : plus de 102 ans.
Monnaie en or la plus ancienne : François Ier (1515-1547). Écu d'or au soleil frappé à Paris (ordonnance du 21 juillet 1519).
Monnaies en argent les plus anciennes :
- duché de Lorraine. René II d'Anjou (1473-1508). Gros frappé à Nancy, à partir de 1496 ;
- ville de Strasbourg. Semissis (ou halbroschen) (fin XIVe-1re moitié du XVe siècle) ;
- ville de Strasbourg. kreutzer (début XVIe siècle) ;
- Italie Principauté de Masseran (Masserano). Pierre Lucas II de Fiesque (1528-1548). Teston ;
- Mansfeld. Hoyer VI, Gebhard VII, Albrecht VII et Philippe II (1531-1540). Taler 1532 ou 1533.

Pièce en or datée, la plus récente : Brabant. Albert et Isabelle (1598-1621). Double albertin 1604, frappé à Anvers.

Pièces en argent les plus récentes :
- duché de Lorraine. Henri II (1608-1624). Demi-gros et gros non datés ;
- Brunswick-Wolfenbüttel. Henri Jules (1589-1613). Taler 1608 ;
- comté de Hanau-Lichtenberg. Jean René I (1599-1625). Teston 1609.

Pièce la plus lointaine émise : Empire Ottoman. Mourad III (982-1003H = 1574-1594). Sultani 982H (= 1574), Misr (Égypte).

Groupes monétaires les plus importants : 3 ensembles totalisant plus de 2 817 exemplaires représentent environ de 90 % de la trouvaille (1 659 pfennigs au lis de Strasbourg, 675 pfennigs à la rose de la ville Haguenau, 483 schüsselpfennigs d'Hanau Münzenberg).

Composition du trésor

Monnaies d'or (17 monnaies)

FRANCE	
François Ier (1515-1547)	écu d'or au soleil, 5e type, 3e émission (ordonnance du 21 juillet 1519), frappé à Paris (point 18e)
BOHÈME	
Rodolphe II (1576-1612)	ducat 1583, frappé à Prague ; ducat 1584, frappé à Prague
ÉGYPTE (Empire Ottoman)	
Mourad III (982-1003H = 1574-1594)	sultani 982H (= 1574), Misr
ESPAGNE	
Philippe II (1556-1598)	2 escudos, frappé à Séville (?) ; 2 escudos, non daté, frappé à Séville, avec marque d'essayeur « D » de forme carrée

HONGRIE (Maison de Habsbourg)	
Rodolphe II (1576-1608)	ducat 1601 KB, frappé à Kremnitz
ITALIE	
MODENE	
César d'Este (1597-1628)	ducat (ongaro) non daté
PARME ET PLAISANCE	
Ranuccio Farnèse Ier (1592-1622)	ducat (ongaro) 1603
SAVOIE	
Charles Emanuel Ier (1602-1630)	ducat 1602, frappé à Turin
PAYS-BAS ESPAGNOLS	
DUCHÉ DE BRABANT	
Albert et Isabelle (1598-1621)	double albertin 1604, frappé à Anvers
COMTÉ DE FRISE	
Philippe II (1555-1598)	ducat 1598/7
FRISE-OCCIDENTALE	
	ducat 1596
PROVINCE D'UTRECHT	
	ducat 1598, frappé à Utrecht ; ducat 1605, frappé à Utrecht
PROVINCE DE ZÉLANDE	
	ducat 1595
TRANSYLVANIE (Hongrie)	
Rodolphe II (1576-1608)	ducat 1598NB, frappé à Nagybanya (Baia Mare, Roumanie)

Monnaies d'argent

ALSACE	
LANDGRAVIAT D'ALSACE-ENSISHEIM	
Ferdinand, archiduc (1584-1595)	taler non daté, frappé à Ensisheim. 3 exemplaires
VILLE DE HAGUENAU	
	pfennig à la rose. 675 exemplaires

L'étude de cet ensemble aura mis en évidence deux types principaux : le type sans épines et le type héraldique (avec une épine entre les pétales) (figure 2), dont le premier exemplaire avait été repéré par le Dr Ulrich Klein, dans le trésor de Preuschdorf[2]. En plus de ces deux ensembles, cela aura surtout permis de découvrir de nombreuses variétés. Le centre de la rose peut être grainé, quadrillé ou lisse et

2. Le trésor de Preuschdorf, découvert en 2005, a été acquis par le Conseil Général du Bas-Rhin. Son étude a été confiée par le PAIR (Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan) au Dr Ulrich Klein. Sa publication est en cours.

s'inscrivant dans un cercle (figure 2) ; ce centre peut être parfois également rayonnant (figure 3). La rose peut posséder un pétale perlé (1 exemplaire). Le nombre de perles composant le grènetis peut varier de 11 à 25. Le grènetis peut être composé uniquement de perles ou avoir un symbole additionnel remplaçant une de ses perles. Les principaux symboles rencontrés sont :

- grande molette creuse (environ 90 %) ;
- petite molette creuse ;
- petite molette cannelée ;
- molette pleine ;
- molette hélicoïdale ;
- point creux avec le centre carré ;
- point creux cannelé ;
- trifeuille.

Les monnaies ont été réparties en 9 groupes, comprenant pour certains des sous-groupes.

Très peu d'exemplaires sont TTB ou plus. Presque la moitié des monnaies sont mal venues à la frappe et 2 à 3 % sont ébréchées.

Il n'y a pas, dans le trésor de Soultz-les-Bains, de pfennig à la rose héraldique posée sur un aigle bicéphale, comme les deux exemplaires découverts dans le trésor de Preuschdorf.

ALSACE	
Comté de Hanau-Lichtenberg	
Jean René Ier (1599-1625)	20 testons datés, 5 pour 1608 et 15 pour 1609

L'ensemble de ces monnaies a été « frappé » avec la technique de la frappe dite aux rouleaux. Tous ces testons sont en excellent état de conservation et certains exemplaires sont dans des qualités remarquables. Deux exemplaires sont exceptionnels et ont particulièrement retenu notre attention ; en plus de leurs états de conservation « fleur de coin » avec tout le brillant de frappe, ils ont tous deux, une qualité de gravure de portrait des plus réussies (figure 4).

Même si certains de ces testons présentent des défauts (flan éclaté, cassures de coin, imperfections dues à l'usage prolongé de coins usagés), dans l'ensemble, ils ont été « frappés » avec beaucoup plus de soin que ceux de Charles de Lorraine, qui suivront un peu plus loin.

Les testons datés de 1609 sont tous en parfait état de conservation ; ils représentent les dernières monnaies datées du trésor.

Le titre théorique de ces testons est de 764 millièmes et ils valaient 24 kreutzers. La technique de frappe utilisée a été celle dite de la « frappe aux rouleaux » pour tous les testons, à l'exception de celui de 1602, encore frappé au marteau.

Les gravures des rouleaux des revers des testons de Charles de Lorraine devaient vraisemblablement être confiées parfois à des apprentis, comme en témoigne le mauvais équilibre du motif de certaines monnaies. À part quelques testons ayant beaucoup circulé, la plupart de ceux-ci sont en excellente qualité de conservation, parfois même « fleur de coin », mais l'utilisation excessive des rouleaux leur a donné souvent des aspects frustres. Des arrachements de métal sur les rouleaux, en raison

ALSACE	
ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG	
Jean de Manderscheid (1569-1592)	2 kreutzers 1578, frappée à Molsheim, avec le différent du maître de la monnaie Wilhelm Offer
Charles de Lorraine (1592-1607) 55 monnaies	1 kreutzer. 2 exemplaires. Ces monnaies sont rares
	Teston, 53 exemplaires : 24 non datés et 29 datés. 9 portent la marque S du maître de la monnaie Hans Adolf Stotelus et ont été frappés à Saverne, 8 sont non datés et 1 est daté
	Répartitions des testons : • testons datés : 29 exemplaires - date indéterminée, sans marque du maître : 4 exemplaires - 1602 sans marque du maître de la monnaie : 1 exemplaire - 1603 sans marque du maître de la monnaie : 4 exemplaires - 1604 sans marque du maître de la monnaie : 1 exemplaire - 1605 sans marque du maître de la monnaie : 18 exemplaires - 1606 frappé à Saverne : 1 exemplaire • testons non datés (1606-1607) : 24 exemplaires - sans marque du maître de la monnaie : 16 exemplaires - frappés à Saverne : 8 exemplaires

d'utilisations trop prolongées, ont provoqué toutes sortes de défauts : des surépaisseurs en forme de fente ou des surfaces irrégulières, des cassures, brisures ou enfoncements, des manques de détails, ou encore des surfaces de métal à l'aspect légèrement granuleux. Il y a aussi des défauts qui proviennent directement du mauvais laminage de la bande d'argent qui, suite à des manques d'épaisseur à certains endroits, a créé des faiblesses de détails sur les monnaies, ou encore, un mauvais affinage de l'argent ayant provoqué des craquelures sur les monnaies.

Selon Jean-Joseph Ring[3], les testons non datés ont été frappés entre 1606 et 1607.

ALSACE
VILLE DE STRASBOURG
1 665 monnaies : - ortlein (quart de pfennig) au lis (2e moitié du XVIe-tout début du XVIIe siècle) : 2 exemplaires - pfennig au lis (XVe-XVIe siècle) : 1 exemplaire - pfennig au lis (2e moitié du XVIe-tout début du XVIIe siècle) : 1 658 exemplaires, dont 4 faux - kreutzer (début du XVIe siècle) : 1 exemplaire - kreutzer (XVIe siècle): 1 exemplaire - vierer (2e moitié du XVIe siècle) : 1 exemplaire - semissis (ou halbgroschen) (fin XIVe-1re moitié du XVe siècle) : 1 exemplaire

La première observation que l'on peut formuler concerne le peu de monnaies strasbourgeoises (4 exemplaires), en dehors des pfennigs au lis et des deux ortleins contenus dans ce trésor, alors que Soultz-les-Bains, comme cela a été dit plus haut, n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Strasbourg.

3. RING 2011, p. 9-24.

Parmi tous ces pfennigs, un seul est très ancien et pourrait dater du XVe-XVIe siècle. Fendu et très usé, il possède un bord très large et très relevé, caractéristiques des frappes anciennes, alors que tous les autres exemplaires ont été frappés dans la 2e moitié du XVIe siècle ou au tout début du XVIIe siècle ; ils ont le grènetis très proche du bord et une forme générale légèrement en cuvette, se terminant par un bord très légèrement relevé. La base du lis du pfennig ancien est terminée par un « petit lis renversé », alors les autres exemplaires ont tous le petit « lis renversé », remplacé par une croix, à l'exception de trois monnaies, l'une avec une croix ayant une extrémité de sa branche horizontale terminée par un motif et les deux autres avec le lis posé sur une simple tige.

L'étude des pfennigs est en cours, mais voici déjà une première liste des variétés rencontrées :

- lis avec le pétale de droite terminé par une petite pointe ;
- lis avec les deux pétales terminés par une petite pointe ;
- lis avec les deux pétales terminés par deux petits globules ;
- lis non accosté de globules ;
- lis accosté de deux globules ;
- lis accosté de quatre globules (figure 5) ;
- croix constituée de barres rectangulaires ;
- croix de Malte ;
- croix ayant une extrémité de sa branche horizontale terminée par un motif.

Certaines de ces variétés étaient inconnues auparavant.

Pfennigs faux (4 exemplaires)

Pour les pfennigs au lis de Strasbourg, nous sommes en présence de deux types de faux. Le premier type comprend 3 monnaies saucées (figure 6) et le deuxième une monnaie refrappée avec un coin de faussaire sur un schüsselpfennig du Palatinat-Veldenz (figure 7). Ce deuxième type de faux est très intéressant car il nous permet de noter une différence de change entre les pfennigs de Strasbourg et les schüsselpfennigs du Palatinat, différence qui est justifiée également par les règlements des frappes monétaires.

En dehors de ces quatre fausses monnaies strasbourgeoises, nous n'en avons pas rencontré d'autres, dans toute la trouvaille.

SEIGNEURIE DE BÉARN	
Jeanne d'Albret (1562-1572)	teston (date illisible), frappé à Pau (très usé)
Henri II (1572-1589)	quart d'écu 1584, frappé à Morlaàs teston 1575, frappé à Pau (très usé)
LORRAINE 143 monnaies : 132 pour le duché ; 11 pour la cité de Metz	
Duché de Lorraine	
René II d'Anjou (1473-1508)	gros frappé à Nancy, à partir de 1496 (cette monnaie fait partie des monnaies les plus anciennes du trésor)

Duché de Lorraine	
Charles III (1545-1608)	79 monnaies : • sol carolus : 11 exemplaires - Hugues Courcol : 1 exemplaire - Nicolas Gennetaire : 10 exemplaires • demi-gros à l'écu ovale : 42 exemplaires - Jean Ferry : 1 exemplaire - Nicolas Gennetaire : 41 exemplaires • demi-gros aux écus accolés : 3 exemplaires - Nicolas Gennetaire : 2 exemplaires - avec indication de valeur : 1 exemplaire • gros aux écus accolés, Nicolas Gennetaire : 13 exemplaires • quart de teston au buste âgé : 1 ex. (Nicolas Gennetaire) • teston : 9 exemplaires - teston au buste enfantin : 3 exemplaires - teston au buste viril : 4 exemplaires (Nicolas Briseur : 3 exemplaires ; Jean Ferry : 1 exemplaire) - teston au buste âgé : 2 exemplaires (Nicolas Gennetaire)

Quatre monnaies ont retenu particulièrement notre attention :

1) sol carolus frappé à Nancy, entre 1582 et 1608 avec le différent « G », du maître de la monnaie Nicolas Gennetaire, et faussement contremarqué à l'alérion, suivant l'ordonnance ducale de 1597. Il s'agit, semble-t-il, de la 1re fausse contremarque de ce type connue (figure 8).

2-3) demi-gros « aux écus accolés », frappés à Nancy entre 1582 et 1608, avec le différent « G », du maître de la monnaie Nicolas Gennetaire. Deux exemplaires. Ces deux monnaies ont été frappées avec le même coin d'avers.

Par rapport au gros « aux écus accolés », les demi-gros du même type en diffèrent surtout par un petit module et des écussons nettement plus petits. Néanmoins, il ne devait pas être aisé pour le public de faire la différence entre les demi-gros et les gros à ce type, d'autant plus que le poids n'est pas un critère significatif ; la première de nos deux monnaies pèse 0,99 g, alors que le poids moyen des 13 gros de la trouvaille est de 1,21 g et le plus faible de 1,11 g. Pour éviter cette confusion, nous pouvons supposer que le monnayage du demi-gros a été abandonné assez rapidement ou retiré de la circulation, ce qui expliquerait l'extrême rareté de ce type monétaire, dont il existe deux exemplaires dans notre trouvaille. Cela pourrait aussi être l'explication d'une tentative de remédier à ce problème, par la création d'une nouvelle monnaie indiquant la valeur de celle-ci, comme on le verra sur la monnaie suivante.

4) demi-gros « aux écus accolés » frappé à Nancy, entre 1582 et 1608, portant à la place du « G » de Gennetaire le chiffre 8 pour 8 deniers (figure 9).

Cette monnaie, avec la marque « G » du maître de la monnaie remplacée par un grand chiffre 8 placé entre deux points, est totalement inédite ! Il ne s'agit cependant pas d'une monnaie unique, nous connaissons maintenant trois autres exemplaires, aimablement signalés par M. François Renard, collectionneur avisé et grand spécialiste du monnayage lorrain. Cette monnaie reste rarissime et c'est, à ce jour, le 4e exemplaire connu.

Il s'agit très vraisemblablement d'une tentative pour corriger la difficulté, précédemment évoquée, de différencier les demi-gros « aux écus accolés » des gros du même type, par l'adjonction du chiffre 8, indiquant que l'on est bien en présence d'une monnaie valant 8 deniers, donc d'un demi-gros. Cela n'aura certainement pas suffi et la fabrication de ce type aura été rapidement abandonnée, d'où l'extrême rareté de cette monnaie encore inconnue, il y a très peu de temps.

LORRAINE 143 monnaies : 132 pour le duché ; 11 pour la cité de Metz	
Duché de Lorraine	
Henri II (1608-1624)	52 monnaies : 26 demi-gros et 26 gros

Toutes ces monnaies possèdent tout leur brillant de frappe ; elles n'ont pas circulé, mais elles sont très mal frappées ; très peu de soin a été apporté à la préparation des flans ce qui donne des monnaies de formes très irrégulières, avec des manques importants dans les détails. La frappe des gros est très légèrement plus soignée que celle des demi-gros.

Puisqu'elles n'ont pu être frappées qu'à partir de 1608, ces monnaies font donc partie des monnaies les plus récentes de la trouvaille.

LORRAINE 143 monnaies : 132 pour le duché ; 11 pour la cité de Metz	
Cité de Metz	
	11 monnaies : 3 bugnes, 1 gros et 7 testons datés. Dates figurant sur les testons : 1592 (3 exemplaires) ; 1598 ; 1599 (2 exemplaires) ; 1600
FRANCE 37 monnaies	
Charles IX (1560-1574) 9 monnaies	demi-teston 1564Y, frappé à Bourges à 3 901 ex., avec les testons teston 1562 (atelier incertain) teston 1563K, frappé à Bordeaux teston 1563 9, frappé à Rennes teston 1564H, frappé à La Rochelle teston 1565L, frappé à Bayonne teston 1565K, frappé à Bordeaux teston 1568D, frappé à Lyon teston 1568M, frappé à Toulouse
Henri III (1575-1589) 9 monnaies	huitième d'écu (date et atelier indéterminé) quart d'écu 1581T, frappé à Nantes quart d'écu 1582T, frappé à Nantes quart d'écu 1584H, frappé à La Rochelle quart d'écu 1589A, frappé à Paris quart d'écu 1589, frappé à Rennes. 2 exemplaires teston au col plat 1575, frappé à Rennes. 2 exemplaires, dont 1 fortement rogné et très usé demi-franc franc 1590M, frappé à Toulouse

Henri IV (1589-1610) 18 monnaies	huitième d'écu 1590 9, frappé à Rennes huitième d'écu 1600 ou 1606 (atelier non identifiable : Tours ou Angers) huitième d'écu 1602 frappé Rennes huitième d'écu 1603L ou 1605L, frappé à Bayonne quart d'écu 1599T, frappé à Nantes quart d'écu 1602H, frappé à La Rochelle quart d'écu 1604 (atelier non lisible) quart d'écu 1604F, frappé à Angers quart d'écu 1604&, frappé à Aix-en-Provence quart d'écu 1605C, frappé à Saint-Lô quart d'écu 1605L, frappé à Bayonne quart d'écu 1606C, frappé à Saint-Lô quart d'écu 1606T, frappé à Nantes quart d'écu de Navarre 1603, frappé à Saint-Palais quart d'écu de Béarn 1604, frappé au marteau à Morlaàs quart d'écu de Béarn 1606, frappé au marteau à Morlaàs quart de franc 1602O, frappé à Riom. Cette monnaie est très rare, elle n'a été frappée qu'à 3 346 exemplaires, avec les demi-francs demi-franc 1594D, frappé à Lyon
ALLEMAGNE (Saint-Empire romain germanique) 494 monnaies	
Brunswick-Wolfenbüttel	
Henri Jules (1589-1613)	taler à l'homme sauvage 1608, frappé à Goslar
Château imperial de Friedberg	
Jean Eberhard de Cronenberg (1577-1617)	2 kreutzers 1591 2 kreutzers 1593
Comté de Hanau-Münzenberg	
Philippe Louis II (1580-1612)	schüsselpfennig, frappé à Hanau. 483 exemplaires Le Dr Suchier (Suchier 1897) situe l'émission de ce type monétaire en 1603, en le faisant suivre en 1604 d'un nouveau type, sur lequel PL, pour Philippe Louis, a été rajouté au-dessus de l'écu ; ce deuxième type est absent de la trouvaille.
Mansfeld	
Hoyer VI, Gebhard VII, Albrecht VII et Philippe II (1531-1540)	taler 1532 ou 1533 (*date incertaine*), frappé à Eisleben
Palatinat-Simmern-Sponheim	
Richard (1569-1598)	2 kreutzers 1582, frappé à Simmern 2 kreutzers 1584, frappé à Simmern
Palatinat-Veldenz	
Georges Jean (1544-1592)	2 kreutzers 1577, frappé à Veldenz
Monnayage indéterminé du Palatinat	
	schüsselpfennig (figure 10) : dans un grènetis, écu chargé de rangées de losanges ; autour de l'écu : P / Z – B

Monnayage indéterminé du Palatinat

Cette monnaie n'a pas pu encore être attribuée à un personnage précis.

Le Dr Ulrich Klein nous a fait savoir qu'il en existait un exemplaire dans la trouvaille de Preuschdorf et a porté à notre connaissance l'existence de deux autres exemplaires, l'un dans la collection Joseph[4], l'autre passé récemment en vente aux enchères[5], tous les trois ayant cependant les rangées de losanges orientées dans l'autre sens.

Le nettoyage final de notre monnaie a permis de déchiffrer et de certifier la lettre à droite de l'écusson qui est un B et non pas un I, comme nous l'avions lu initialement et comme cela avait été précédemment déchiffré sur les trois autres exemplaires.

Il s'agit donc du 4e exemplaire connu et du 1er exemplaire ayant les lignes de losanges orientées dans un sens différent et, à part une faiblesse de frappe sur le bas de la monnaie, elle est en excellent état de conservation.

ALLEMAGNE (Saint-Empire romain germanique) 494 monnaies	
Saxe-Cobourg-Eisenach (Saxe-Vieux-Gotha)	
Jean Casimir et Jean Ernest (1572-1633)	taler 1585, frappé à Saalfeld
Solms-Lich	
Ernest I, Eberhard et Hermann Adolf (1588-1590)	2 kreutzers 1588
Monnayage communautaire (1590-1610)	groschen (3 kreutzers) 1595
AUTRICHE	
Comté du Tyrol	
Ferdinand II, archiduc (1564-1595)	zehner (10 kreutzers) 1571, frappé à Mühlau ou Hall
ESPAGNE	
Philippe II (1556-1598)	2 réales 1597, frappé à Ségovie, avec le différent « arbre », placé au-dessus de l'aqueduc
Philippe II (1556-1598) ou Philippe III (1598-1621)	4 réales
ITALIE	
Principauté de Masséran (Messerano, Piémont)	
Pierre Lucas II de Fiesque (1528-1548)	teston non daté

4. Vente aux enchères Leo Hamburger, Catalog Sammlung des Herrn Paul Joseph in Frankfurt a. M. II. Abteilung. Münzen und Medaillen von Rheinland, Westfalen, Norddeutschland und ausserdeutschen Staaten, Francfort, 28 Octobre 1912 et jours suivants, no 8308.
5. Vente aux enchères Westfälische Auktiongesellschaft für Münzen und Medaillen, Dortmund, 8-9 Février 2010, no 709 (ancienne collection Bornemann).

LUXEMBOURG (Pays-Bas espagnols)	
Philippe II (1555-1598)	écu philippe 1578, frappé à Luxembourg (figure 11) : Cette monnaie a été frappée entre février et septembre 1578 ; le maître de la monnaie était Pierre Dolé, originaire de Dôle[6]. Ceci explique la très grande rareté de cette monnaie frappée pendant une courte période et dans le but de payer des troupes militaires.
PAYS-BAS ESPAGNOLS (15 monnaies)	
Brabant	
Charles V (1506-1555)	4 patards (15)39, frappé à Anvers
Philippe II (1555-1598)	1/10 d'écu philippe 1571, frappé à Anvers écu philippe 1558, frappé à Anvers. 2 exemplaires écu philippe 1558, frappé à Maastricht écu philippe 1573, frappé à Anvers écu philippe 1575, frappé à Anvers écu philippe 1589, frappé à Anvers écu philippe 1596, frappé à Anvers
Ville de Groningue	
	8 stüber ou 8 sous 1591, frappée à Groningue
Gueldre	
Philippe II (1555-1598)	écu philippe 1557, frappé à Nimègue écu philippe 1561, frappé à Nimègue écu philippe 1563, frappé à Nimègue

6. Weiller 1977, p. 120-121 : *« Le 3 novembre 1576, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles Quint était arrivé au Luxembourg, en qualité de gouverneur des Pays-Bas. Il fut contraint par les Etats-Généraux de reconnaître l'acte dit « Pacification de Gand », c.-à-d. l'union générale contre la soldatesque espagnole, ce qu'il fit en signant à Marche-en-Famenne, le 12 février 1577, le fameux « Édit perpétuel ». Il ne parvint cependant pas à gagner la confiance des États Généraux et en juillet 1577, il prit la citadelle de Namur par surprise, pour y établir son quartier général. Dès lors, son autorité était limitée au seul duché de Luxembourg où, avec l'aide du comte Pierre-Ernest de Mansfeld, il mit sur pied une importante armée destinée à combattre les forces des États Généraux. Afin de disposer de l'argent nécessaire à la paye de ses troupes, don Juan dut rouvrir le seul atelier qu'il possédait encore : celui de Luxembourg. Il fit appeler le personnel de sa Monnaie d'Anvers, mais cet appel resta sans réponse (15 octobre 1577).*
En novembre 1577, attiré par de brillantes propositions qu'on lui fit de la part de don Juan d'Autriche, Georges Muenincx, dit Monachy, passa au service de Philippe II et devint graveur des coins de la Monnaie de Luxembourg. Le 5 février, le comte de Berlaymont informa don Juan d'Autriche de l'arrivée à Namur du « général des monnoyes de Bourgoigne » qui avait amené à Luxembourg six autres officiers et ouvriers « pour servir à la monnoye de S. A. avoit ordonné d'ériger » en cette ville. Tout ce monde venait de Dôle en Franche-Comté. Le maître de la Monnaie était Pierre Dolé ou Dôlé.
En mars1578, don Juan écrivit au Conseil de la province afin de hâter la frappe des Philippus-daelers «pour estre employez au payement des gens de guerre». En septembre de la même année, l'atelier fut transféré à Namur, celui de Luxembourg ne se prêtant pas à une production intensive.
L'atelier n'avait donc fonctionné que de février à septembre 1578 et ses produits sont : l'écu Philippe, le demi et le cinquième, tous connus en nature, bien que fort rares de nos jours ».

Hollande	
Philippe II (1555-1598)	écu philippe augmenté de 1/8 en 1573-1574, par contremarque de Hollande, sur un écu philippe de Gueldre frappé en 1561, à Nimègue : Cinq types de contremarques furent apposés sur les monnaies des Pays-Bas hollandais, entre 1573 et 1574, par ordre des États de Hollande et de Zélande, comme contribution de guerre. Les valeurs de ces monnaies contremarquées étaient ainsi augmentées d'un huitième.
TOURNAI	
Philippe II (1555-1598)	écu philippe 1589, frappé à Tournai
SUISSE 8 monnaies	
Évêché de Bâle	
Jacques Christophe Blarer de Wartensee, prince-évêque (1575-1608)	groschen (3 kreutzers), 1596 frappé à Bâle
Ville de Berne	
	dicken de 20 kreutzers (XVIe siècle), frappé à Berne : Ce type de dicken, avec l'indication de valeur XX pour 20 kreutzers, est très rare.
Ville de Saint-Gall	
	pfennig (2e moitié du XVIe siècle), frappé à Saint-Gall après 1566, avec différent monétaire losange
Ville de Schaffhouse	
	groschen (3 kreutzers) 1597, frappé à Schaffhouse. 3 exemplaires variés : aigle bicéphale simple chargé d'un globe, aigle bicéphale nimbé chargé d'un globe et aigle nimbé chargé d'un globe crucigère. Wielandt (Wielandt 1959) ne différencie pas dans son ouvrage l'aigle bicéphale chargé d'un globe de celui chargé d'un globe crucigère (orbe impérial).
Ville de Zug	
	groschen (3 kreutzers) 1567, frappé à Zug
Ville de Zurich	
	groschen (3 kreutzers) 1563, frappé à Zurich : Cette monnaie se trouve dans un état de conservation remarquable, elle possède tout son brillant de frappe.

Vérification des monnaies

Concernant cette trouvaille, trois méthodes de vérification semblent avoir été utilisées, en toute logique, par le propriétaire des monnaies. La première fait appel au ressenti et les deux autres sont visuelles. Nous ne parlerons pas des autres méthodes de contrôle ou d'analyse que pouvaient utiliser les changeurs et les officiers chargés des contrôles monétaires.

2

3

5

4

6

7

8

9

10

Ces trois méthodes sont très simples et ont le mérite de pouvoir être rapidement mises en œuvre par la personne recevant un paiement en numéraire ; elles ont aussi l'avantage de donner un résultat immédiat. Ces tests pouvaient être pratiqués sur des monnaies pouvant paraître suspectes ou encore sélectionnées au hasard.

Le propriétaire de notre trésor semble avoir été beaucoup plus avisé ou vigilent que celui du trésor de Preuschdorf[7], puisque sur les 7 270 monnaies que ce dernier contient, 1 % serait des faux fourrés.

A Test par pliage ou torsion

Cette méthode simple pouvait être immédiatement utilisée et elle ne devait certainement exiger qu'un minimum d'expérience pour déceler une différence de résistance entre une monnaie en argent et une en bronze ou cuivre saucé. Il suffisait de tenir la monnaie entre ses dents, une canine faisant office de maintien et de point de pliage et ensuite d'appuyer sur la monnaie pour la plier ou la tordre. L'inconvénient de ce type de contrôle, c'est qu'il ne peut être appliqué qu'à des monnaies minces et d'autre part, le résultat obtenu n'était certainement pas d'une sûreté absolue.

Beaucoup de pfennigs au lis de Strasbourg ont été pliés et on distingue très nettement les petits points creux laissés par la pression de la dent (figure 12).

B Perçage à l'aide de la pointe d'un outil ou d'un couteau

Certaines monnaies ont été percées par la pointe d'un outil ou vraisemblablement d'un couteau (figure 13). Cette méthode est très rapide à mettre en œuvre ; elle permet de vérifier visuellement le cœur du métal de la monnaie.

C Perçage à l'aide d'un foret

Cette méthode de contrôle consiste à percer la monnaie à l'aide d'un petit foret ; elle ne nécessite pas de gros moyens de mise en œuvre. La bavure laissée par l'outil (figure 14) montre l'intérieur du métal de la monnaie, et la limaille renseigne, de manière plus évidente, si l'on est en présence d'argent ou de bronze. Cette méthode est plus certaine que la précédente.

D Double test

Certains doubles tests ont été pratiqués, vraisemblablement parce que le premier avait laissé subsister un doute. C'est ainsi que l'on rencontre des monnaies pliées et percées ensuite avec l'aide d'un foret, ou encore des monnaies qui ont été percées par la pointe d'un outil ou d'un couteau, avant d'être également percées par un foret. Un exemplaire, ayant ce dernier double test, nous renseigne sur la technique de perçage employée avec l'utilisation du foret. À côté du trou laissé par le foret, on remarque un deuxième et minuscule petit trou traversant la monnaie de part en part.

7. Site du PAIR (Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan). Vidéo sur le trésor de Preuschdorf : http://www.pair-archeologie.fr/fr/ressources/videos/un-tresor-a-preuschdorf-les-scientifiques-menent-lenquete.html.

Ce minuscule petit trou devait servir de guidage pour le foret de plus gros diamètre qui allait ensuite être utilisé ; sur cette monnaie, le deuxième foret aura légèrement ripé pour que le perçage se fasse juste à côté du petit trou de guidage.

Conclusions

Ces conclusions ne seront que sommaires et très provisoires. Il restera, entre autres, à bien préciser le contexte historique se situant autour des années 1609-1610. Nous savons que l'enfouissement d'un trésor est généralement consécutif d'un fait historique majeur, entraînant la disparition du propriétaire.

Déjà se profile un conflit qui a provoqué d'intenses combats qui se sont déroulés en 1610 dans cette région, plusieurs très belles gravures en attestent.

À la mort de l'évêque de Strasbourg Jean de Manderscheid en 1592, deux candidats s'affrontent, le luthérien Jean Georges de Brandebourg, âgé de 15 ans, et le catholique Charles de Lorraine, déjà évêque de Metz. Une guerre s'ensuit, appelée « Guerre des Évêques », elle se termine en 1604, grâce à la médiation imposée par Henri IV de France, laissant une grande partie de la Basse Alsace dévastée et la ville de Strasbourg financièrement ruinée. Charles de Lorraine a été ainsi nommé évêque de Strasbourg, mais sa mort en 1607 va provoquer un nouveau conflict, appelé « Guerre des Margraves ». Des combats intenses vont dévaster à nouveau la région de Molsheim en 1610. C'est bien dans ce contexte historique qu'il faudra vraisemblablement rechercher les causes de l'enfouissement du Trésor de Soultz-les-Bains.

La composition de ce trésor nous indique clairement qu'il s'agit, d'une part d'une thésaurisation, mais aussi que beaucoup d'apports ont été effectués dans une période de quelques dizaines d'années avant son enfouissement ; certaines adjonctions ont même été très récentes.

11

12

13

14

Comme nous l'avons vu, environ 90 % de la trouvaille est composé de 3 types monétaires qui sont des divisionnaires, pfennigs et schüsselpfennigs. Le fait qu'il n'y ait, parmi les pfennigs strasbourgeois, qu'une seule monnaie ancienne, montre qu'il s'agissait d'espèces monétaires circulantes au moment de l'enfouissement du trésor.

L'identification de la profession du propriétaire de ce trésor aurait été pour nous une source de renseignement extraordinaire, mais il semblerait que contrairement à ce que nous avions espéré, les archives cadastrales de Soulz-les-Bains soient absentes pour cette période et les sources généalogiques s'arrêtent bien avant.

En conclusion, ce trésor exceptionnel nous apporte des éléments nouveaux sur le plan purement numismatique, mais aussi de par sa composition, il nous renseigne également sur le courant des échanges monétaires et par conséquent commerciaux, laissant entrevoir une place prépondérante de la région strasbourgeoise, au centre d'un carrefour économique, entre le sud (Espagne - Italie / région du Rhône), le nord (Pays-Bas espagnols - Lorraine), le royaume de France et le Saint-Empire.

Bibliographie

RING 2011 : J.-J. RING, 1601-2001 : quatrième centenaire de la « Zawerer Minzmiel ». Le moulin de la monnaie épiscopale de Saverne, *Pays d'Alsace. Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs*, Cahier Varia 196, III-2011, p. 9-24.

SUCHIER 1897 : R. Suchier, *Die Münzen der Grafen von Hanau beschreiben und erklärt*, Hanau, 1897.

WEILLER 1977 : R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977.

WIELANDT 1959 : F. WIELANDT, *Schaffhauser Münz- und Geldgeschichte*, Schaffhouse, 1959.

René WACK*

Une marque de maître retrouvée pour Troyes sous Louis XIII

Il y a déjà près de 30 ans que M. Christian Charlet présentait devant notre société[1] un demi-franc d'un type inédit frappé à Troyes en 1626 (figure 1).

Cette monnaie au portrait très particulier gravé par Pierre Régnier à l'imitation de celui gravé par Nicolas Briot pour ses essais de 1618, porte le différent de Hugues Charpy, commis à la maîtrise de l'atelier de Troyes au premier semestre 1626, à savoir une rose au revers entre « DOMINI » et « BENEDICTVM ». Ce dernier avait frappé, entre le 5 février et le 15 mai 1626, 502 marcs d'argent de demi et quarts de francs (25 demi-francs et 6 quarts de franc emboîtés) ce qui représente une frappe de 17 388 demi-francs comprenant les quarts par équivalence[2]. Nous vous présentons un second exemplaire de ce demi-franc de type particulier[3] frappé sous la maîtrise de Charpy ayant pour marque une rose mais de coins de droit et de revers différents, d'un poids de 6,57 g et d'un diamètre de 28,1 mm (figure 2).

* Nous dédions cette communication à la mémoire de Jacques Godin, ancien membre titulaire et du conseil d'administration de notre société et éminent spécialiste du monnayage de l'atelier de Troyes.

1. CHARLET 1988, p. 300.
2. PRIEUR 1956, p. 201.
3. DUPLESSY 1999, 1321.

1

2

3

Nous savons par les textes que, Hugues Charpy a été remplacé au second semestre par Claude Maillet, qui fut commis à la maîtrise, sous la main du roi, par le général de la Cour des monnaies Regnault de Bourglabbé qui était venu visiter la Monnaie de Troyes lors de sa tournée d'inspection en Champagne à la demande de la Cour et ce à la suite de plusieurs plaintes adressées par les autorités de la ville de Troyes à la Cour pour pénurie d'espèces dans la région[4]. Maillet avait pris pour différent une étoile et sa production entre le 28 juillet et le 3 décembre était de 271 marc d'argent (13 demi-francs et 3 quarts de franc mis en boîte) soit environ 9 005 demi-franc et les quarts par équivalence[5]. À notre connaissance, confirmant l'opinion de M. Christian Charlet[6], aucune monnaie de l'année 1626 portant la marque « étoile » de Claude Maillet n'a été retrouvée.

Nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui un demi-franc de 1626 frappé à Troyes portant ce différent (figure 3). Sa description est la suivante :

D/ + LVDOVICVS • XIII • D • G • FRAN • ET • NAVARAE • REX
légende commençant à 12 h
Buste enfantin, lauré, drapé et cuirassé ; point 14e et petit i dans le C
R/ SIT • NOMEN • DOMINI étoile à 5 pointes BENEDICTVM • 1626. S à l'exergue
Croix fleuronnée et fleurdelisée au centre L cantonné de 4 points ; point 14e et petit i dans le C ; poids : 7,03 g ; diamètre : 28,5 mm.

4. Prieur 1956, p. 201.
5. Droulers 2005, p. 196.
6. Charlet 1988, p. 397.

Le petit i dans les lettres C tant au droit qu'au revers sont la marque du graveur Claude Chevrier en fonction de 1584 à début 1636. Le buste et les légendes sont identiques à ceux du demi-franc de Hugues Charpy et proviennent indéniablement des 6 piles et 8 trousseaux fournis par Pierre Régnier à la Monnaie de Troyes les 8 novembre et 3 décembre 1625, c'est-à-dire après la fuite à Londres de Nicolas Briot[7] (7).

Ce demi-franc complète la série des marques des maîtres, fermiers particuliers ou commis, en exercice à la Monnaie de Troyes sous le règne de Louis XIII. Si nous connaissons des quarts de franc pour les types dit à la tête nue et au petit col rabattu[8], il nous reste à découvrir ceux frappés en 1626 par les deux maîtres en exercice et dont nous connaissons l'existence par les deniers emboîtés, à savoir 6 quarts de franc pour la maîtrise de Hugues Charpy, soit environ 3 726 exemplaires, et 3 quarts de franc pour la maîtrise de Claude Maillet, soit environ 1 863 exemplaires[9]. Les dernières frappes d'argent de la Monnaie de Troyes ne comportaient que des demi-francs.

Bibliographie

CHARLET 1988 : Chr. CHARLET, Un demi-franc inédit de Louis XIII frappé à Troyes en 1626, *BSFN*, 1988, p. 300-301.

PRIEUR 1956 : P. PRIEUR, La Monnaie de Troyes sous les règnes d'Henri IV et Louis XIII, *RN*, 1956, p. 181-208.

DROULERS 2005 : Fr. DROULERS, *Encyclopédie pratique d'histoire numismatique et monétaire royale 1610-1792*, tome 3, Paris, 2005, p. 194-211.

CHARLET 1988 : Chr. CHARLET, Particularités de l'atelier de Troyes au XVIIe siècle, *BSFN*, 1988, p. 395-399.

DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI*, tome 2, Paris, 1999.

Christian CHARLET, Jean-Yves KIND

Un thaler de l'abbaye de Gorze conservé dans la collection de la Bibliothèque nationale de France

À la suite de la découverte de plusieurs rares monnaies d'or et d'argent provenant de l'ancienne collection royale et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France (DMMA, ancien Cabinet des Médailles)[1] nous y avons recherché la présence éventuelle de monnaies d'argent de l'abbaye impériale de Gorze en Moselle puisque nous y avions retrouvé la double pistole d'or[2]. Le reclassement opéré par J.-Y. Kind a permis de retrouver un thaler d'argent contemporain de la double pistole qui était indûment classé à l'abbaye alsacienne de Murbach et Lure.

7. PRIEUR 1956, p. 206, 71.
8. DUPLESSY 1999, 1314A, 1323A.
9. PRIEUR 1956, p. 201.

1. CHARLET, KIND 2015a ; 2015b ; 2016 ; CHARLET 2016.
2. CHARLET, KIND 2015b.

Ce thaler d'argent est au nom du prince-abbé de Gorze, Charles de Lorraine-Rémoncourt (1576-1648), fils naturel du duc Charles III de Lorraine. Devenu abbé en 1608, il résigna son abbaye en 1645 en faveur de son petit-neveu, le futur duc de Lorraine Charles V. Il avait joué un rôle important au début de l'occupation française de la Lorraine (1633) en exerçant les fonctions de président du Conseil souverain de Lorraine alors que le duc Charles IV était en fuite.

Charles de Lorraine-Rémoncourt battit monnaie de 1610 à 1640, millésimes connus, la plupart de ses monnaies (pistoles, thalers, testons) ayant été frappées sans millésime. Cette pratique était sans doute destinée à éviter le décri de ses monnaies prononcé par la ville de Metz, distante d'environ 20 km, principal lieu de diffusion de ses monnaies (figure 1).

Figure 1

Repris à l'inventaire de la BnF sous le nº BnF Z2595 notre thaler pèse 28,45 g, son diamètre étant de 40 mm. À la différence de la double pistole précitée, il ne provient pas de l'ancienne collection royale. Il a été acquis par le Cabinet des médailles suite à la vente de la collection Jules Florange de Sierck dispersée à Paris en 1937[1]. Cette monnaie y figurait sous le nº 284, photo nº 285[2]. Elle avait été répertoriée auparavant en 1846 par Schultess-Rechberg (nº 5178) puis en 1870 par Pierre-Charles Robert (planche I, nº 5). Plus récemment sa photo a été de nouveau publiée par Dominique Flon dans son ouvrage sur les monnaies lorraines[3] (nº 10) mais elle y a été malencontreusement confondue avec le texte descriptif du nº suivant du catalogue Florange (285, photo nº 286). Nous devons donc en reprendre entièrement la description, bien que déjà donnée autrefois par Schultess-Rechberg et Robert, puisque Flon, du fait de sa confusion, est inutilisable en ce qui concerne cette monnaie.

1. Florange 1937. Un échange fut effectué ensuite en 1948 qui permit au Cabinet des médailles d'obtenir ce thaler.
2. Florange 1937, nº 284 et photo 285. À partir du nº 281 jusqu'au nº 288 toutes les photos des planches sont décalées.
3. Flon 2002, tome II, p. 776, nº 10.

D/ •CAROL•A LOTH•D•ET•S•S•A•G•SVP•DNS•GORZIENS•AB
(Charles de Lorraine, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, seigneur souverain de l'abbaye de Gorze)[4].
Buste du prince-abbé à droite, en camail, dans un grènetis.

R/ MONETA•ARGENTEA•GORZIENSIS•CVSSA
(Monnaie d'argent frappée à Gorze)
Écu couronné aux armes de Lorraine (couronne ducale), traversé d'une grande brisure de bâtardise et orné d'un cartouche. Sans date.

Références : Florange 1937, nº 284, photo 285 ; Schultess-Rechberg 1846, nº 5178 ; Robert 1870, planche I, nº 5 ; Regnault 1878, nº 339 ; Flon, nº 10 (pour la photo seulement, à l'exclusion du texte qui concerne une pièce différente, le thaler millésimé 1640).

On connaît un autre exemplaire, semblable à celui-ci mais de coins différents. Il s'agit de l'exemplaire Furstenberg 1932, nº 286 passé ensuite dans la collection Claoué 1993, nº 1146. Cet exemplaire est répertorié par Flon 2002, nº 11 avec erreur de légende à l'avers et oubli de la référence à Robert 1870, planche I, nº 5 (figures 2-3).

Figure 2

Figure 3

4. Corriger les légendes erronées données par D. Flon, p. 773, n. 4 : il n'y a pas d'*augustus* mais *apostolicae* et *supremus dominus* signifie *seigneur souverain* et non suprême.

Les recherches que nous avons effectuées pour retrouver dans la collection Florange l'exemplaire BnF ici présenté nous ont amenés à recenser les exemplaires retrouvés de ce thaler de Gorze, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à la vente de la collection Jean Teitgen en octobre 2015. En leur temps, Dom Calmet et Duby ne le connaissaient pas et ne publièrent que le teston. Aujourd'hui, après dépouillement de plusieurs grandes collections oubliées par D. Flon (MONNIER 1874 ; REGNAULT 1878 ; HERMEREL 1884 ; MEYER 1902 ; FURSTENBERG 1932) et correction des erreurs de son ouvrage, nous avons pu identifier dix exemplaires différents du thaler de Charles de Lorraine-Rémoncourt :

- quatre millésimés : 1630 (deux Robert et Florange dont un passé chez Claoué), un 1638 (BNU Strasbourg), un 1640 (Florange).
- six exemplaires non millésimés (trois ex. Robert, un Florange devenu BnF, un coll. Furstenberg/de Saulcy passé chez Claoué, un coll. Wormser, un coll. Meyer, un coll. Teitgen) ; certains se recoupent.

Avec ces dix exemplaires différents recensés, nous doublons le catalogue ROBERT 1870 et nous augmentons de trois numéros celui de FLON 2002.

Parallèlement notre étude a fait ressortir d'autres monnaies, jetons ou médailles non publiés qui pourront faire prochainement l'objet de communications ou d'articles. Dans ce cadre nous aurons à rechercher s'il est possible de dater les thalers et les testons non millésimés et si, malgré leurs légendes, les monnaies de Charles de Lorraine-Rémoncourt ont bien été frappées à Gorze malgré la destruction de l'abbaye pendant les guerres de religion[5]. Il nous faudra aussi rechercher l'explication de la présence de deux cartouches différents entourant l'écu de Lorraine sur les thalers : un cartouche spécifique aux monnaies de Gorze et un autre cartouche imité de celui qui orna certaines monnaies d'Arches-Charleville et de Sedan, de 1610 à 1615, puis de l'évêché de Verdun en 1619-1620.

La redécouverte du thaler « endormi » de la BnF nous ouvre ainsi de nouvelles perspectives de recherches.

Bibliographie

CALMET 1740 : Dom A. CALMET, *Dissertation historique sur les monnoyes*, Nancy, 1740.

CHARLET 2016 : Chr. CHARLET, Les monnaies de Phalsbourg et Lixheim conservées à la BnF : un héritage de la collection royale, *RN*, 2016, à paraître.

CHARLET, KIND 2015a : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Trois exceptionnelles monnaies d'or ardennaises du Cabinet des médailles (1608 et 1614), *BSFN*, février 2015, p. 46-53.

CHARLET, KIND 2015b : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, La double pistole en or du prince-abbé de Gorze conservé au Cabinet des médailles (fonds ancien, collection royale), *BSFN*, septembre 2015, p. 185-190.

CHARLET, KIND 2016 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Trois monnaies des princes-évêques de Verdun provenant de l'ancienne collection royale conservée à la *BnF*, *BSFN*, février 2016, p. 125-128.

5. ROBERT 1870 (p. 6-7) doutait, pour cette raison, de la fabrication des monnaies à Gorze même, cette fabrication pouvant être envisagée à Pont-à-Mousson dont l'université était très liée à l'abbaye de Gorze : c'est l'opinion de D. Flon (p. 773).

CLAOUE 1993 : Collection anonyme (Claoué), Vente aux enchères Crédit de la Bourse, Paris, 26-28 avril 1993, nos1145-1146.
DUBY 1790 : P. A. TOBIESEN DUBY, *Monnoies des prélats et barons de France*, Paris, 1790.
FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Evêchés*, 3 vol., Nancy, 2002 (chapitre Gorze, t. II, p. 773-777).
FLORANGE 1937 : Collection de feu M. Jules Florange de Sierck, Vente aux enchères L. Ciani, Paris, 13-15 décembre 1937.
FURSTENBERG 1932 : Collection du prince de Furstenberg (ancienne collection F. de Saulcy), Vente aux enchères A. Cahn, Francfort, 14 décembre 1932.
HERMEREL 1884 : Collection Jules Hermerel de monnaies lorraines, Vente aux enchères Hoffmann, Paris, 11 juin 1884.
MEYER 1902 : Collection H. M. (Henri Meyer), Vente aux enchères Rollin et Feuardent, Paris, mai-juin 1902.
MONNIER 1874 : Collection de feu M. M. Monnier, Vente aux enchères Rollin et Feuardent, Paris, 7-10 avril 1874.
REGNAULT 1878 : Collection de feu M. Regnault, 3e partie, Vente aux enchères Hoffmann, Paris, 18-22 mars 1878.
ROBERT 1870 : P.-C. ROBERT, *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt*, Paris, 1870.
SCHULTESS-RECHBERG 1846 : K. G. Ritter (chevalier) von SCHULTESS-RECHBERG, Thaler-Cabinet, 3 vol., Vienne 1840-1846 et Munich 1862-1867 (Gorze, t. II, 2e partie, 1846, no 5177-5179).
TEITGEN 2015 : Collection Jean Teitgen, Vente aux enchères ALDE (P. Crinon, OGN), Paris, 26-28 octobre 2015.
WORMSER 1982 : Collection anonyme (Wormser), Vente aux enchères Vinchon, Monte-Carlo, 12-13 novembre 1982.

Michel DHÉNIN, Alain POINSIGNON

Le trésor de Colmar 1863

Le trésor de Colmar a été découvert en mai 1863, noyé dans le mortier d'un mur de soutènement de la « maison Doll », dans l'ancien quartier juif de Colmar, au coin de la rue des Juifs (l'actuelle rue Berthe Molly) et de la rue Weinemer, non loin de la « maison Molly ».

La maison appartenait à Jean-Baptiste Demangeont (1832-?), qui demeura en possession de l'essentiel du trésor, mais donna des monnaies « en double » à « divers numismates et musées » (lettre du 28 mars 1882 à Edmond Fleischhauer). Son fils, le capitaine Jean-Baptiste Ernest Adolphe Demangeont (1858-1931), vendit en 1923 ce que son père avait conservé au musée de Cluny (l'actuel Musée National du Moyen Âge) à Paris.

Mais des objets et des monnaies avaient été dérobés au moment de la découverte. Deux objets sont entrés au Musée Unterlinden de Colmar : une double coupe donnée avant 1895 par le baron Charles-Georges d'Anthès de Heeckeren (1812-1895), et un fermail, légué en 1896 par Edmond Fleischhauer (1812-1896), qui avait aussi quelques bractéates.

Trente et une monnaies sont entrées dans les collections de la Bibliothèque des Dominicains par un « don Demangeont » et par divers dons non identifiables, parmi lesquels figurent peut-être les bractéates d'Edmond Fleischhauer.

Il a fallu attendre la fin du XXe siècle pour que ce trésor soit publié par E. Taburet et M. Dhénin, Le trésor de Colmar, dans *La Revue du Louvre et des Musées de France*, avril 1984 (2), p. 89-101, avant que l'ensemble du trésor ne soit réuni et exposé temporairement au Musée Unterlinden en 1999. L'exposition donna lieu à un magnifique catalogue, *Le trésor de Colmar*, Colmar, Musée Unterlinden / Paris, Somogy Édition d'Art, dans lequel l'étude des monnaies, p. 80-96, est l'œuvre de M. Dhénin et A. Poinsignon.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le trésor compte plus de 50 pièces d'orfèvrerie et plus de 300 monnaies des XIIIe et XIVe siècles, toutes en argent, sauf un florin d'or de Louis Ier de Hongrie. Ces monnaies reflètent la circulation monétaire locale (avec une majorité de monnaies émises à Bâle et à Laufenbourg) à laquelle se sont mêlées quelques gros tournois de France, un esterlin d'Aix-la-Chapelle et le florin. Les monnaies les plus récentes datent des années 1340.

La cache de ce trésor est assurément liée à l'épidémie de peste noire qui se répandit en Europe à partir de 1347, amenée de Chine à Messine par les Génois, et qui extermina entre 25 et 50 % de la population, environ 25 millions de personnes. Cette épidémie engendra des persécutions contre les communautés juives, accusées d'en être la source. L'épidémie atteignit l'Alsace en 1349 et presque tous les membres de la communauté juive de Colmar furent brûlés au lieu-dit depuis *Judenloch* (la fosse aux Juifs). Or il est presque certain que ce trésor appartenait à un juif : la « maison Doll » se trouvait rue des Juifs et la présence d'une bague de mariage juive en or émaillé avec l'inscription hébraïque MAZEL TOV renforce cette hypothèse. Les propriétaires de cet ensemble eurent le temps de cacher leur fortune, mais n'eurent malheureusement pas la possibilité de récupérer leurs biens.

Sylvie de TURCKHEIM-PEY

Libertas in nummis. Frédéric-Auguste Bartholdi (1834-1904)

Chacun d'entre vous connaît la présence à Colmar de Frédéric-Auguste Bartholdi où il naquit le 2 août 1834 dans une famille alsacienne proche des institutions préfectorales (figures 1a-b).

Figure 1 a - Portait de Bartholdi ; b - Portrait gravé de Bartholdi de profil à gauche par Louis-Oscar Roty, illustrant le poinçon de droit de la Médaille de l'Union franco-américaine F AVGVSTE BARTHOLDI STATVAIRE (Musée de la Monnaie de Paris, OUTMED 00581).

Cadet des quatre enfants, Auguste quittera l'Alsace à la mort de son père en 1836 pour Paris où il intègre le Lycée Louis-le-Grand. Délaissant une carrière d'architecte premièrement envisagée, Bartholdi préfère, sur les conseils du peintre Ary Scheffer, s'orienter vers la sculpture qu'il étudie dans l'atelier de Jean-François Soitoux.

En effet, dès 1854, son projet pour une statue monumentale du général Rapp, natif de Colmar, est retenu. Cette statue est présentée à Paris dans le cadre de l'Exposition universelle de 1855.

Dorénavant, Bartholdi est séduit par l'art colossal qui accompagne l'ornementation urbaine relancée sous le Second Empire et la Troisième République.

C'est ainsi qu'un projet de statue équestre, à la gloire de Vercingétorix, est élaboré à Clermont-Ferrand, tandis que la représentation de Rouget de Liste figure à Lons-le-Saunier.

Mais lorsque la guerre de 1870 éclate, Bartholdi s'engage dans la Garde nationale. L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne lui inspire ses principales œuvres et en particulier la sculpture monumentale du Lion de Belfort (22 m. lg et 11 m. ht), en grès des Vosges, dont un modèle coulé en bronze est installé à Paris place Denfert-Rochereau. De la même époque on peut aussi mentionner la statue de Champollion installée dans la cour du Collège de France.

Les intérêts de vie de Bartholdi vont désormais se concrétiser au-delà des frontières hexagonales après un voyage en Égypte où la monumentalité des pyramides le séduit, et au Yémen, puis aux États-Unis à la demande d'Édouard Lefebvre de Laboulaye – prédécesseur d'une suite de diplomates français aux États-Unis – et dans l'optique de l'union franco-américaine.

La carrière de Bartholdi sculpteur devient internationale. Il réalise 35 monuments de par le monde tandis qu'une vingtaine de statues à références américaine, portugaise et alsacienne ponctuent ses amitiés, ses liens politiques et surtout ses affinités au protestantisme de sa famille[1]. Il réalise en effet pour le l'Église protestante de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) en 1874, le tympan du porche, en haut relief représentant la Foi et l'Espérance (figure 2).

Figure 2 - Tympan de l'Église protestante de Boissy Saint Léger (Seine-et-Marne). La Foi et l'Espérance de part et d'autre d'une cloche. Signature : Bartholdi 1874.

1. Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours, Paris, Les Éditions de Paris - Max Chaleil, 2015.

Bartholdi dès lors se dévoue à la monumentalité et la statue de la Liberté éclairant le monde lui en procure l'opportunité. Avec l'aide de l'ingénieur Gustave Eiffel, il parvient à réaliser la structure de la statue en lames de cuivre sur une armature en acier de 33 m. de haut qui sera placée sur un socle de 35 m. Comme vous le savez la statue est creuse ; sa hauteur totale est de 46 m.

Dans l'équipe qui œuvre à la fabrication de ce « géant », il y a un ingénieur franco-suisse, diplômé du Polytechnicum de Zurich, qui travaillait dans le bureau d'études de l'Entreprise Eiffel : c'est Maurice Koechlin (1856-1946). Il est à l'origine de l'idée de la Tour Eiffel ; il en a fait tous les plans et en particulier ceux de l'ossature dont les brevets ont été achetés par Eiffel. La tour aurait dû et pu s'appeler la Tour Koechlin...

On dit même que lors d'une révision et/ou d'une visite d'entretien, l'un des bras de la sculpture a failli se détacher car les plans de Maurice Koechlin[2] n'avaient pas été précisément appliqués[3].

Quant à l'effigie de la statue, F.-A. Bartholdi, après quelques hésitations d'ordre familial, choisit le portrait de son épouse Jeanne Emilie Baheux de Puysieux. Cette *Libertalia* porte une couronne à sept raies évoquant les continents. Dans sa main droite, elle tient une torche avec sa flamme qui éclaire le monde, le protège et le domine (figure 3).

Figure 3 - La statue de la Liberté au moment de sa finition.

D/ La statue de la Liberté dressée sur le fort de l'ile à l'embouchure de la rivière Hudson
À l'intérieur d'un cercle d'étoiles *commemorative monument of american independance.*
À l'exergue : A. BARTHOLDI STATUAIRE

2. Tous mes remerciements à Jean Kœchlin, professeur honoraire de l'université de Bordeaux membre titulaire de l'Académie de La Rochelle, pour les renseignements qu'il a bien voulu me communiquer.
3. Merci à A. Poinsignon qui a fait circuler un souvenir en cuivre, signé et daté, rappelant que les ouvriers recevaient un souvenir de leur intervention sur la fabrication de la statue de la Liberté.

R/ en 14 lignes et à l'intérieur d'un cercle perlé : Présentation / du monument / de l'union / franco-américaine / a son ex. Mr. Morton / ministre plénipotentiaire / des États-Unis : par le Cte Ferd. De Lesseps / en présence / de Mr. Jules Ferry / Président du Conseil / Ministre des / affaires étrangères
À l'exergue : 4 juillet 1884 (Métal de la statue)
Sur un dessin de Bartholdi. Exécutant : Ernest-Paul Tasset. diam. : 50,7 mm
(Musée de la Monnaie de Paris MED 074452)

Le financement du piédestal imposant fut assuré par plusieurs familles américaines séduites par ce projet pharaonique, dont les Singer, industriels, prodigieux mécènes et ancêtres de la Fondation Singer-Polignac à Paris. Sise sur Ellis Island, la statue offerte par la France fut inaugurée par Bartholdi, lors de son dernier voyage à New York, le 23 octobre 1886 pour marquer le centenaire de l'Indépendance des États-Unis (figure 4).

Figure 4 - Poinçon du revers de la médaille et la médaille célébrant en 1886 l'Union franco-américaine.

Inscrit en deux demi-cercles VNION•FRANCO•AMERICAINE / STATUE•COLOSSALE•DE•LA•LIBERTE•ECLAIRANT•LE•MONDE / 28 Octobre M.D.CCC LXXXVI
Signature du graveur O. ROTY
La France et l'Amérique sous le regard vigilent de la Liberté ailée, assises dans une embarcation qui croise sous la statue de la Liberté (Musée de la Monnaie de Paris OUTMED 005815)

Chef d'œuvre de la statuaire colossal, elle est l'aboutissement de l'esprit humain et sa valeur symbolique met à l'honneur l'intention d'affirmer l'alliance historique entre les deux pays telle qu'elle fut confirmée le 4 juillet 1884 (figure 5).

Figure 5 - Jeton touristique.

D/ TOUR EIFFEL STATUE DE LA LIBERTÉ • • • S•
Vue de la Tour Eiffel et du corps de la partie haute de la statue de la Liberté
R/ ~ FRANCIA ~ (Écrit en huit langues mondiales)
À l'intérieur d'un cercle de 27 étoiles, vue de la MONNAIE DE PARIS-FRANCE 2011
Signé E.V.M. sous-traitant agréé - 2011
Cupro-nickel, 34,2 mm (Musée de la Monnaie de Paris 068272)

Libertalia revendique les principes de liberté et de démocratie par la *Déclaration d'indépendance* que la statue tient dans sa main gauche (figure 6).

Figure 6 - *Libertalia*, Mikaël Hirsh, Paris, 2015.

CORRESPONDANCES

Roberto REYNAUDO*

Drachmes inédites de la ligue lycienne

Récemment deux drachmes inédites de la Ligue lycienne sont apparues sur le marché numismatique. Frappées avec la même paire de coins, elles montrent au revers, à gauche et à droite de la cithare, les lettres ΚΟ, combinaison qui n'était pas attestée jusqu'à présent. Cela conduit à s'interroger sur leur attribution et sur l'organisation de la frappe monétaire au sein de la Ligue[1].

La Lycie, longtemps dominée par les Lagides puis conquise par Antiochos III à la fin du IIIe siècle av. J.-C., fut donnée par les Romains à la puissante cité de Rhodes, leur alliée, après leur victoire sur le souverain séleucide à la bataille de Magnésie du Sipyle en 189 av. J.-C., lors du traité d'Apamée de 188. Les Lyciens s'insurgèrent rapidement contre la domination rhodienne et, après une longue et sanglante guerre, ils obtinrent du Sénat romain la reconnaissance de leur indépendance en 167 av. J.-C.

Une Ligue (en grec *Koinon*) dont le but n'était pas seulement défensif mais aussi politique et commercial, regroupait alors les cités de la région. L'assemblée (*synedrion*), où chaque cité membre disposait d'un nombre de voix proportionnel à son importance, était convoquée une fois par an, en automne. Son chef (lyciarque) y était élu démocratiquement, ainsi que les responsables de la défense (le stratège et le navarque), le trésorier, une cour de justice et le percepteur des impôts (*archiphylax*).

Selon le géographe grec Strabon[2], qui vécut au Ier siècle de notre ère, 23 cités étaient originairement membres de la Ligue. Six (Myra, Olympos, Patara, Pinara, Tlos et Xanthos) avaient trois voix, tandis que les 17 autres en avaient deux ou une seule (Antiphellos, Aperlai, Apollonia, Arycanda, Bubon, Gagai, Kandyba [ou Kadyanda], Kyaneai, Limyra, Oinoanda, Phaselis, Phellos, Rhodiapolis, Sidyma, Trebendai, Telmessos et Tybenissos). Les contributions aux dépenses communes étaient réparties suivant le même principe.

Le monnayage de la Ligue lycienne a été classé par H. Troxell de la manière suivante[3] : à la *période I* sont attribués des petits bronzes frappés probablement avant la bataille de Magnésie. La *période II* voit apparaître des drachmes d'argent imitant les drachmes plinthophores de Rhodes et dont le poids est à peu près le même (*ca* 3 g) : on y voit au droit la tête d'Apollon, au revers une cithare dans un carré creux, surmontée de la légende ΛΥΚΙΩΝ ; à gauche et à droite de la cithare, une ou deux lettres indiquent le début du nom de la cité qui a frappé ou fait frapper la monnaie et souvent il y a un symbole.

* roberto.rey36@yahoo.it.

1. J'adresse mes plus sincères remerciements à Mme Marie-Christine Marcellesi pour ses précieux conseils et encouragements à poursuivre mon travail.

2. Strabon, XIV, 3, 3.

3. Troxell 1982, p. 17 et 27.

H. Troxell divise encore ces drachmes en trois séries[4] : de la *première série* datée entre 167 et 88 av. J.-C., nous connaissons des drachmes de 17 (18 ?) cités (figure 1) et, en revanche, aucune de Apollonia, Arycanda, Bubon, Oinoanda, Telmessos et Tybenissos. Les drachmes de la *deuxième série* (88/84 av. J.-C.), toutes frappées à Limyra, ont un poids légèrement inférieur et le portrait d'Apollon est toujours le même à quelques détails près. Les drachmes de la *troisième série* (84/77 av. J.-C.), au nom de Kyaneai et Limyra, pèsent toutes moins de 2 g.

La liste des membres du *synedrion* change au cours du temps. Sh. Jameson compte trente cités dont le nom apparaît sur les inscriptions d'Opramoas, riche citoyen de Rhodiapolis qui fit reconstruire à ses frais un grand nombre de cités détruites par le tremblement de terre de 141 apr. J.-C. ; d'autres encore figurent sur des documents officiels [5].

Vers la fin du IIe siècle av. J.-C. les cités de la Ligue étaient très probablement Akalissos, Antiphellos, Aperlai, Araxa, Arneai, Arycanda, Balbura, Bubon, Choma, Gagai, Idebessos, Kadyanda, Kalynda, Kandyba, Kormos, Korydalla, Kryia, Kyaneai, Limyra, Lydai, Myra, Myla, Nisa, Oinoanda, Olympos, Patara, Phaselis, Phellos, Pinara, Podalia, Rhodiapolis, Sidyma, Symbra, Telmessos, Tlos, Trebendai et Xanthos.

Trois cités ont un nom commençant par KA : Kadyanda, Kalynda et Kandyba. H. Troxell a catalogué 4 drachmes avec cet ethnique et en a attribué 3 à Kadyanda, tandis qu'elle attribue la quatrième à Kandyba, en raison soit de son style particulier, soit du symbole, la coiffe d'Isis à droite de la cithare, soit de l'aspect insolite de la lettre A [6].

La pièce reproduite figure 1, vient du trésor de Kemer et fait partie des collections du British Museum ; elle est attribuée à Kalynda, attribution surprenante mais comprehensible [7]. À la date de l'acquisition le musée disposait du catalogue établi par G. Fr. Hill où la seule cité aux initiales KA est Kalynda et des journaux de voyage de Ch. Fellows.

Figure 1 - Période II, série I, Kalynda ?
(British Museum, Réf. AN 01506527.001.l nº 1974,0102.2) 2,93 g (× 1,5).

Ch. Fellows, orientaliste et archéologue anglais, fut le premier à visiter la Lycie en 1838 et à la faire connaître au monde moderne. Arrivé en Anatolie le 12 février 1838, il consacra 10 jours, du 14 au 23 avril, à la Lycie[8]. À bord d'un bateau de pêche,

4. Troxell 1982, p. 85 sqq.
5. Jameson 1980, p. 842.
6. Troxell 1982, p. 46 sqq.
7. Troxell 1982, pl. 2 nº 9.1.
8. Fellows 1839, ch. VIII, p. 209-246.

après avoir touché les ports de Phaselis et Olympos, il découvrit Limyra, Patara et Antiphellos puis il parcourut la vallée du fleuve Xanthos jusqu'à la cité homonyme et fut ravi par la beauté de ses vestiges dont il décrivit et dessina les temples et arcs de triomphe, tombes rupestres et sarcophages en marbre.

Pendant son deuxième voyage (14 fevrier / 28 mai 1840) il passa 40 jours en Lycie, du 2 avril au 12 mai : il découvrit une plaine dans l'intérieur, au nord de Telmessos, riche en tombes et inscriptions, et pensa avoir découvert Kalynda[9]. Après plusieurs jours dans la haute vallée du Xanthos il se dirigea vers l'Ouest et le 12 mai arriva à un petit port, Macry, où il aurait dû trouver un navire, le HMS Beacon, envoyé par le British Museum pour ramener en Angleterre les marbres de Xanthos. Après quelques jours d'attente inutile il prit le chemin du retour vers Smyrne et l'Angleterre.

La dernière semaine de décembre 1841 Fellows débarqua à Macry et, accompagné d'un groupe de matelots du Beacon, se dirigea vers Xanthos. Le navire reste à Macry et Th. A. B. Spratt, officier de la Royal Navy, et Ed. Forbes, naturaliste, en profitent pour visiter la région, découvrant des nouveaux sites archéologiques ; à leur retour en Angleterre ils publièrent leur journal de voyage où ils écrivent[10] que, entre la fin de 1840 et les premiers mois du 1841, un autre officier du Beacon, Richard Hoskins, accompagné d'abord du médecin de bord Harvey, avait découvert, dans la vallée du Xanthos, Kadyanda et Daidala, que Fellows avait identifié avec Kalynda, et plus tard, accompagné de Forbes lui-même, Korydalla (Gagai selon Fellows). Le 3 mars 1842 Fellows et les matelots revinrent à bord avec plus de soixante-dix caisses remplies des marbres de Xanthos, entre autres le monument des Néréides et la tombe de l'aristocrate Payava.

Selon H.Troxell, Kalynda n'a jamais fait partie de la Ligue[11] bien que son nom figure dans les inscriptions d'Opramoas. L'attribution des drachmes avec les lettres ΚΑ reste donc incertaine.

Il est très probable que seules Limyra, Myra, Patara, Rhodiapolis, Tlos et Xanthos possédaient un atelier monétaire qui frappait aussi pour des cités moins importantes.

En décembre 1982 l'American Numismatic Society fit l'acquisition d'une drachme avec les lettres ΑΠ (figure 2). H. Troxell la rapprocha[12] d'une drachme de Trebendai (figure 3) du même coin de droit. Cette monnaie, très semblable à certaines drachmes de Myra et issue probablement de cet atelier, était alors inédite et fut attribuée à Aperlai, qui fut préférée à Apollonia parce qu'elle était plus importante. Ces deux cités faisaient partie avec Symena et Isinda d'une *sympoliteia* (regroupement de plusieurs petites cités – *poleis* – voisines, qui disposait d'une voix au *synedrion*).

Peu avant l'an 100 av. J-C. Olympos et Phaselis, prises par des pirates ayant pour chef Zeniketès, abandonnèrent la Ligue ou en furent expulsées. Jusqu'en 77 av. J-C. leurs ateliers frappèrent des monnaies de poids et dessin semblables aux drachmes de la Ligue mais sur lesquelles la légende ΛΥΚΙΩΝ est remplacée par ΟΛΥΜΠΗ ou ΦΑΣΕΛΙ. Ces drachmes, qui aujourd'hui sont appelées pseudo-lyciennes, furent acceptées et circulèrent indifféremment avec les drachmes des cités de la Ligue.

9. Fellows 1841, p. 104-105.
10. Spratt, Forbes 1847, p. xiii/xiv et 45.
11. Troxell 1982, p. 238.
12. Troxell 1982, p. 251.

Figure 2 - Aperlai ? (AP) (× 1,5).

Figure 3 - Trebendai (TR) (× 1,5).

H. Troxell a répertorié 106 drachmes (plus 26 pseudo-lyciennes) connues avant la découverte du trésor de Kemer – dont 68 conservées dans des musées. Le trésor de Kemer 1970 comprenait au total 133 drachmes : 69 pseudo-lyciennes (61 de la première série et 8 de la deuxième), 2 imitations contemporaines et 62 drachmes de la Ligue. De ces dernières 33 furent acquises par des musées[13]. À l'époque de la publication de la monographie de H. Troxell, il n'y avait apparemment dans des collections privées que 66 drachmes de la Ligue.

Des recherches dans les catalogues de vente, offres à prix fixes et sites de ventes sur internet m'ont permis d'établir une liste de drachmes de la Ligue de la première série passées sur le marché numismatique après la parution de l'œuvre de H. Troxell : 235 au total, fin mai 2016.

CITÉ	Avant la découverte du trésor de Kemer	KEMER 1970	Après la découverte du trésor de Kemer	TOTAL
Antiphellos	-	1	4	**5**
Aperlai	-	-	3	**3**
Gagai	1	-	1	**2**
Kadyanda	2	1	5	**8**
Kandyba	-	1	1	**2**
Kyaneai	3	5	20	**28**
Limyra	24	8	32	**64**
Myra	18	18	60	**96**
Olympos	1	2	3	**6**
Patara	19	4	25	**48**
Phaselis	1	5	8	**14**
Phellos	2	1	8	**11**
Pinara	2	-	3	**5**
Rhodiapolis	11	7	36	**54**
Sidyma	1	1	-	**2**
Tlos	9	3	8	**20**
Trebendai	-	1	1	**2**
Xanthos	12	4	9	**25**
Incertaines	-	-	2	**2**
KO	-	-	2	**2**
TOTAL	106	62	235	**403**

13. Troxell 1982, p. 32.

Inévitablement un certain nombre de drachmes a échappé à ma recherche parce que certaines grandes maisons de vente n'ont pas d'archives des lots offerts, les catalogues des petites maisons ne sont plus accessibles après la vente, les données des lots offerts dans les sites de vente sur internet disparaissent après quelques mois et un nombre inconnu de monnaies a été vendu aux collectionneurs sans laisser de traces. Cela dit, on peut admettre que les drachmes de la première série retrouvées jusqu'à présent ne dépassent guère les 500 exemplaires.

Comme nous l'avons indiqué au début de cet article, deux drachmes inédites de la Ligue Lycienne sont apparues récemment sur le marché numismatique, présentant les lettres KO : la première (figure 4) sur un site allemand de ventes sur internet (2,70 g, 14/17 mm, axe -25°), y a été attribuée par erreur à « Kyaneai et au nº 26 du catalogue Troxell » ; la seconde (figure 5 ; 2,87 g, 15 mm, axe -10°), dans une vente aux enchères aux États-Unis[14], ainsi décrite : « imitation pseudo-lycienne. Atelier incertain. Le symbole de la coiffe d'Isis a été utilisé par plusieurs ateliers dont Kyaneai, Myra et Olympos. L'ethnique KO n'a de sens pour aucun atelier de la Ligue Lycienne ».

Figure 4 (× 1,5).

Figure 5 (× 1,5).

L'ethnique KO peut ne pas avoir de sens pour les ateliers jusqu'ici connus mais, comme nous l'avons vu, la composition de la Ligue changeait d'un période à l'autre. Quelques cités renoncèrent à en faire partie ou furent expulsées, et d'autres prirent leur place. Il est très probable que les cités de la Ligue, volontairement ou sur ordre des autorités, apportaient à l'atelier monétaire le plus proche des lingots d'argent ou des monnaies à fondre et recevaient en échange des drachmes à leur nom. Parmi les cités répertoriées, d'après les inscriptions, par Sh. Jameson, figurent Kormos et Korydalla[15]. Il est apparu récemment qu'Akalissos, Kormos et Idebessos ont été regroupées dans le cadre d'une *sympoliteia*[16]. Les deux drachmes mystérieuses pourraient ainsi être attribuées à Kormos (ou à Korydalla).

Une drachme de Myra[17] et une de Phaselis[18] sont frappées avec le même coin de droit que les drachmes portant les lettres KO. En revanche, je n'ai vu aucun coin de revers semblable. Ces quatre drachmes ont pour symbole la coiffe d'Isis, et cette

14. Classical Numismatic Group (*www.cngcoins.com*), e-350, 6 mai 2015, nº 257.
15. Jameson 1980, p. 842.
16. Kizgut *et alii* 2009, p. 145-177.
17. Gorny & Mosch (*www.gmcoinart.de*), 216, 15 octobre 2013, nº 2587.
18. Pecunem-Gitbud & Naumann (*www.pecunem.com*) 32, 7 juin 2015, nº 206.

monnaie de Phaselis est la seule connue avec un symbole. Un examen minutieux de l'usure et des microfractures du coin a permis d'établir que la drachme de Myra (figure 6) a été frappée la première, suivie par ΚΟ 1 (figure 7) et ΚΟ 2 (figure 8) et enfin Phaselis (figure 9).

Figure 6 - Myra (× 1,5).

Figure 7 - ΚΟ 1 (× 1,5).

Figure 8 - ΚΟ 2 (× 1,5).

Figure 9 - Phaselis (× 1,5).

Il se peut que ces quatre drachmes soient toutes sorties de l'atelier de Myra. Phaselis avait son atelier mais ses quelque quatorze drachmes qu'on a retrouvées sont en nombre trop faible pour laisser supposer que l'atelier fonctionnait avant la sortie de la Ligue.

Une considération semblable peut être faite pour Olympos : seules cinq drachmes sont connues, toutes issues d'une seule paire de coins[19] (figure 10), une drachme de Myra[20] (figure 11) et une d'Aperlai[21] (figure 12) présentant le même coin de droit.

Figure 10 - Olympos (× 1,5).

Figure 11 - Myra (× 1,5).

Figure 12 - Aperlai (× 1,5).

Une drachme de Phaselis[22] (figure 13) montre le même coin de droit qu'une drachme de Limyra, où ΛΥΚΙΩΝ est ici abrégé en ΛΥΚ[23] (figure 14).

19. Classical Numismatic Group, e-320, 12 février 2014, nº 170.
20. London Ancient Coins (*www.lacoins.co.uk*), 9, 13 février 2012, nº 127.
21. Classical Numismatic Group, 87, 18 mai 2011, nº 565.
22. Emporium Hamburg (*www.emporium-hamburg.com*), 67, 10 mai 2012, nº 135, 3,26 g.
23. Gorny & Mosch, 216, 15 octobre 2013, nº 2585.

Figure 13 (× 1,5).

Figure 14 (× 1,5).

Selon nous, les ateliers d'Olympos et de Phaselis entrèrent en fonction après la prise du pouvoir par les pirates et produisirent un grand nombre de drachmes pseudo-lyciennes (figures 15[24] et 16[25]). avec l'argent pillé par leurs nouveaux maîtres. En revanche, les drachmes de la Ligue des deux cités ont été frappées dans les ateliers de Myra et Limyra.

Figure 15 (× 1,5).

Figure 16 (× 1,5).

Les drachmes portant les lettres KO, elles, restent pour l'instant d'attribution incertaine.

Bibliographie

FELLOWS 1839 : C. FELLOWS, *A journal written during an excursion in Asia Minor: 1838*, London, 1839.

FELLOWS 1841 : C. FELLOWS, *An account of discoveries in Lycia*, London, 1841.

HILL 1897 : G.F. HILL, *Catalogue of the Greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia in the British Museum*, London, 1897.

JAMESON 1980 : S. JAMESON, The Lycian League, Some problems in Administration, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 7.2, *Politische Geschichte (Provinzen und Randvölker: Griechischer Balkanraun ; Kleinasien*), Berlin, New York, 1980, p. 832-835.

KIZGUT *et alii* 2009 : I. KIZGUT, S. BULUT, N. ÇEVIK, An East Lycian City: Idebessos, *Adalya*, 12, 2009, p. 145-177.

SPRATT, FORBES 1847 : T.A.B. SPRATT, E. FORBES, *Travels in Lycia, Milyas and the Cibyratis*, London, 1847.

TROXELL 1982 : H.A. TROXELL, *The coinage of the Lycian League*, New York (NNM 162), 1982.

24. Roma Numismatics Ltd (*www.romanumismatics.com*), e-15, 31 janvier 2015, nº 296.
25. Numismatik Lanz, 150, 13 décembre 2010, nº 161.

Christophe ADAM*

Le monnayage de Raoul (923-936) et Séulf (922-925) à Reims

Lors d'un inventaire au musée des beaux-arts de Reims, j'ai pu examiner les quelques monnaies carolingiennes qui y sont conservées, la numismatique rémoise étant l'une des plus riches de France pour cette période. Parmi les exemplaires connus de Charles le Chauve se trouvait un rare denier (référence du musée 960-1-3291) (figure 1) tantôt attribué à Louis d'Outremer (936-954), tantôt à Raoul (923-936). Ce denier est connu depuis longtemps puisque Maxe-Werly dans son essai sur la numismatique rémoise[1] en 1862 l'avait déjà examiné et le décrivait ainsi : LVDOE en cercle, + CRAITIA E RIX ; Croix cantonnée d'un S, + REMIS CIVITAS (1,32 g). Il n'expliquait cependant pas la présence du S dans le troisième canton de la croix présente au revers de la monnaie. Il faut attendre 1978 pour que M. Crinon, dans un travail dactylographié non publié[2] réattribue cette monnaie à Raoul. Il nous semble effectivement lire DOVLF, le D devant être lu comme un R soit ROdVLF (Raoul). Quant à la présence de la lettre S, M. Crinon explique qu'il pourrait s'agir de l'initiale de l'archevêque Séulf (922-925), contemporain du roi Raoul.

Figure 1 - Denier de Raoul 960-1-3291.

Lors de cet inventaire j'ai cependant découvert l'existence d'un second denier (référence du musée 875-11-9) (figure 2) totalement inédit au nom de Raoul. Celui-ci peut-être décrit ainsi : RO/VLF en deux lignes, + CRATIA DII RIX ; Croix cantonnée d'un S dans le second canton, + REMIS CIVITAS (1,25 g). Si la lecture du nom du monarque peut-être douteuse sur le premier exemplaire, il n'y a aucun doute possible sur celui-ci. Quant à la lettre S, seuls trois archevêques ont siégé durant le règne de Raoul : Séulf (922-925), Hugues de Vermandois (925-931) et Artaud (931-941). Nous ne pouvons donc que rejoindre l'avis de M. Crinon qui propose d'y voir l'initiale de Séulf. J'ajouterais enfin que ce nouvel exemplaire doit être placé chronologiquement avant celui connu jusqu'alors. En effet, l'organisation des lettres formant le nom du monarque autour d'un besant se retrouve ensuite sur les monnaies de Louis d'Outremer.

* christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr.

1. Maxe-Werly 1862, p. 38.
2. Crinon 2010a, p. 265.

Ce denier est une fois de plus la preuve que la donation de la monnaie de Reims faite en 940 par le roi Louis d'Outremer à Artaud et rapportée par Flodoard, n'était que la confirmation d'un droit préalablement usurpé si tant est qu'elle ait existé.

Figure 2 - Denier de Raoul 875-11-9.

Bibliographie

CRINON 2010a : P. CRINON, Le monnayage rémois de Louis IV d'Outremer (936-954), *Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques*, 2010, p. 264-270.

CRINON 2010b : P. CRINON, À propos de la pseudo-donation de 940 à Artaud, *BSFN*, avril 2010, p. 78-87.

MAXE-WERLY 1862 : L. MAXE-WERLY, *Essai sur la Numismatique Rémoise*, 1862.

Christophe ADAM*

Réattribution d'un denier de Laon à Louis IV d'Outremer (936-954)

Figure 1 - Denier de Louis d'Outremer du musée de Laon.

Je me suis rendu il y a peu de temps au musée d'art et d'archéologie de Laon afin d'examiner les deniers de l'évêque Adalbéron qu'ils pouvaient éventuellement conserver. Si je n'ai rien trouvé de ce que je cherchais, mon regard s'est cependant arrêté sur un magnifique denier carolingien (figure 1). J'ai tout d'abord été surpris par sa singularité : à l'avers il porte un monogramme que je voyais pour la première fois autour duquel vient s'inscrire la légende + CLENEMTIA DI RE et au revers une croix avec la légende + LVGDVNI CLAVAT (1,16 g). J'ai commencé à faire des

* christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr.

recherches sur ce denier qui été publié pour la première fois en 1883 par Gariel qui l'attribuait au roi Raoul (923-936)[1]. L'exemplaire qui sert d'ailleurs à illustrer son ouvrage monumental est celui qui est conservé au musée de Laon. Il a été découvert dans le bois de Genlis sur la commune de Villequier-Aumont (Aisne). Aucun autre exemplaire ne semble avoir été découvert depuis. Cette monnaie semble par ailleurs n'avoir fait l'objet d'aucune réattribution puisque les auteurs contemporains conservent l'attribution faite à Raoul[2].

Cette attribution à Raoul ne me semblait cependant pas correcte car il me semblait lire un monogramme au nom de Louis, formé des lettres LDCS, LuDoviCuS. J'ai effectué un premier rapprochement avec les monnaies émises sous Louis III (879-882) qui avait frappé des monnaies avec des légendes ayant plus ou moins la même signification : + MISERICORDIA DI REX. Mes recherches m'ont ensuite conduit à consulter les planches des monogrammes illustrés dans l'ouvrage de Du Cange qui attribue ce monogramme à Louis d'Outremer[3]. Étais-je dans l'erreur ? En communiquant au sujet de ce monogramme sur un forum spécialisé, il m'a été transmis les références d'un document conservé aux archives de la Marne. Il s'agit d'une confirmation de l'immunité à Saint-Rémy de Reims, sur la prière de l'abbé Hincmar et des moines, notamment à Crugny, Bazancourt, Coole (Marne), en deçà des Vosges et en Roslohgowe et Blesitchowa (Lorraine)[4], document ratifié de la main de Louis d'Outremer à Laon le 27 mars 953 qui signe avec le même monogramme trait pour trait que celui qui figure sur le denier (fig. 2). Mes doutes étaient levés, cette monnaie a bien été frappée par un roi Louis, en l'occurrence Louis d'Outremer.

Figure 2 - Monogramme de Louis d'Outremer
figurant sur la confirmation d'immunité

Bibliographie

DEPEYROT 1998 : G. DEPEYROT, *Le numéraire carolingien*, 1998.
DU CANGE 1678 : Ch. DU FRESNE DU CANGE, Glossarium mediae et infimae latinitatis, 1678, t. II.
GARIEL 1883 : E. GARIEL, *Les Monnaies Royales de France sous la Race Carolingienne*, 1883.

Note de la rédaction : « Nous rappelons que cette pièce a déjà été illustrée une première fois dans Pierre CRINON, État du monnayage carolingien de Pierrepont, *BSFN* 68-6, juin 2013, p. 140-144 (figure 3) »

---

1. GARIEL 1883, p. 303.
2. DEPEYROT 1998, p. 179.
3. DU CANGE 1678, p. 665-666.
4. Archives de la Marne, dépôt annexe à la Bibliothèque de Reims, Fonds de Saint-Remy, liasse 15, nº 1. – Ph. Lauer, Recueil des actes de Louis IV, p. 98, nº XLIV.

COMPTE RENDU
59es JOURNÉES NUMISMATIQUES

Colmar (10-12 juin 2016)

Les 59es Journées numismatiques (JN) de la Société française de Numismatique (SFN) se sont déroulées à Colmar (Haut-Rhin) les 10, 11 et 12 juin 2016. Elles ont été organisées en collaboration avec la Bibliothèque municipale de Colmar et le Cercle numismatique de Colmar.

Ont participé à ces Journées : Mmes et MM. Michel Amandry, Claudette Andurand, Robert Andurand, Soline Berger, Marc Bompaire, Raymond Bunner, Laurence Calmels, Rémy Casin, Christian Charlet, Pierre Crinon, Jean-Claude Desfretier, Thérèse Desfretier, Joël Françoise, Serge Hamm, Paul-Francis Jacquier, Yannick Jézéquel, Yvette Jézéquel, Rémy Martin, Vincent Martinez, Philippe Mathieo, Jacques Meissonnier, Anne-Marie Michaux, Jean-Claude Michaux, Bernard Michel, Alain Poinsignon, Béatrice Schärli, Laurent Schmitt, Huguette Taymans, Sylvie de Turckheim-Pey, Martin Ulonska, Patrick Villemur, René Wack, René Waerzeggers, Franck Wojan.

Vendredi 10 juin

Les participants sont accueillis à partir de 14 h à la Bibliothèque municipale de Colmar – Bibliothèque des Dominicains, dans la salle d'exposition du rez-de-chaussée, où se tient une exposition numismatique et où auront lieu les séances de communications. Cette première journée est placée en quelque sorte sous les auspices de Gutenberg, dont le personnage est à l'honneur dans le cadre d'un tournage pour la télévision qui se déroule dans le cloître tout proche ; c'est donc dans une ambiance médiévale, entre séances de maquillage, costumes d'époque et séances de répétition que débutent ces Journées.

Les 59es Journées numismatiques sont ouvertes à 14 h 15 par les discours de bienvenue de M. Rémy Casin, conservateur en chef, responsable de la Bibliothèque municipale – Bibliothèque des Dominicains, puis celui de M. Michel Amandry, président de la SFN, et celui de M. Gilbert Meyer, maire de Colmar.

La première séance de communications commence à 15 h. Elle se déroule en deux sessions séparées par une courte pause, présidées respectivement par M. Marc Bompaire, vice-président de la SFN, puis par M. Serge Hamm, président du Cercle numismatique de Colmar. Cinq communications sont présentées tour à tour par Serge Hamm, Sylvie de Turckheim-Pey, Patrick Villemur, Michel Amandry et René Wack.

À l'issue de cette première séance, un vin d'honneur est offert aux participants dans une des galeries du cloître que Gutenberg a bien voulu nous céder.

Samedi 11 juin

La matinée est consacrée à une double visite. Partagés en deux groupes, les participants ont pu admirer successivement les salles du musée Bartholdi et l'exposition consacrée aux 800 ans de l'ordre des dominicains, qui se tient dans l'église des dominicains attenante à la Bibliothèque municipale.

Les participants se retrouvent à 14 h à la Bibliothèque municipale pour la séance ordinaire de la SFN, présidée par M. Michel Amandry.

Membres présents : Mmes et MM. Michel Amandry, Robert Andurand, Soline Berger, Marc Bompaire, Laurence Calmels, Christian Charlet, Pierre Crinon, Jean-Claude Desfretier, Joël Françoise, Paul-Francis Jacquier, Yannick Jézéquel, Vincent Martinez, Jacques Meissonnier, Jean-Claude Michaux, Alain Poinsignon, Béatrice Schärli, Laurent Schmitt, Huguette Taymans, Sylvie de Turckheim-Pey, Patrick Villemur, René Wack, Franck Wojan.

Invités : MM. R. Martin, M. Ulonska.

Membres excusés : A. Bourgeois, J.-P. Garnier, G. Gautier, A. Hostein, J. Jambu, L. Lariche, S. Nieto-Pelletier, A. Ronde.

BSFN

Le président soumet au vote de l'assemblée les procès-verbaux des séances de mars 2016 (Assemblée générale) et d'avril 2016. Tous deux sont adoptés à l'unanimité.

Candidatures

Trois nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :
- M. Rémy Martin, directeur de sociétés
  (parrains : Vincent Martinez et Paul-Francis Jacquier),
- M. Jean-François Pasty, archéologue
  (parrains : Pierre-Olivier Hochard et Sylvia Nieto-Pelletier),
- M. Martin Ulonska, professeur de mathématiques et d'histoire
  (parrains : le Bureau et Vincent Martinez).

Élections

La candidature proposée lors de la séance de mai est soumise au vote. Antoine Clerc, parrainé par Mmes Nieto-Pelletier et Blet-Lemarquand, est élu membre correspondant.

Annonces

Le président rappelle que les séances d'automne de la SFN, en raison de l'avancée des travaux dans le quadrilatère Richelieu, se tiendront à l'INHA, 2 rue Vivienne, en face de l'entrée actuelle de la BnF – site Richelieu. Il invite les membres à consulter régulièrement le site Internet de la SFN pour connaître le détail de ces modifications.

Le président a ensuite le plaisir d'annoncer que M. Antony Hostein a été élu directeur d'études d'« Histoire monétaire du monde romain » à la IVe section de l'École pratique des Hautes Études (EPHE), que M. Pierre-Olivier Hochard a été élu maître de conférences d'Histoire grecque à l'université François-Rabelais de Tours, et que M. Michel Dhénin a été élu membre d'honneur de la Societat Catalana d'Estudis Numismàtics de Barcelone.

Il rappelle que lors de la séance du 5 novembre prochain sera remis le Jeton de vermeil 2016 à M. Johan van Heesch. Il annonce que la séance du 3 décembre 2016 sera consacrée à l'œuvre de Mme Cécile Morrisson suite à la remise de son épée d'académicienne qui aura lieu au début de l'automne.

Le président cède la parole à M. Jacques Meissonnier qui annonce que le Musée archéologique de Dijon organise depuis le 29 avril et jusqu'au 16 octobre prochain une exposition intitulée « "Donnant donnant". Vœux et dons aux dieux en Gaule romaine ».

Suite des 59es Journées numismatiques

À l'issue de la séance ordinaire de la SFN, la seconde séance de communications commence. Elle est présidée par M. Michel Amandry puis par M. Rémy Casin. Quatre communications sont présentées, respectivement par MM. Pierre Crinon, Christian Charlet, Alain Poinsignon et Michel Dhénin (texte lu par M. Bompaire).

Au terme de cette seconde séance de communications, M. Amandry remercie M. Casin pour son accueil et l'organisation de ces Journées, ainsi que M. Hamm pour l'exposition numismatique. M. Casin remercie à nouveau la SFN d'avoir choisi la ville de Colmar pour la mise en valeur de son patrimoine numismatique.

La séance est levée à 18 h.

Les participants se retrouvent ensuite à partir de 19h au restaurant le Bartholdi pour le traditionnel dîner de clôture.

Dimanche 12 juin

En cette matinée dominicale, où le Soleil se disputait avec les nuages, les participants avaient le choix entre la 36e Journée numismatique régionale organisée par le Cercle numismatique de Colmar et une visité guidée du cœur historique de Colmar, qui les a menés du musée Unterlinden à la « Petite Venise », sous l'œil vigilant de Martin (ou de Martine), une des cigognes qui a élu domicile sur le toit de la collégiale Saint-Martin.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2016

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-orleans.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005